



HAL
open science

La famille Thiébaud : les derniers serfs du Haut-Doubs, petits paysans, grande histoire

Natacha Robert

► **To cite this version:**

Natacha Robert. La famille Thiébaud : les derniers serfs du Haut-Doubs, petits paysans, grande histoire. Histoire. 2023. dumas-04302106

HAL Id: dumas-04302106

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04302106>

Submitted on 23 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

D.U. DE GÉNÉALOGIE DES FAMILLES À DISTANCE

session 2022-2023



Mémoire sous la direction de
Stéphane COSSON

Natacha ROBERT



LA FAMILLE THIÉBAUD
LES DERNIERS SERFS DU HAUT-DOUBS
PETITS PAYSANS, GRANDE HISTOIRE

Exploration généalogique autour de
François Joseph THIÉBAUD (1794-1858) &
Marie Antoine Delphine VAUCHY (1804-1883)

DÉCLARATION

Je soussignée Natacha ROBERT, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel.

Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement recopiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume.

Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

REMERCIEMENTS

Je remercie toutes les personnes qui ont favorisé mon accès aux documents et à l'information utiles pour ce mémoire.

Plus particulièrement, l'aide précieuse et bénévole de Mme Thibault pour l'association d'entraide généalogique Le Fil d'Ariane m'a été indispensable en fin de parcours.

Je remercie également chaleureusement :

Ma famille pour son soutien précieux, et tout spécialement ma mère,
Monsieur le Maire de Remoray-Boujeons pour son accueil chaleureux,
L'association Arborescence, dont Marysette et Marion pour leur amitié solidaire,
Monsieur Saillard de Boujeons pour sa disponibilité et ses souvenirs,
La bibliothèque municipale de Mouthe,
Les divers services d'archives sollicités qui honorent la notion de service au public.

Les enseignants de l'université de Nîmes pour leurs cours qui ont éclairé ce travail de recherche, dont Monsieur Cosson, pour ses réponses claires et constructives, et enfin la généalogie pour tout ce qu'elle m'inspire.

Et bien sûr les Thiébaud de toutes époques, pour m'avoir confié le récit de leurs vies.

à Andrée, Jacky, Daniel et Fabienne
... et à leur part de Thiébaud

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	1
. INTRODUCTION.....	5
Méthodologie.....	6
. Préambule : le Haut-Doubs, une définition.....	8
. Chapitre 1. Le couple de référence : Joseph THIÉBAUD et Delphine VAUCHY.....	10
. 1. Remoray : géographie et histoire de leur lieu de vie.....	10
. 2. Une vie conjugale à Remoray.....	12
2.1 - Leur union le 11 juin 1835.....	12
2.2 - Leur naissance.....	15
2.3 - Le parcours militaire de Joseph THIÉBAUD.....	20
2.4 - Leurs enfants.....	24
2.5 - Leurs biens.....	24
2.6 - Leur décès et leur succession.....	27
. 3. La famille et les ascendants de Marie Antoine Delphine VAUCHY.....	29
3.1 - Les VAUCHY : de Vézenay ou de Vézenay ?.....	29
3.2 - Le triste parcours de Clément VAUCHY.....	30
3.3 - Généalogie ascendante de Delphine VAUCHY.....	32
Chapitre 2. La famille THIÉBAUD de Mouthe. Généalogie ascendante et agnatique de Joseph... 33	33
. 1. Les THIÉBAUD dits « BOURDON » de Mouthe.....	33
. 2. Alexandre THIÉBAUD et Françoise JASSERIN.....	35
1.1 - Le mariage entre Alexandre et Françoise.....	36
1.2 - Le premier mariage d'Alexandre avec Marie DUBIEZ LA PINE.....	37
1.3 - Alexandre Joseph THIÉBAUD.....	38
1.4 - Jeanne Françoise JASSERIN : une ascendance prestigieuse ?.....	40
1.5 - La descendance et les biens d'Alexandre et Françoise.....	42
. 3. Être mainmortable dans une seigneurie ecclésiastique.....	45
. 4 - Mathieu THIÉBAUD & Catherine Pierrette GUYON.....	52
4.1 - Le patrimoine et les revenus de Mathieu.....	56
. 5. Claude THIÉBAUD BOURDON & Jeanne Claudine CART BALTHAZARD.....	58
. 6. Antoine THIÉBAUD BORDON & Jacquotte ROUGET GRESET.....	63
. 7. Simon THIÉBAUD BORDON & Antoinette CART.....	65
Et encore plus haut ?.....	67
. Chapitre 3- Généalogie descendante : les THIÉBAUD-MESNY puis THIÉBAUD-BOURDIN... 69	69
. 1. Les enfants de Joseph et Delphine.....	69
1.1 - Adonis THIÉBAUD & Eléonise MESNY.....	70
1.1.1 – Le parcours militaire d'Adonis.....	70
1.1.2 - L'union avec Marie Egyptienne Eléonise MESNY.....	71
1.1.3 - Eléonise MESNY : généalogie familiale.....	72
1.1.4 - Adonis THIÉBAUD et sa famille au quotidien.....	73
1.1.5 - Le citoyen Adonis THIÉBAUD.....	74
1.1.6 - Le patrimoine et les affaires d'Adonis et Eléonise.....	74
1.1.7 - Les décès d'Adonis et Eléonise.....	75
1.2 – Sidonis Joseph THIÉBAUD.....	77
1.2.1 – Militaire ?.....	77
1.2.2 – Son patrimoine propre.....	77
1.2.3 – Un testament olographe.....	78
1.3 - Marie THIÉBAUD et Antoine MONNIER.....	79
. 2. Les enfants d'Adonis et Eléonise.....	83

2.1 - Photo de famille.....	84
2.2 - Hortense, veuve à 29 ans.....	85
2.3 - Julie, veuve d'un soldat mort pour la France en 1914.....	86
2.4 - Constant THIÉBAUD (1880-1944).....	87
2.4.1 - La scierie Thiébaud de Labergement-Sainte-Marie.....	87
2.5 - Camille Hilaire THIÉBAUD (1883-1942).....	90
2.5.1 - Les parcours militaires de Camille et Constant.....	92
. 3. La famille fondée par Camille Hilaire THIÉBAUD.....	95
3.1 - Un pluriactif.....	95
3.2 - Un premier mariage avec Marie Adèle Marguerite BOURDIN.....	96
Qui sont les BOURDIN ?.....	96
3.3 - Une famille victime de la « grippe espagnole » en 1918.....	99
3.4 - Un remariage de raison avec Jeanne Philomène BOURDIN.....	102
3.5 - « Sortie de route » pour Camille en 1923.....	108
3.6 - Le crépuscule des THIÉBAUD du Haut-Doubs.....	110
. CONCLUSION.....	112
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.....	113
LISTE DES ARCHIVES CONSULTÉES ET UTILISÉES.....	115

Table des annexes et documents annexes : voir le recueil produit à part

INTRODUCTION

« L'être pleuré est disparu, non parti. Nous n'apercevons plus son doux visage ; nous nous sentons sous ses ailes. Les morts sont les invisibles, mais ils ne sont pas les absents. »

Victor HUGO

Discours sur la tombe d'Emilie Putron, 19 janvier 1865.

Ils s'appelaient les Thiébaud.

Ils ont traversé au moins 4 siècles sans quitter leur Val de Mouthe natal. Seules la guerre ou l'armée pouvaient les faire partir quelques mois, quelques années, des limites du Doubs actuel.

C'était une famille comme il y en avait beaucoup alors, paysanne, de petits propriétaires peu à peu éduqués, et à la très nombreuse descendance et aux tout aussi nombreuses alliances dans leurs villages, Mouthe, Remoray puis Boujeons. Cette famille a habité du 16ème siècle au moins jusqu'au 20ème siècle, dans ces 3 seules communes qui tiennent dans un triangle d'une superficie de moins de 5 km².

J'ai exploré sa généalogie pendant de longs mois, une histoire plus complexe qu'il ne le semblait au premier abord. Quand les preuves documentées me faisaient défaut, l'analyse du contexte historique et social, ou des explorations dans d'autres archives, me permettaient de continuer à raconter son parcours.

Mes recherches n'ont pas permis de découvrir sur cette branche des Thiébaud un personnage illustre, raconté par des témoins, ou chargé de telle ou telle mission honorifique.

Mais cette famille est attachante et mérite d'être connue, comme son terroir. Et les traces que ses membres ont laissées grâce à des actes très communs comme une vente, un baptême ou un contrat de mariage, suffisent à comprendre que le quotidien, les années de vie qui s'écoulent parfois trop brièvement, sont tout aussi porteurs d'informations et de leçons pour aujourd'hui qu'une hagiographie. Les Thiébaud de Mouthe ne faisaient pas de bruit, ils avançaient, affrontant les remous de l'Histoire qui tuaient devant leur porte, et surmontant au mieux les drames qu'une existence peut connaître.

C'est la dureté de la vie qu'ils y ont menée, notamment à cause de l'enclavement géographique (mais non économique) de cette région, des invasions subies et du climat continental, ou du poids des survivances tardives de la féodalité, qui en fait des héros et des héroïnes de la « petite » histoire.

Le point de départ de mon exploration généalogique est le mariage à Remoray en 1835 de Joseph Thiébaud et Delphine Vauchy.

Ils s'appelaient les Thiébaud. Pour ce mémoire de généalogie, je les ai découverts, recherchés, suivis, observés, j'ai essayé de les comprendre et de raconter fidèlement ce qu'ils furent, jusqu'aux années 1940.

Jusqu'au décès de mon arrière-grand-père paternel.

Méthodologie

Les consignes données pour la rédaction de ce mémoire en vue d'obtenir le D.U. de généalogie des familles à distance, étaient précisées par l'université de Nîmes¹ :

Les recherches doivent porter sur un couple de référence, marié entre 1833 et 1842.

À partir du couple principal :

- *Présentation du couple et de leurs frères et soeurs
 - *Choisir un de leur enfant, et le présenter (enfants, conjoint + parents du conjoint+ frères et soeurs du conjoint)
 - *Puis choisir un enfant de cet enfant et le présenter de la même manière...
 - *Descendre le plus bas possible dans la limite de la loi des archives.
- Présenter les parents du couple principal (+ frères et soeurs)
- *Choisir le père ou la mère du couple principal et remonter sa branche en présentant à chaque fois la personne (enfants, conjoint + parents du conjoint + frères et soeurs du conjoint)
 - *Remonter le plus haut possible

Le mémoire devra comporter l'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu de mariage du couple principal :

- *On se cantonnera à la période XVI^e-XXI^e siècles

On s'évertuera à chercher au moins un document de chaque type :

- *Cadaastre
- *Recensement
- *Notaire
- *Armée (états signalétiques par exemple)
- *Hypothèques
- *Succession
- *État civil (NMD)
- *Archives religieuses (BMS)

En fonction de la recherche, d'autres documents tel que justice, liste électorale, décorations... sont bien évidemment possibles. Il faut savoir s'adapter à la recherche.

Ce mémoire portant sur l'une des branches de ma famille, je me suis tout d'abord appuyée sur des arbres généalogiques familiaux, qui cependant ne remontaient pas au-delà de mon couple de référence, ainsi que sur des photographies de famille, ou les mémoires de quelques-uns.

Des recherches sur le terrain s'imposaient également : villages, églises, cimetières, monuments aux morts, maisons à tenter d'identifier, bien sûr, mais il me fut impératif de prendre des photographies de paysages et d'environnements que les sujets de ma recherche avaient vus comme moi. Le Haut-Doubs n'a pas tellement changé de physionomie ces deux derniers siècles. Mon couple central n'étant plus présent dans le cimetière de son village, je n'avais plus que ce support pour me sentir au plus près de Joseph et Delphine. C'est encore plus vrai pour les générations précédentes, à Mouthe ou Saint-Antoine.

Mais l'enquête s'est surtout portée sur des archives de toutes natures et sources. À vrai dire, la recherche de documents et d'informations pour réaliser ce mémoire a rejoint mes compétences professionnelles, et cela m'a permis de me consacrer pleinement à la compréhension et l'exploitation de mes trouvailles, fort nombreuses.

L'interrogation de bases de données et de documents numérisés m'a permis de mener en grande partie mes recherches depuis le sud-ouest : d'abord les Archives départementales du Doubs, les Archives départementales du Jura, le site Mémoire des Hommes, des réseaux sociaux généalogiques et collaboratifs

1 Source : Université de Nîmes. Consignes pour le mémoire de DU (à distance), 2022.

tels Geneanet ou Filae, mais aussi l'indexation par les associations d'entraide généalogique (comme CGEFC). J'ai aussi fait deux séjours à Besançon pour les archives départementales, ainsi que pour les archives du diocèse de Besançon, et un passage à Lons-le-Saunier pour les archives du Jura.

Aimant connaître les caractères ou péripéties des individus rencontrés par l'étude généalogique, j'ai bien entendu fait appel à la presse nationale (avec Retronews de la BNF), ou locale (avec le très riche fonds des archives municipales de Pontarlier). Le portail France Archives m'a révélé également quelques beaux documents sur Mouthe. Geoportail, site de l'IGN, pour les données géographiques, cadastrales ou topographiques pouvant remonter le temps, est incontournable. Quelques cartes postales anciennes ont enfin été trouvées chez Delcamp.net notamment.

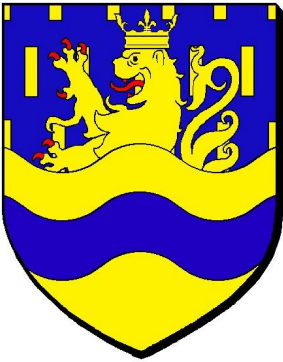
Des sites de passionnés, surtout pour les guerres napoléoniennes ou révolutionnaires, m'ont été d'un grand secours. Tout comme les trésors de Gallica qui m'ont informée sur la vie rurale du 19^{ème} siècle ou sur les unités de mesure anciennes.

Le temps a été mon meilleur allié : il en faut pour tout assimiler, découvrir quelles pistes sont porteuses et lesquelles n'iront pas très loin, ou sont secondaires, trouver des idées pour la rédaction.

Il faut aussi de la chance : celle des rencontres, des hasards, des trouvailles heureuses, des fils qui dépassent de la pelote et qui une fois qu'on les tire, n'en finissent plus de la dévider.

Mais puisqu'il a bien fallu arrêter la recherche, voici l'étude généalogique qui en est la traduction :

. Préambule : le Haut-Doubs, une définition

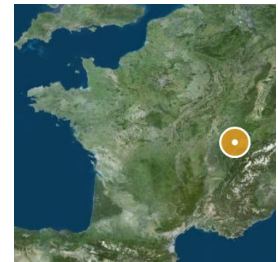


Armoirie du département du Doubs

Blasonnement :

Coupé ondé: au 1er d'azur semé de billettes d'or au lion couronné du même, armé et lampassé de gueules, brochant et issant de la partition, au 2e d'or à la fasce ondée d'azur.

Le Haut-Doubs est une partie du Doubs, peut-être mieux connue du grand public que le reste du département, mais c'est un toponyme mal défini. Certains comme les géographes étendent ce territoire bien plus au nord du département du Doubs, autour de Maîche ou Morteau, le long de la frontière avec la Suisse, que je n'ai choisi de le faire dans ce mémoire. Cette appellation n'est de toute façon passée dans le langage courant qu'à la fin du XIX^{ème} siècle.



Le Haut-Doubs tel que je l'entendrai dans cette étude de généalogie familiale sera donc circonscrit aux alentours des lacs de Saint-Point et Remoray, et à l'extrémité sud du département, près de Mouthe, le tout situé au sud de Pontarlier. C'est-à-dire le petit territoire où sont nés, ont vécu et sont morts les individus évoqués dans les pages qui suivent.

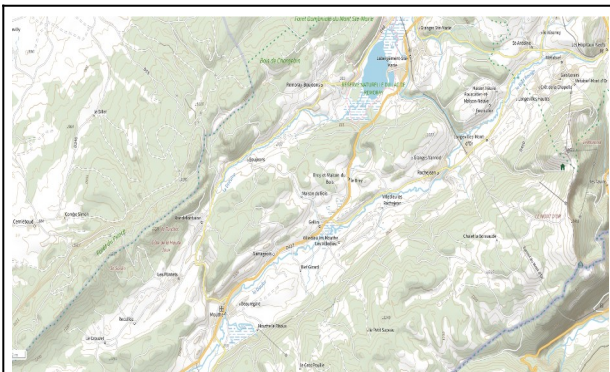


Illustration 1: Zone de vie de la famille THIÉBAUD, carte actuelle, IGN

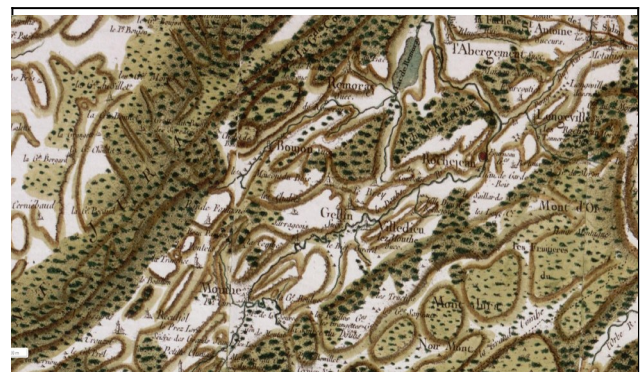


Illustration 2: Carte Cassini, XVIII^{ème} siècle, geoportail.com

Ce Haut-Doubs restreint, essentiellement (sur-)médiatisé aujourd'hui pour son climat continental et ses spécialités fromagères ou de distillerie, était très enclavé, dans les siècles précédents. Très peu habité avant le Moyen Age, il était couvert de forêts et c'est l'activité humaine de déforestation qui a permis la création de villages et l'arrivée d'habitants².

On sait par ailleurs que les fondateurs du prieuré de Mouthe ont fait venir la population pour l'aider à défricher ses terres. Mouthe, après la fondation de son prieuré en 1077, est un village qui est apparu vers

2 CARRY RENAUD (CARRY), Elisabeth (2011). L'homme et la forêt dans la Haute-Vallée du Doubs à la fin du Moyen âge : modalités et paradoxes d'une anthropisation tardive. Thèse de doctorat en histoire (Besançon). Consultable : <http://indexation.univ-fcomte.fr/nuxeo/site/esupversions/ba5d7eee-6352-4503-a80a-19b39140bb4e>

Chapitre 1. Le couple de référence : Joseph THIÉBAUD et Delphine VAUCHY

1. Remoray : géographie et histoire de leur lieu de vie

En se mariant à Remoray, François Joseph THIÉBAUD s'établit définitivement dans ce village qui compte 310 habitants l'année suivante. Lui qui est né à Mouthe, a vu ses parents et son petit frère s'y établir sous l'Empire. Il les a rejoints au sortir de l'armée, étant déclaré cultivateur dans la commune voisine de Remoray, Boujeons, en 1816 et 1817.



Début XX^{ème} siècle (Carte postale AD25)



Au centre du village, face au presbytère et à l'église, l'hôtel auberge dit Mesny (photo personnelle)



Le village vu du cimetière (photo personnelle). On distingue l'arrière de l'église Sainte-Anne et la maison commune qui lui fait face.

Remoray est situé à 10 km au nord-est de Mouthe, et à 20 km au sud-ouest de Pontarlier.

Un arrêté de 1972 l'a associé avec le village de Boujeons, pour en faire une nouvelle commune nommée Remoray-Boujeons. Pourtant, elles dépendaient à l'origine de deux seigneuries ecclésiastiques différentes (Mont-Sainte-Marie et Mouthe) et avaient souvent été opposées en justice pour des querelles de territoire ou d'utilisation des forêts.

Dès 1311, on trouve mention de Remouray ou Romoray. Le village de Saint-Antoine, d'où est originaire la mariée étudiée dans ce mémoire, Delphine, a été fondé à la même époque, mais il a été ensuite rattaché à la châtelainie de Rochejean. Remoray compte 300 habitants en 1614, mais à cause de la Guerre de Dix Ans, en 1688 ils ne sont plus que 102, et les destructions sont nombreuses. Le maximum démographique de la commune sera atteint en 1851, du vivant de notre couple, avec 418 habitants. Après la Première Guerre mondiale, la population baissera de façon continue, la fusion avec Boujeons ne changeant pas grand-chose à cette situation jusqu'au XXI^{ème} siècle où le village a retrouvé une attractivité notamment immobilière pour de jeunes familles, souvent de travailleurs frontaliers.

Économiquement, Remoray n'a jamais abrité d'industrie, et a surtout vécu d'une activité agricole ou para-agricole : en 1846, 204 hectares de prés et pâturages et 175 hectares de bois occupent 118 propriétaires terriens, et en 1856, 2 fromageries coopératives (ou *fruitières*) rassemblant 40 sociétaires fabriquent chaque année 16 à 20 tonnes de fromage, essentiellement expédié à Besançon. Enfin, le cadre naturel exceptionnel de Remoray a été préservé, et le décret du 15 avril 1980 qui a classé le lac de Remoray et ses abords en réserve naturelle, y est pour beaucoup. Dans l'*Annuaire Statistiques et Historique du Doubs* pour l'année 1835, on peut lire cette description du canton de Mouthe :

« Le canton de Mouthe est situé dans la partie la plus élevée de la zone des montagnes du département. Les plus hautes sommités des monts-Jura s'élèvent sur son sol; parmi elles, on distingue le Mont d'Or. La superficie de ce canton est de 31877 hectares dont la plus grande partie est couverte de pâturages et de forêts de sapins. On y compte 24 communes, composées de métairies, de hameaux, de chalets épars et éloignés de leur centre respectif. La rivière du Doubs prend sa source dans une belle caverne située à la base du mont RIXON; cette rivière passe à côté du lac de Remoray et se grossit des eaux qui s'écoulent de ce lac avant d'entrer dans le canton de Pontarlier. L'industrie des habitants de ce pays est tournée vers les laiteries, les fromageries, l'élevage des chevaux et du bétail. On y fabrique beaucoup d'ustensiles en bois de sapin, dont le débit est rapide; les beurres et les fromages de ce canton sont exquis. On y recueille une quantité considérable de plantes médicinales. On y cultive peu de céréales, excepté l'avoine, qui y donne de bons produits lorsque les neiges n'arrivent pas trop tôt pour couvrir les récoltes. Le nombre des vaches laitières, sur les parcours étendus de ce canton, est considérable. »

En 1835, toujours, le maire de Remoray s'appelle Guyon, son adjoint s'appelle Petite, c'est l'un des témoins du mariage qui se prépare. A Saint-Antoine, le maire s'appelle Grésard et son adjoint VAUCHY, comme la future mariée.

Louis-Philippe Premier, roi des Français, règne depuis le 9 août 1830.

Nous sommes à la période où les tilleuls fleurissent, où il faut semer les navets, arroser les fumiers, tondre les moutons, nettoyer les arbres fruitiers des insectes et des mousses, voir fleurir l'acacia, l'asperge et le lys ou le jasmin. Mais l'été qui approche sera caniculaire.

2. Une vie conjugale à Remoray

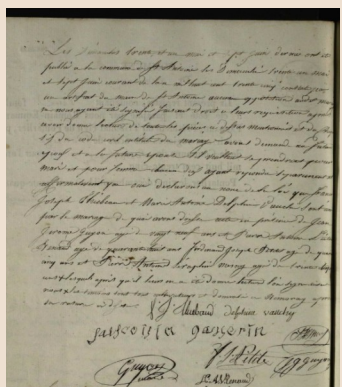
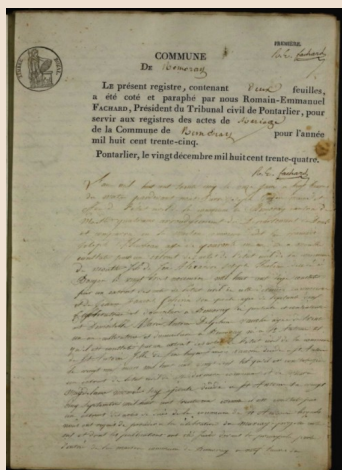
2.1 - Leur union le 11 juin 1835

Le mariage de François Joseph et de Marie Antoine Delphine (qui se font respectivement appeler Joseph et Delphine et que nous appellerons désormais ainsi) a lieu donc à Remoray, comme le montre l'acte de mariage⁴ rédigé ce jour-là. Nous sommes le jeudi 11 juin 1835, il est tôt, 8 heures du matin, comme c'est l'usage à cette époque. On peut espérer à cette saison des températures clémentes. Le soleil s'est levé à 3h59 et se couchera à 20h01. La mairie dans laquelle il est célébré n'est pas encore celle qui se tient au centre du village actuel, puisque la maison commune-école a été construite en 1888. C'est encore une simple maison commune et il m'a été impossible d'obtenir le renseignement de son emplacement, même auprès des habitants.

L'an mil huit cent trente-cinq le onze juin à huit heures du matin pardevant nous Pierre Joseph Guyon, maire et officier de l'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, quatrième arrondissement du département du Doubs, est comparru en la maison commune dudit lieu François Joseph Thiébeau âgé de quarante un an, né à Mouthe, constaté par un extrait des actes de l'état-civil de la commune de Mouthe, fils de feu Alexandre Joseph Thiébeau, décédé à Boujon le vingt-trois novembre mil huit cent seize, constaté par un extrait des actes de l'état-civil de cette dernière commune ; et de Jeanne Françoise Jasserin son épouse, âgée de septante deux [ans], cultivatrice et domiciliée a Remoray, ci présente et consentante. Et demoiselle Marie Antoine Delphine Vauchi, âgée de trente un an, cultivatrice domiciliée à Remoray, né a St Antoine, tel qu'il est constaté par un extrait des actes de l'état-civil de la commune de St Antoine ; fille de feu Hugues François Vauchi décédé a St Antoine le vingt neuf mars mil huit cent vingt deux, tel qu'il est constaté par un extrait de l'état-civil de cette dernière commune, et de Marie Magdelaine Monnier son épouse, décédé à St Antoine le vingt cinq septembre mil huit cent trente un, comme il est constaté par un extrait des actes de décès de la commune de St Antoine ; lesquels nous ont requis de procéder a la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites devant la principale porte d'entrée de la maison commune de Remoray a neuf heures du

Les dimanche trente et un mai et sept juin dernier ont été publiés à la commune de St Antoine les dimanche trente un mai et sept juin de l'an courant mil huit cent trente cinq, constaté par un certificat du maire de St Antoine. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifié, faisant droit a leurs réquisition après avoir lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnés et du chapitre 11 du Code civildonné du mariage, avons demandé au futur époux et a la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme. Chacun des deux ayant répondu séparément et affirmativement que oui, déclarons au nom de la loi que François Joseph Thiébeau et Marie Antoine Delphine Vauchi sont unis par le mariage.

De quoi avons-nous dressé acte de Jean Jérôme Guyon, âgé de vingt neuf ans, de Pierre Antoine Victor Renaud, âgé de quarante huit ans, Ferdinand Joseph Petite, âgé de quarante cinq ans et Pierre Antoine Séraphin Mesny, âgé de trente quatre ans. [X] Lesquels après qu'il leurs en a été donné lecture l'on signé avec nous. [X Les témoins sont tous cultivateurs et domiciliés à Remoray. Approuvent sa rature ci dessus]



F J Thiébaud
Fancoïsin Jasserin
F. J. Petite
Guyon, Maire

Delphine Vauchy
P. Mesny
J. J. Guyon
P. A. V. Renaud

4 Registre d'état-civil Remoray 1821-1840. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/h9gcm036ldj1/efd91e59-9f8c-48aa-a7c0-6acbfd9e65d5> (media 115).

On relève que l'acte a été mal rédigé et que la seconde page ne suit pas complètement la première dans son propos. J'ai conservé l'orthographe originale.

Les mariés ont donc 41 et 31 ans. Aucun des deux n'a jamais encore été marié. Pourquoi cette union tardive ? Si elle n'est pas complètement inhabituelle à cette époque et dans le milieu agricole, elle peut être expliquée par leur situation familiale : Joseph s'est retrouvé seul avec sa mère Jeanne Jasserin, veuve, et s'est certainement occupé d'elle, devant assurer leur subsistance à tous les deux. Pour Delphine, la perte de ses deux parents n'a pas du l'avantager au moment de se marier. D'ailleurs, le mariage ne se tient pas dans son village, car il n'est pas organisé par sa famille. Précarité financière ? Mécontentement avec ses frères et sœurs ? Désaccords sur le choix de l'époux ? Nous ne le saurons pas.

Comment se sont-ils rencontrés ? Delphine est dite habiter Remoray, dans l'acte de mariage, et cultivatrice. Elle a donc quitté Saint-Antoine pour travailler à Remoray. A-t-elle été journalière, employée chez un cultivateur, peut-être même chez Joseph et sa mère ? Pas de certitude, hélas. Quoi qu'il en soit, ils ont eu le temps de se connaître et de se décider à se marier, puisque Delphine est enceinte de six mois au minimum : leur premier fils François Adonis naîtra deux mois seulement après ce mariage.

Qui sont leurs témoins ?

- Jean Jérôme GUYON, 29 ans, cultivateur
- Pierre Antoine Victor RENAUD, 48 ans, cultivateur
- Ferdinand Joseph PETITE, 45 ans, cultivateur, futur maire
- Pierre Antoine Séraphin MESNY, 34 ans, cultivateur

Habitant tous Remoray, un petit village, et y étant tous nés, il est évident que nous pouvons leur trouver des liens familiaux, même éloignés. Une rapide recherche sur des sites collaboratifs de généalogie, m'amène à conclure que ces quatre hommes sont bien liés familialement. Ainsi, les deux grands-mères de F.J. PETITE étaient des MESNY. La mère de J.J. GUYON se nommait RENAUD, et était fille d'une PETITE. Le fils de P.A.V. RENAUD épousera la nièce de P.A.S. MESNY. Enfin, la grand-mère paternelle de ce dernier est une RENAUD.

Mais il ne semble y avoir aucun lien familial direct entre les mariés Joseph et Delphine et leurs quatre témoins. Cependant, il devait exister un lien affectif ou amical entre Joseph Thiébaud et beaucoup de personnes vivant à Remoray, puisque depuis au moins un siècle, on observait de temps en temps un mariage de demoiselles Thiébaud Bourdon avec des hommes originaires de Remoray, qui fondaient donc là leur famille. Ainsi, une cousine germaine (Marie Simone Thiébaud Bourdon) du grand-père de Joseph, notre marié, avait épousé en 1744 à Mouthe un certain Claude Antoine MESNY, né à Remoray. Deux sœurs, Marie Antoine et Jeanne Rose Thiébaud Bourdon en 1755 et 1768 avaient épousé un CHAILLET et un ROUGET. Et en 1780, Marie Françoise Thiébaud Bourdon s'était mariée à Remoray avec Jean Simon VUEZ. Mouthe étant le plus gros village des alentours, on imagine aisément que des échanges et des alliances entre habitants allaient de soi, prolongeant ainsi les fêtes ou marchés communs.

Je note par ailleurs que Delphine n'est accompagnée par aucun témoin originaire de son village natal, Saint-Antoine, à son mariage.

Les mariés sont ensuite allés à l'église de Remoray, pour se marier religieusement, accompagnés par deux mêmes témoins qu'à la mairie, ainsi que deux nouveaux. L'église est ancienne, elle date du XVI^{ème} siècle. Bientôt elle sera démolie pour faire place à une bien plus moderne, en 1869, qu'on peut aujourd'hui visiter au centre du village (ci-contre). Les pierres de l'abbaye de Mont-Sainte-Marie toute proche, démolie à la Révolution, ont été utilisées pour cette construction.



Illustration 5: Photo personnelle 2023

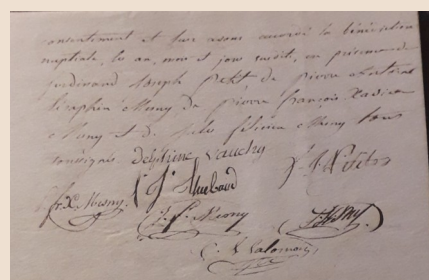
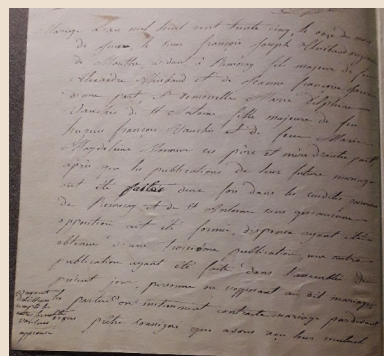
Voici leur acte de mariage religieux, que j'ai retrouvé dans les archives du diocèse de Besançon :

[Mariage] L'an mil huit cent trente cinq, le onze du mois de juin, le sieur François Joseph Thiébaud, originaire de Mouthe, résidant à Remoray, fils majeur de feu Alexandre Thiébaud et de Jeanne Françoise Jacerin d'une part ; et demoiselle Marie Delphine Vauchy, de St-Antoine, fille majeure de feu Hugues François Vauchi et de feu Marie Magdeleine Monnier ses père et mère, d'autre part.

Après que les publications de leur futur mariage ont été faites deux fois dans les susdites paroisses de Remoray et de St-Antoine, sans qu'aucune opposition ait été formée, dispense ayant été obtenue d'une troisième publication, une autre publication ayant été faite dans l'assemblée du présent jour, personne ne s'opposant au dit mariage, les parties ayant d'ailleurs rempli les autres formalités voulues, ont instamment contracté mariage pardevant nous prêtre soussigné, qui avons reçu leur mutuel consentement et leur avons accordé la bénédiction nuptiale les an, mois et jour susdits, en présence de Ferdinand Joseph Petit, de Pierre Antoine Séraphin Mesny, de Pierre François Xavier Mesny et de Jules Félicien Mesny, tous soussignés. Delphine Vauchy

P. Fr. X. Mesny F.J. Thiébaud F.J. Petit

J. F. Mesny P.A. Mesny
C. L. Salomon, curé



Le curé SALOMON qui officie ce jour-là est depuis quelques temps dans le village de Remoray, puisque c'est lui qui a usé de diplomatie et de médiation auprès du Prince d'Arenberg opposé aux cultivateurs de villages du Haut-Doubs comme Remoray ou Mouthe, utilisant à leur compte ses forêts domaniales alentours, en 1822, et qu'il a fait poser un papier peint panoramique exceptionnel dans son presbytère. Celui-ci, restauré en 1835 par l'architecte Pompée, est aujourd'hui converti en Maison du patrimoine avec jardin de curé. Le papier peint panoramique de la chambre du curé est classé (arrêté du 21 mars 2002). Il date du Premier Empire et représente l'histoire de Joseph, mais aussi des symboles franc-maçonniques⁵, étonnamment.



Deux images de ce presbytère que les mariés ont peut-être fréquenté⁶ et qu'ils ont au moins vu en sortant de l'église.



5 <https://www.estrepublicain.fr/actualite/2015/02/22/le-tresor-maconnique-du-presbytere>

6 Crédit : Arnaud 25 Sous licence Creative Commons 2015-07-25 <https://monumentum.fr/presbytere-remoray-pa25000024.html>

Un document trouvé aux Archives départementales du Doubs⁷ m'a appris que le 4 Thermidor de l'an IV⁸ de la République française, le presbytère et ses dépendances, en mauvais état, avaient été vendus en tant que biens nationalisés, à Pierre Antoine PETITE, père de Ferdinand (né en 1790), le futur maire de Remoray et témoin de mariage de Joseph et Delphine. Il a acquis le presbytère pour la somme de 580 livres, après estimation par les administrateurs du département du Doubs. L'ensemble immobilier est alors décrit ainsi :

[Le] presbytère de Remoray [est] composé d'une maison, jardin y attaché, et une grange petite ainsi qu'une écurie, aisances et dépendances du tout ; ladite maison composée au rez-de-chaussée de 3 chambres et une cave à cellier et à l'étage d'une petite chambre et cheminée entre deux autres très petites en mansardes. (...) La maison dans son ensemble pêche dans sa construction dans la partie des murs qui sont en mauvais état. Le jardin est formé du côté de l'est par un mauvais mur et le surplus par la maison et des palissades en bois en mauvais état.

L'ensemble fut donc racheté ensuite pour redevenir un presbytère.

2.2 - Leur naissance

François Joseph THIÉBAUD est né le 15 Ventôse de l'An Second de la République française, soit le 04 mars 1794 chez ses parents au lieu-dit « Pré-Bouillet », une ferme dans les alpages, à Mouthe. Il est le premier enfant de sa mère Jeanne Françoise JASSERIN, 34 ans, et le huitième de son père Alexandre Joseph, 49 ans.

Le petit Joseph est en effet issu d'un deuxième lit, la première épouse d'Alexandre, Marie DUBIEZ dite La Pine, étant décédée après vingt ans de mariage, peu après avoir mis au monde une dernière fille, morte en bas âge, en 1793, comme nous le verrons plus loin. Joseph est à moitié jurassien car sa mère est originaire du Bief-du-Fourg, localité proche de Boujeons et Remoray, mais située dans le département voisin, à une douzaine de kilomètres de Mouthe.

N'ayant pu, pendant la saison hivernale, accéder au Pré-Bouillet, je dois m'en remettre au blog d'un passionné suisse de patrimoine du haut-Doubs notamment, et de randonnées, qui explore les chalets d'alpage souvent inhabités désormais, pour proposer ces photos :



Pré
Bouillet
Ouest
ou
Pré
Bouillet
Est ?



7 Vente. Document n° 1210. Archives départementales du Doubs. Cote Q 254.

8 Soit le 22 juillet 1796.

Le petit Joseph arrive dans la famille THIÉBAUD dans un contexte particulièrement lourd : l'un de ses demi-frères aînés, Jean Antoine, fusilier engagé parmi les volontaires du second bataillon du Doubs, dans l'armée révolutionnaire, mourra chez lui au Pré-Bouillet le 08 septembre 1794, soit quelques mois après sa naissance seulement, à presque 19 ans⁹.

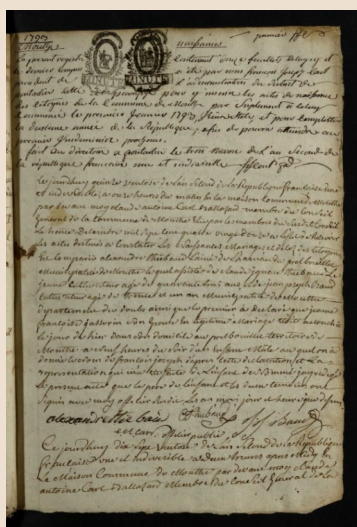


Illustration 7: Une cuisine aux dalles en pierre



Illustration 6: Source : histoirevalleedejoux.ch

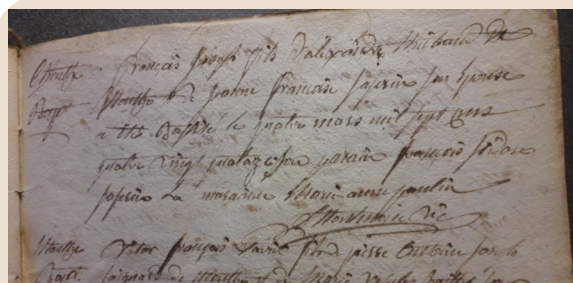
Voici l'acte de naissance¹⁰ de François Joseph THIÉBAUD :



Ce jourdhuy quinze ventose de l'an second de la République française une et indivisible, a onze heures du matin en la maison commune de Mouthe par devant moy Claude Antoine Cart Balthazar, membre du conseil général de la commune de Mouthe, élu par les membres du susdit conseil le trente décembre mil sept cent quatre vingt douze à l'effet de recevoir les actes destinés a constater les naissances, mariages et décès des citoyens, Est comparu Alexandre Thiébaud l'aîné de l'hamau du pré-l-bouillet, Municipalité de Mouthe, lequel assisté de Claude Ignace Thiébaud le jeune, cultivateur âgé de quarante trois ans, et de Jean Joseph Baud, cultivateur âgé de trente et un an, municipalité de Mouthe, département du Doubs, ainsi que le premier, à déclaré que Jeanne Françoise Jasserin, son épouse en légitime mariage était accouchée le jour de hier dans son domicile au prés-bouillet, territoire de Mouthe, à neuf heures du soir d'un enfant mâle auquel on à donné le nom de François Joseph. D'après cette déclaration et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ay rédigé que le père de l'enfant et les deux témoins ont signés avec moy officier dudit. Les an, mois, jour et heure que dessus.

Alexandre Thiébaud C. I. Thiébaud J.J. Baud
C. A. Cart officier public

Même si nous sommes en période révolutionnaire, Joseph est porté sur les fonts baptismaux en l'église de Mouthe par ses parents, comme en atteste son acte de baptême, conservé aux archives du diocèse de Besançon, parmi les actes de la paroisse de Mouthe :



[Mouthe
Bap[tême]

François Joseph, fils d'Alexandre Thiébaud de Mouthe, et Jeanne Françoise Jasserin son épouse, a été baptisé le quatre mars mil sept cens quatre vingt quatorze. Son parain François Isidore Jasserin, la marainne Marie Anne Paulin.

9 Voir ANNEXE 9

10 Registre d'état-civil Mouthe : 1793-an VIII. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/pdx75fqs1z2/d35b940b-0478-4e63-94a6-3e89df76f2f3>

Son parrain est l'un de ses oncles maternels, et sa marraine est l'épouse d'un négociant de Mouthe, Pierre Joseph VUEZ. Elle décèdera l'année suivante à 32 ans.

Comme nous le verrons au moment d'évoquer la vie de son père Alexandre, cette famille du Haut-Doubs ne dérogeait donc pas, dans sa fidélité à la religion catholique, au comportement majoritaire dans la population locale sous la Révolution. Ainsi, l'influence de la révolution et de ses changements a été étudiée et on apprend dans un article de Danièle Pingué, historienne à l'université de Besançon, en 2007, qu' :

« en ce qui concerne l'esprit public, le Haut-Doubs conserve la réputation d'avoir été, en bloc, réfractaire à la Révolution. [Mais] la réalité est plus complexe : comme dans l'ensemble de la Franche-Comté, la mobilisation patriotique y connut un réel succès ; il abrita un réseau non négligeable de sociétés populaires et fournit -par exemple- l'un des meilleurs taux de participation nationale au plébiscite constitutionnel de 1793 ; ajoutons qu'en l'an II, la quasi-totalité des communes fut dotée d'un comité de surveillance. Rien de comparable, donc, au cas de la Vendée par exemple. Cependant, plus encore que le reste de la Franche-Comté, le Haut-Doubs se caractérisa par l'attachement inconditionnel de ses habitants à la religion catholique et opposa dès 1791 une très vive résistance à la Constitution civile du clergé. [...] Si l'introduction du calendrier révolutionnaire dans les campagnes du Haut-Doubs ne soulève aucune difficulté particulière à propos de la datation des actes officiels, elle entraîne une véritable résistance de la population, avec la complicité des autorités constituées, en ce qui concerne la tentative de remplacer le dimanche par le décadi, et n'a pratiquement aucun impact sur le choix des prénoms des nouveaux nés. Cette résistance va se confirmer et s'amplifier de l'an III à l'an VIII»¹¹

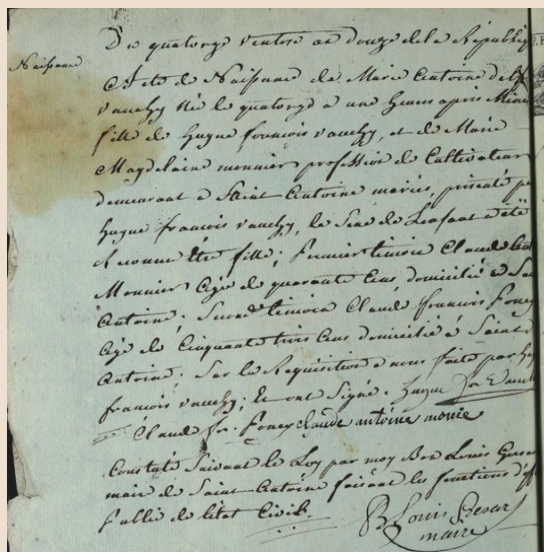
La naissance de Joseph est suivie par celle d'un frère, Joseph Emmanuel, en 1797, qui mourra hélas à 2 ans et dix mois en 1800 à Mouthe, et d'un autre, Emmanuel Joseph, en 1801, décédé à 16 ans en 1817. Joseph aura la douleur de devoir déclarer le décès de ce dernier, à Boujeons.

Sa mère Jeanne Françoise, après avoir élevé les enfants du premier mariage de son mari, et eu elle-même trois fils, se retrouva donc seule avec Joseph en 1817 à Boujeons, Alexandre étant décédé l'année précédente.

Remarquons que le prénom de **JOSEPH**, porté en second par Alexandre et non utilisé par celui-ci dans les actes qu'il a signés, a été transmis aux trois garçons : Joseph l'a utilisé au détriment de son premier prénom François, et le second Emmanuel, naissant juste après le décès du petit Emmanuel, a hérité de ses deux prénoms, certes dans un ordre inversé. Joseph, notre marié, n'a donc pas reçu de prénom révolutionnaire. Ses parents ont opté pour la tradition, catholique et sans doute aussi familiale, puisque le père d'Alexandre se prénomait Mathieu Joseph et que 6 enfants d'Alexandre sur 10 ont également hérité de ce prénom. Joseph et Delphine perpétueront cette tradition en donnant le prénom Joseph à leur second fils.

11 PINGUÉ, Danièle. « La réception du calendrier républicain dans les campagnes du Haut-Doubs. Quels enseignements ? », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 349 | juillet-septembre 2007, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 03 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/11221>

Marie Antoine Delphine VAUCHY, future épouse de Joseph THIÉBAUD, naît le 05 mars 1804 (ou le 14 ventôse de l'an XII) à Saint-Antoine (Doubs), comme en atteste son acte de naissance¹² :



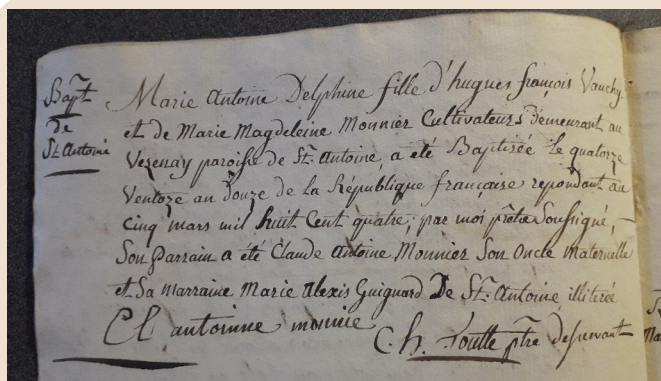
[Naissance]

Le quatorze ventose an douze de la République a été de naissance de Marie Antoine Delphine Vauchy née le quatorze a une heure après minuit. Fille de Hugue François Vauchy, et de Marie Magdelaine Monnier, profession de cultivateur demeurant a Saint Antoine, mariés, présenté par Hugue François Vauchy, le sexe de l'enfant a été reconnu être fille ; premier témoin Claude Léon Monnier, âgé de quarante ans, domicilié a Saint Antoine ; second témoin Claude François Foncy, âgé de cinquante trois ans domicilié à Saint Antoine. Sur la réquisition a nous faite par Hugue François Vauchy ; et ont signé : Hugue Fr. Vauchy Claude Fr. Foncy. Claude Antoine Monié.

Constaté suivant la loy par moy Bon Louis Guérard Maire de Saint Antoine faisant les fonctions d'officier Public de l'état-civil. B. Louis Guérard

maire

Joseph et Delphine ont 10 ans d'écart tout juste puisqu'ils fêtent leurs anniversaires respectifs à un jour d'intervalle seulement. Leur milieu familial est très semblable au premier abord : ce sont des familles de cultivateurs, sachant signer et les hommes qui déclarent ces nouveaux-nés sont dans l'âge mûr.



Marie Antoine Delphine, fille d'Hugues François Vauchy et de Marie Magdeleine Monnier, cultivateurs demeurant au Vézenay, paroisse de Saint-Antoine, a été baptisée le quatorze ventose an douze de la République française, répondant au cinq mars mil huit cent quatre, par moi prêtre soussigné. Son parrain a été Claude Antoine Monnier, son oncle maternel, et sa marraine Marie Alexis Guignard de Saint-Antoine, illeterée.

Cl. Antoine Monnié C.H. Toutte, p[r]être desservant

Quand Delphine est baptisée religieusement¹³ le jour même de sa naissance comme c'est l'usage, l'église de Saint-Antoine, village d'environ 280 âmes à cette époque, date du XVI^{ème} siècle et son retable est du XVIII^{ème} siècle¹⁴.

On apprend dans cet acte de baptême que la famille n'habite pas au village même de Saint-Antoine, mais à Vézenay. S'agit-il du hameau du Vézenay, à 700 mètres de l'église, ou bien du lieu-dit Le Vézenay, appartenant à la commune de Malbuisson, à 6 km environ de Saint-Antoine par la route ?

Dans la partie 1.2 de ce mémoire, je reviendrai sur cette interrogation.

12 Registre d'état-civil NMD de Saint-Antoine : an IX-1820. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/9zqn50btvcsg/f29dd4f0-00ac-40e2-80e2-d35d49456be3> (media 19)

13 Archives du diocèse de Besançon, Saint-Antoine

14 Source : Wikipédia [https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Antoine_\(Doubs\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Antoine_(Doubs)) consulté le 04/03/2023

Quoi qu'il en soit, voici le décor de ce baptême religieux, tel qu'il est encore visible aujourd'hui au centre du village :



Illustration 9: Le retable. Photo Par Pmau — Travail personnel, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=92416325>



Illustration 8: Église et cimetière de Saint-Antoine. Photo personnelle, 2023

Les habitants du village se nomment les Chats borgnes, et pendant une partie de la Révolution française, les registres d'état-civil témoignent d'un renoncement momentané au toponyme Saint-Antoine, pour utiliser un nom faisant référence à ses premières appellations depuis le XIV^{ème} siècle, et au ruisseau qui coule sur son territoire : Rougebief. La maison commune de Saint-Antoine, où la naissance de Delphine a été déclarée, n'était pas encore celle qui se tient devant l'église, puisqu'elle a été construite en 1828 seulement. Lorsque Delphine naît, son père a 46 ans et sa mère 39 ans. Ils se sont mariés le 10 février 1789 à Saint-Antoine, d'où est originaire la mère de Delphine.

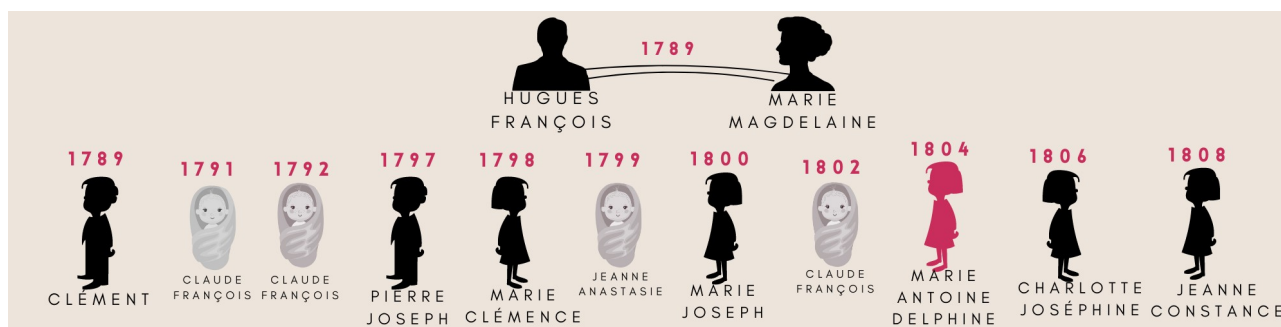
Hugues François VAUCHY, baptisé le 17.12.1758 à Malbuisson et mort à 63 ans à Saint-Antoine le 29 mars 1822¹⁵, et son épouse **Marie Magdelaine MONNIER SIMONIN**, née à Saint-Antoine le 12 avril 1765 et décédée à 66 ans au même lieu, le 25 septembre 1831, ont eu ensemble 11 enfants :

1. **Clément**¹⁶ (b 29 décembre 1789, Saint-Antoine – † 13 janvier 1869, id.)
2. **Claude François** (b 16 juillet 1791, Malbuisson - † 03 août 1791, id.)
3. **Claude François** (° environ 1792 - † 26 février 1801, Saint-Antoine)
4. **Pierre Joseph** (° 06 janvier 1797 - † 25 novembre 1877, Saint-Antoine), marié à Marie Clémence PILLOD le 06 juin 1826 à Saint-Antoine
5. **Marie Clémence** (° 15 mars 1798, Saint-Antoine - † 25 avril 1875, Cendrey (Doubs), mariée à Jean François Modeste ROBBE DADY, instituteur, le 15 janvier 1827 à Saint-Antoine
6. **Jeanne Anastasie** (° 03 janvier 1799, Saint-Antoine - † 19 mars 1801, id.)
7. **Marie Joseph** (° 23 septembre 1800, Saint-Antoine - † 15 avril 1867, Montperreux (Doubs), mariée à Philippe Auguste BLONDEAU le 28 avril 1821 à Saint-Antoine
8. **Claude François** (° 03 juin 1802, Saint-Antoine - † 02 mars 1803, id.)
9. **Marie Antoine Delphine** (°b 05 mars 1804, Saint-Antoine - † 04 décembre 1883, Remoray (Doubs), mariée à François Joseph THIÉBAUD le 11 juin 1835 à Remoray

15 Registre NMD Saint-Antoine : 1821-1840. Archives départementales du Doubs. Media 22.

16 Nous nous attarderons sur le parcours de Clément VAUCHY dans la partie 3.2, p.30.

10. **Charlotte Joséphine** (° 09 juillet 1806, Saint-Antoine - † 07 juillet 1877 à Labergement Sainte-Marie (Doubs), mariée à Napoléon¹⁷ LONGCHAMPT le 21 novembre 1831 à Saint-Antoine
11. **Jeanne Constance** (° 15 mai 1808, Saint-Antoine - † 12 janvier 1894, Rochejean (Doubs), mariée à Pierre Auguste SAILLARD le 03 juillet 1849 à Saint-Antoine



Delphine est ainsi la neuvième enfant de ce couple, sur les onze qu'ils mettront au monde. Les parents perdront hélas quatre enfants en bas âge, et le seul de leurs fils qui se mariera, Pierre Joseph VAUCHY, aubergiste, n'aura pas de descendance connue.

Le patronyme VAUCHY s'éteindra donc sur cette branche, à la fin du XIX^{ème} siècle.

2.3 - Le parcours militaire de Joseph THIÉBAUD

François Joseph THIÉBAUD, qui habite alors encore Mouthe, est un conscrit de l'année 1814. La consultation de la base indexée « Mémoire des hommes »¹⁸ nous apprend qu'il sera enrôlé avant ses 20 ans. A tout juste 19 ans, le numéro 50 lui a été attribué sur la liste de désignation du canton de Mouthe et il a servi dans l'armée impériale du 03 mai 1813 au 1^{er} juin 1814, soit treize mois, sous le matricule 8961. Il intègre le 42^{ème} régiment d'infanterie en ligne. Plus particulièrement, il sera voltigeur dans le 3^{ème} bataillon de ce régiment.

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

NUMÉROS D'ENREGISTREMENT ET SIGNALEMENTS des SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	DATES de l'arrivée des Recrues au Corps, LEUR QUALITÉ, LEUR DERNIER DOMICILE, ET LEUR PROFESSION.	NUMÉROS des BATAILLONS ou Escadrons, et des Compagnies.	GRADES, et DATES DES NOMINATIONS à ces grades, ACTIONS D'ECLAT, et BREVETS D'HONNEUR.	DATES ET MOTIFS DE SORTIE DU CORPS. DÉCÈS. SERVICES ANTÉRIEURS. BLESSURES, ET CAMPAGNES DE GUERRE.
N.° 8961 <i>Thiébaud</i> fils de <i>Mandieu Alexandre</i> et de <i>François Jeanne</i> né le 4 fév. 1794 à <i>Mouthe</i> canton de <i>Mouthe</i> département du <i>Doubs</i> taille d'un mètre <i>89</i> centimètres, visage <i>roux</i> front <i>élevé</i> yeux <i>brun</i> nez <i>droit</i> bouche <i>large</i> menton <i>arrondi</i> cheveux <i>brun</i> sourcils <i>épais</i> marques particulières <i>A petite vérole</i>	Arrivé au Corps le <i>3 may 1813</i> enrôlé volontaire incorporé, venant d'ancien conscrit de l'an <i>1804</i> remplaçant un conscrit de l'an du département d' <i>...</i> compris sur la liste de désignation du canton de <i>Mouthe</i> sous le N.° <i>50</i> son dernier domicile était à <i>Mouthe</i> département du <i>Doubs</i> profession d' <i>...</i>	<i>2nd du 3rd</i>		<i>Partir le 1^{er} juin 1814</i>

17 Les parents de ces deux jeunes gens semblent avoir été inspirés par le couple impérial lors de leur naissance et leur mariage permit certainement de renforcer la référence historique !

18 42^e régiment d'infanterie de ligne, 27 avril 1813-10 décembre 1813 (matricules 8 401 à 10 200) cote SHD/GR 21 YC 361, media 97/337. Disponible : https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/registres_matricules_garde_imperiale_infanterie_ligne/annotations.php

Sa fiche matricule ci-dessus nous renseigne sur son physique : Joseph est plutôt petit (1m59), il a un *gros nez* et un menton *ordinaire*, un front *relevé*, surmonté de cheveux *châtain*, et ses yeux sont *roux*. Seul indice de sa santé que nous aurons à son sujet : il est marqué par la petite vérole, attrapée dans l'enfance ou l'adolescence, donc, puisqu'il est très jeune.

Deux inexactitudes sont à relever sur cette fiche : le nom de sa mère est noté *Jeannin*, et non Jasserin, certainement suite à une incompréhension du militaire chargé de prendre les renseignements. Et sa date de naissance le vieillit d'un mois : est-ce un problème de conversion de la date républicaine ?

Quoiqu'il en soit, en se documentant sur le destin de ce régiment et de son 3ème bataillon en particulier, on arrive à peu près à reconstituer un journal de marche. Tout d'abord, que faisait un voltigeur ?

L'encyclopédie collaborative Wikipédia nous indique que : « le voltigeur est un fantassin porté en première ligne par un cavalier qui le prend en croupe. Plus généralement, le terme désigne les unités d'infanterie légère d'une compagnie d'élite destinée à agir en tirailleur en avant de la ligne d'un bataillon. »¹⁹. Le corps des voltigeurs est créé par le décret du 22 ventôse an XII (13 mars 1804). Laissons à un étudiant en histoire le soin de nous expliquer les conditions d'enrôlement de ces soldats particuliers, dans un passage de son mémoire de master²⁰ :

« Leur particularité réside dans leur taille, plus petite que celle des autres soldats. La création de cette nouvelle infanterie répond à une situation démographique caractéristique de l'époque dans laquelle les hommes ayant une taille inférieure à la moyenne sont de plus en plus nombreux et échappent à la conscription. Selon le général Bardin "Cette mesure, augmenta l'effectif des troupes de 40.000 hommes." » Il va plus loin en affirmant que :

« L'invention des voltigeurs était une amorce pour la vanité des nains, un encouragement pour leur faiblesse, une pensée politique. Cet essai, coûteux pour la population, a eu pour l'armée de brillants résultats. Ceux de ces petits hommes qui ont résisté aux fatigues d'un métier qui semblait au-dessus de leurs forces ont fait merveille. Le parallèle, ou plutôt la rivalité établie entre eux et les grenadiers, la disproportion de taille qu'il fallait faire oublier, souvent les avantages et la solidité d'une constitution trapue, la parité de courage et d'énergie sous une moindre masse, tout en a fait des héros. »

« La taille maximale de recrutement des voltigeurs est de 4 pieds, 11 pouces (1,60 mètre). Les officiers sont un peu plus grands, avec une taille approchant les 5 pouces (1,62 mètre).[#] La nouvelle doctrine de recrutement peut s'expliquer par des motifs physiques et athlétiques car des hommes « tassés » sont plus à même de remplir les conditions physiques des voltigeurs. Elle s'explique aussi par des raisons pratiques.

En effet, il leur est difficile d'assurer les feux de rangs dans les bataillons de chasseurs où les lignes sont formées en fonction de la taille. L'utilité d'un homme de petite taille à la guerre se trouve alors dans sa capacité à se mouvoir et à utiliser l'environnement pour se mettre à couvert. (...)

Le décret du 18 février 1808 sur la composition des régiments d'infanterie de ligne, imposait que la compagnie de grenadiers tienne dorénavant la droite du bataillon et que celle des voltigeurs le flanc gauche. Les deux compagnies d'élite devenant ainsi véritablement des unités de flanc. Dans ce décret ce trouvent également des articles fixant la solde des voltigeurs à égalité avec celle des grenadiers (...)

[#] BARDIN Etienne-Alexandre. *Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes* (4 vol.), 1841-1851, Corréard, Paris. p. 5271 et p. 1472

Joseph THIÉBAUD était donc en première ligne dans les batailles qui ont été menées, à cause de sa petite taille. Cela requerrait aussi certainement une dose supplémentaire de bravoure et de chance par rapport aux

19 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Voltigeur_\(militaire\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Voltigeur_(militaire))

20 PETIT, Thibault (2016). *L'infanterie légère, de la Révolution jusqu'à la chute du Premier Empire*. Université de Cergy-Pontoise, p.18-20. Disponible http://18eme-de-ligne.fr/empire/resources/img/docs/memoire_inf_legere.pdf

autres soldats, pour revenir vivant d'une campagne militaire de presque un an. Nous verrons qu'il fut récompensé bien plus tard d'avoir su peut-être se distinguer dans le feu de l'action.

Lorsque Joseph est recruté à Besançon, le 03 mai 1813, le 42^{ème} régiment termine la campagne d'Espagne. C'est en Italie qu'il va alors rejoindre un front, et plus précisément à Vérone, si l'on se réfère au point de départ des troupes, décidé par l'état-major en juillet. Je n'ai hélas trouvé aucune trace du chemin parcouru entre le Doubs et la Vénétie, ni des délais qui avaient été nécessaires. Mais on peut raisonnablement penser que début juillet 1813, Joseph a pu arriver à destination. On s'accorde souvent à dire que les soldats de Napoléon marchait 30 km par jour en temps normal. A titre de représentation, si l'on compte un minimum de 700 km à parcourir par les chemins à pied, cela représente 24 jours de marche, ce qui est cohérent avec ce scénario.

Voici les grandes étapes repérées sur un site web de passionnés des « soldats de la Grande Armée »²¹, qui citent scrupuleusement leurs sources, surtout des mémoires d'officiers ou des courriers entre l'empereur et ses généraux :

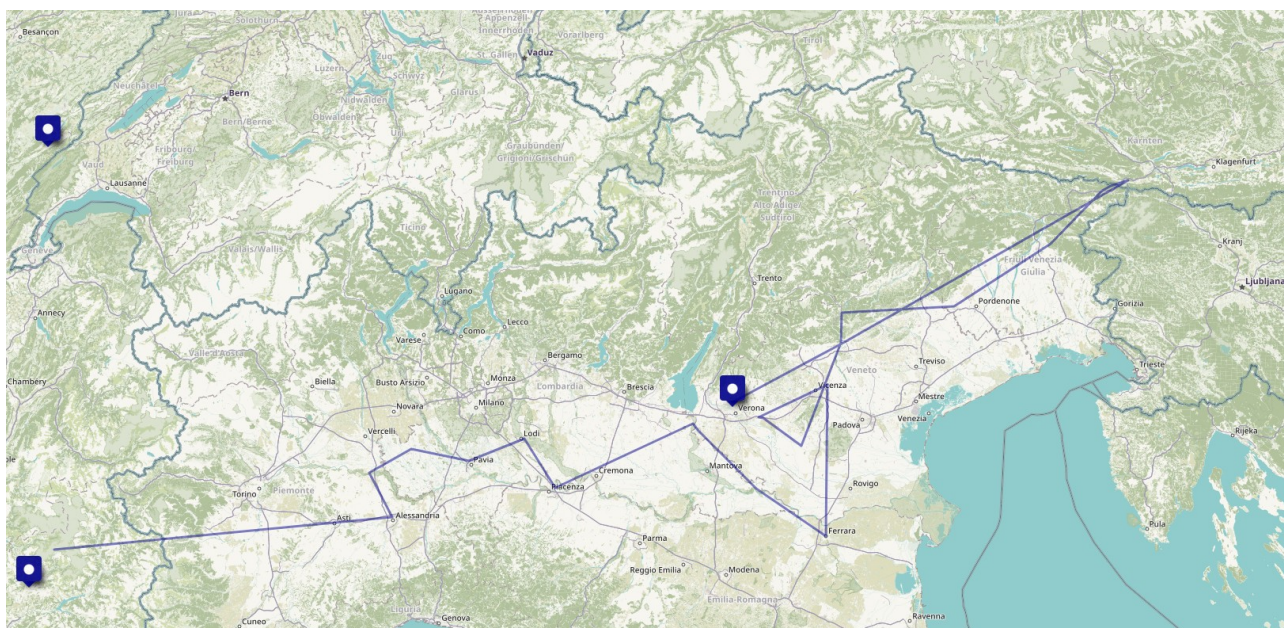


Illustration 10: Itinéraire de Joseph dans le 3^{ème} bataillon du 42^{ème} régiment d'infanterie de ligne, en Italie contre les Autrichiens notamment (1813-1814) : départ de Vérone, retour France à Gap, d'où il déserta certainement. (carte personnalisée réalisée sur framacarte.org)

Arrivé à Gap, le 1^{er} juin, il déserte. Entre-temps Napoléon 1^{er} avait été destitué et exilé sur l'île d'Elbe. Une ordonnance royale avait aussitôt réorganisé l'armée. C'est certainement pour cette raison que sa désertion ne semble pas avoir été punie.

Il vient d'avoir 20 ans, la vie est devant lui, il rejoint le Doubs, son père vieillissant, sa mère et son petit frère.

Le temps passa, il se maria 20 ans après, eut trois enfants. Peut-être vécut-il dans le souvenir de ces mois de danger et de marche en Italie ? Dans le souvenir glorifiant de l'empereur et de la Grande Armée ? Sans doute évoqua-t-il souvent ses souvenirs avec son beau-frère Clément VAUCHY, frère de Delphine, ou son témoin de mariage, futur maire de Remoray, Ferdinand PETITE, tous deux anciens combattants également.

C'est un an avant son décès que Napoléon Bonaparte se rappela à lui : Joseph eut la joie de pouvoir demander à figurer sur la liste des anciens soldats destinés à recevoir la médaille de Sainte-Hélène.

21 <http://frederic.berjaud.free.fr/042edeligne/042eligne.htm>, en partenariat avec la Société d'Études Historiques Révolutionnaires et Impériales <http://assosehri.fr/topic/index.html> (sites consultés le 12 mars 2023).

Cette médaille fut créée par décret impérial le 12 août 1857 par Napoléon III, pour récompenser les 405 000 soldats encore vivants en 1857, qui avaient combattu aux côtés de Napoléon 1^{er} pendant les guerres de 1792-1815, sur un vœu de ce dernier à la toute fin de sa vie, souhaitant utiliser son patrimoine personnel pour les doter d'une pension.



Illustration 11: Recto et verso de la médaille de Sainte-Hélène. Wikipédia.

La médaille s'appellera du nom de l'île qui vit mourir Napoléon 1^{er} en exil, elle est la plus vieille médaille commémorative de notre histoire.

Le dossier de demande de François Joseph THIÉBAUD portait

le numéro 37439, ce que confirment les archives conservées à Besançon, dans lesquelles j'ai bien retrouvé son nom sur la liste des ayant-droits.

Les maires devaient établir cette liste à la demande du préfet, comme celui de Besançon qui afficha l'annonce ci-dessus, trouvée aux Archives départementales du Doubs dans la série R.



Dans la liste complète des bénéficiaires pour le Doubs²², classée par commune de domicile, voici ce qu'on trouve notamment pour Remoray (ils sont 7 récipiendaires en tout dans le village) :

110.	Petite Ferdinand Jb.	v.	soldat.	39 ^e v.	"	v.	17/034.
111.	Thiébaud François Jb.	v.	v.	42 ^e v.	Certificat d'exemption de service.	"	37439.

PETITE Ferdinand Joseph, soldat, 39^eme régiment, [services établis] sur déclaration.

THIÉBAUD François Joseph, soldat, 42^eme régiment, [services établis sur présentation d'un] certificat d'exemption de service.

Joseph, 19 ans, était dans la moyenne d'âge des derniers conscrits de l'armée napoléonienne, même s'il y en eut de plus jeunes, les besoins en hommes augmentant à l'approche de la fin de l'Empire.

Les historiens appellent ces jeunes hommes inexpérimentés, levés en 1813, 1814 et 1815, cette dernière année par un décret signé par l'impératrice en l'absence de son mari, les « Maries-Louises »²³.

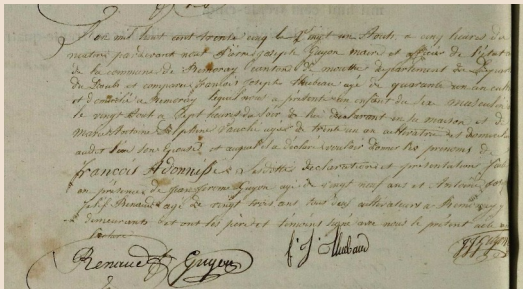
22 Anciens combattants : décorations. 1856-1857. Archives départementales du Doubs, cote 3R13.

23 LARGEAUD Jean-Marc, « Autour des « Maries-Louises » », *Le Télémaque*, 2012/2 (n° 42), p. 42-60. DOI : 10.3917/tele.042.0042. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-telemaque-2012-2-page-42.htm>

2.4 - Leurs enfants

Deux mois après le mariage, Joseph et Delphine accueillent leur premier enfant : **François Adonnisse**, appelé « Adonis », né le 20 août 1835 à Remoray, marié en 1874 et décédé en 1897. Suivront **Joseph Sidonis[se]**, appelé « Sidonis », né le 17 avril 1839, décédé en 1895, et **Marie** née le 10 décembre 1843, décédée en 1915.

Voici l'acte de naissance d'Adonis²⁴, celui dont nous allons suivre la descendance dans ce mémoire :



L'an mil huit cent trente cinq le vingt un août à cinq heures du matin, par devant nous Pierre Joseph Guyon, maire et officier d'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, département du Doubs, e[s]t comparu François Joseph Thiébeau [sic], âgé de quarante un ans, cultivateur domicilié à Remoray ; lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt août à sept heures du soir, de lui déclarant en sa maison, et de Marie Antoine Delphine Vauchi âgée de trente un an, cultivatrice et domiciliée audit lieu, son épouse, auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de François Adonnisse [sic]. Lesdites déclaration et présentation faites en présence de Jean Jérôme Guyon âgé de vingt neuf ans et Antoine Joseph Félix Renaud âgé de vingt trois ans, tous deux cultivateurs domiciliés à Remoray [...]

L'orthographe de cet acte étant vacillante, j'opte pour la graphie « Adonis », plus classique, dans ce mémoire, pour l'aîné du couple Joseph-Delphine. L'acte de baptême à Remoray le 20 août, que j'ai consulté aux archives du diocèse de Besançon, indique que son parrain est François Modeste ROBBE, oncle maternel (instituteur primaire, mari de Marie Clémence VAUCHY), et sa marraine, Jeanne Françoise « JACERIN », « sa grand-mère illettrée ». Le prêtre est bien sûr le même qu'au mariage des parents : SALOMON.

▼ Je reviendrai en détails sur les vies de ces 3 enfants, dans la partie 1 du chapitre 3 de ce mémoire.

2.5 - Leurs biens

Le registre des hypothèques²⁵ indique pour Joseph deux transcriptions d'actes : une acquisition le 06 novembre 1839 pour 400 francs, et une autre peu de temps avant son décès, le 16 février 1856, pour 290 francs.

CASE N°	CHITAIN	FRANÇOIS-JOSEPH. Domicilié à Remoray.
06/11/1839	400	
16/02/1856	290	

Quant à Delphine, si elle a bien participé à l'achat de 1839, elle a fait seule une acquisition le 15 décembre 1853, pour 500 francs.

CASE N°	VAUCHY	MARIE-DELPHINE femme de François-Joseph.
15/12/1853	500	

24 Registre NMD de Remoray : 1821-1840. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/h9gcm036ldj1/5a46270c-4ed5-4a33-bd63-e7ff733216b7> (media 113).

Voir ANNEXE 11

25 Répertoire des formalités hypothécaires. Bureau des hypothèques de Pontarlier. Vol.77. AD25, cote 4Q4/94.

Au vu de ces mentions, j'ai donc demandé aux Archives départementales du Doubs une copie des transcriptions d'actes de mutation correspondant à ces achats.

La première vente date du 12 juin 1839. Joseph et Delphine ont « fêté » la veille leur 4^{ème} anniversaire de mariage. Les époux GILLIARD, de Boujeons, ont vendu à Delphine VAUCHY, seule mais sous l'autorité de son mari, une pièce de terre en nature de labours et pré-bois, séparée en partie par un jardin qui fait partie de la vente, d'environ 30 ares. La vente est faite au prix de 400 francs qui ont été instamment payés aux vendeurs. Il est précisé par les époux THIÉBAUD que « cet argent provient entièrement des épargnes et salaires que Delphine s'était procurés avant son mariage ».

Le 28 février 1853, un autre acte est passé devant notaire : Joseph et Delphine achètent à BRENIER Pierre et MARIOTTE Rosine, de Labergement, une pièce de terre en nature de labours au lieu-dit le Pré-Brenier, à Remoray, de 40 ares 10 centiares, porté à la matrice cadastrale sous le n°135P ; puis une autre pièce de terre de labours situé au Champ de la côte, Les Chevillettes, d'une contenance de 17 ares 30 centiares, portée à la matrice cadastrale de Remoray sous le n°9P. La vente a été réalisée pour la somme de 500 francs que les acheteurs ont payé comptant. Les époux THIÉBAUD que cette somme « provient entièrement d'épargnes et de salaires de l'épouse THIÉBAUD qu'elle s'était procurés avant son mariage. Et les deux pièces de terre lui appartiendront en propre comme étant l'emploi de ses deniers ».

Un autre achat est fait le 14 février 1856 par François Joseph devant le notaire LOISEAU de Pontarlier. Onésime AUTHIER, employé à la préfecture de Mâcon, et Félicien AUTHIER, commis négociant à Paris (représentés par leur oncle), ont vendu à Joseph « une pièce de terre en nature de labours, d'environ 26 ares 50 centiares », pour la somme de 290 francs, payée comptant par Joseph.

On comprend ainsi que Delphine et Joseph, soit par leurs caractères, soit par leur situation familiale et financière, ont séparé leurs biens et leur argent pour les acquisitions importantes, même s'ils devaient exploiter ces terres ensemble.

La matrice cadastrale de Remoray²⁶ nous renseigne aussi sur les biens de Joseph THIÉBAUD, et sur leur devenir après sa mort :

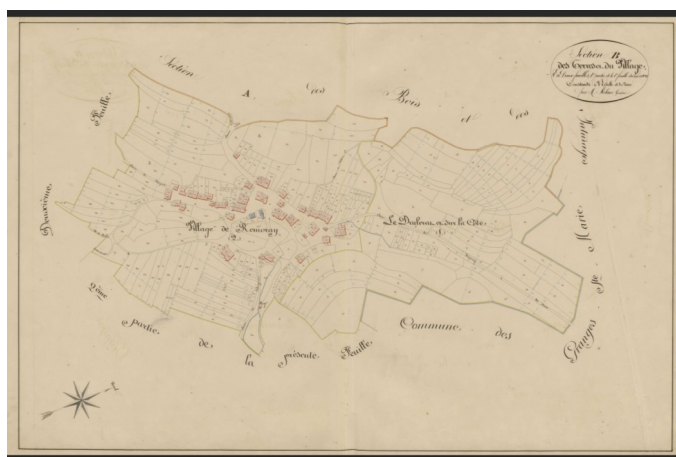
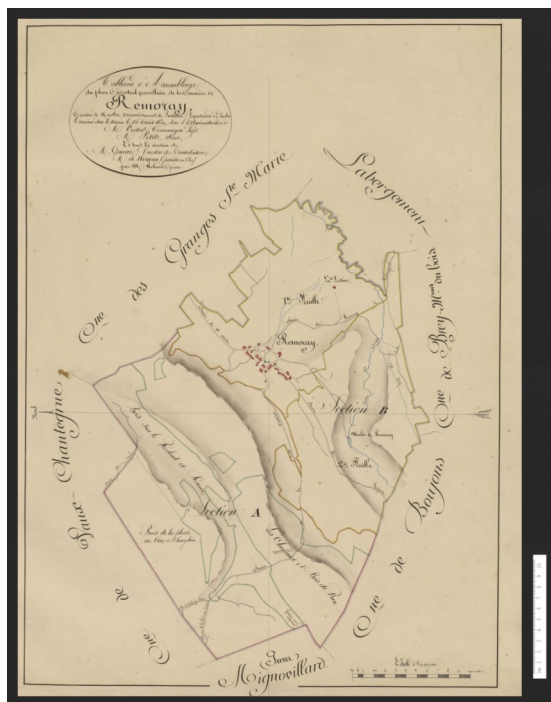
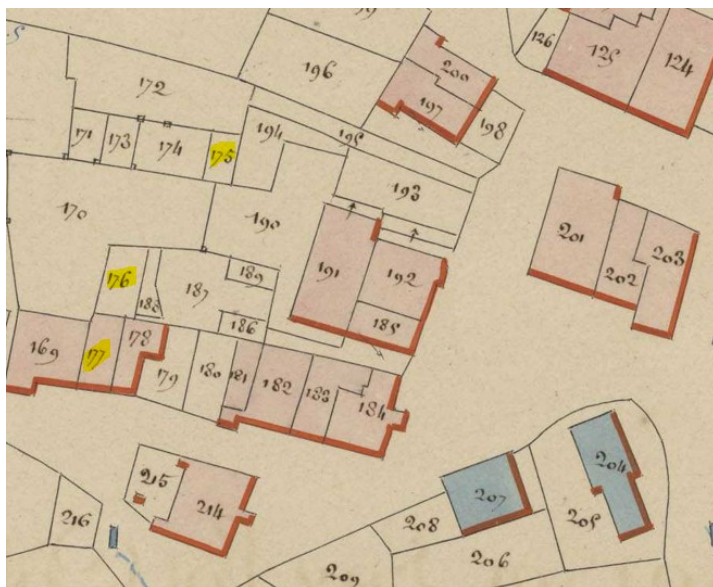


Illustration 12: Plan du village de Remoray. Cadastre. 1839. AD25

26 Matrice des propriétés foncières bâties et non bâties : Remoray. Archives départementales du Doubs. Cote 3P487/2.

Section B N°lieu-dit 2 le village, clos des Mesny, voici ce que possède Joseph :

Numéro du plan 175	jardin	65,75 ares
176	pré	1hectare 6 ares 75
177	maison	1 ha 61 a 45 ca
177	sol	1 ha 78 a 60 ca



En jaune, les parcelles de Joseph au centre du village de Remoray, derrière l'actuel hôtel-auberge Mesny.

Le tout a été transmis en 1870 à François Adolphe CLERC. Joseph possédait également ces biens fonciers :

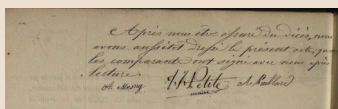
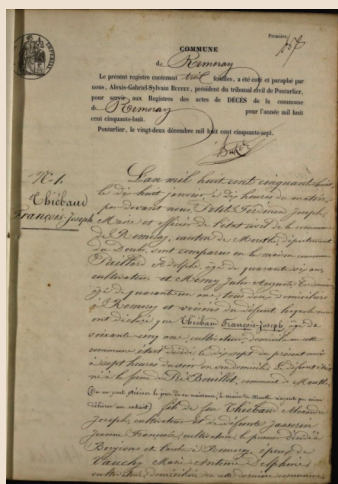
NUMÉRO PLAN	TYPE	LIEU	SURFACE	ANNÉE DE MUTATION
53	pré	Le Crossat	2 ha 05 a 10 ca	1890
24	terre	Les parties et sous le petit bois	2 ha 27 a 10 ca	1890
38 39	Terre prébois et bois	Château	2 ha 30 a 70 ca	1890 à MONNIER Antoine Joseph (mari de Marie) à ADONIS, son fils à MONNIER A. J.
44	prébois et bois	Châtelard		
65 66	Prébois et broussailles terre	La vie de Boujeons (les sapiaux)		1890 à ADONIS (avait été acheté en 1853)
9	pré	Les chevillettes		1890 à SIDONIS (acheté en 1854)
9	pré	Sur le saut		1890 à SIDONIS (acheté en 1854)
125	terre	Les vieilles queues		1890 à MONNIER Antoine Joseph (acheté en 1854)
2p	pré	Les Crossats		1890 à ADONIS (acheté en 1855)

70	terre	Sur le petit bois	1890 à ADONIS (acheté en 1857)
69	terre	Les parties et sous le petit bois	1890 à MONNIER (acheté en 1859)

Sur le même folio, mais après la mort de François Joseph, voici ce qui est noté également :

114 V	pré	Village clos de la vieillesie	1890 à ADONIS (acheté en 1870 à CLERC Antoine Xavier)
44	maison	Id 6 portes et fenêtres	1882 (acheté 1870 à CLERC François Adolphe)
44	sol		1890 à ADONIS (acheté en 1870 à CLERC François Adolphe)
45	pré		1890 à ADONIS (acheté en 1870 à CLERC François Adolphe)
50	jardin	Id clos des pruniers	id

2.6 - Leur décès et leur succession



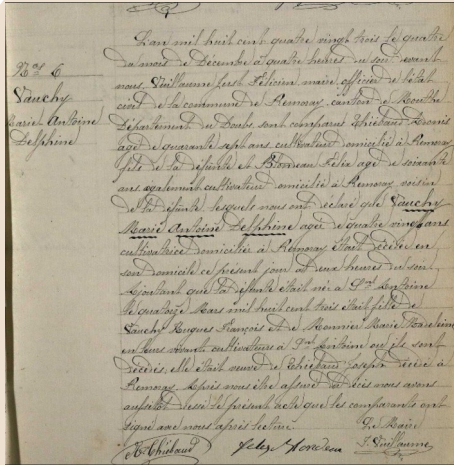
L'an mil huit cent cinquante huit, le dix huit **janvier** à dix heures du matin, par devant nous, Petite Ferdinand Joseph maire et officier de l'état-civil de la commune de Remoray (...) sont comparus en la maison commune Paillard Adolphe âgé de quarante six ans, cultivateur, et Mesny Jules Auguste, cordonnier âgé de quarante un an, tous deux domiciliés à Remoray et voisins du défunt, lesquels nous ont déclaré que Thiébaud François-Joseph, âgé de soixante cinq ans, cultivateur, domicilié en cette commune, était décédé le **dix sept** du présent mois à sept heures du soir en son domicile. Le défunt était né à la ferme du Pré-Bouillet, commune de Mouthe, (on ne peut préciser le jour de sa naissance, la mairie de Mouthe n'ayant pu nous délivrer un extrait), fils de feu Thiébaud Alexandre Joseph, cultivateur et de défunte Jasserin Jeanne Françoise, cultivatrice, le premier décédé à Boujeons et l'autre à Remoray, époux de Vauchy Marie Antoine Delphine, cultivatrice, domiciliée en cette dernière commune.

Après nous être assuré du décès, nous avons aussitôt dressé le présent acte, que les comparants ont signé avec nous après lecture.

A. MESNY F.J. PETITE, maire A. PAILLARD

Ainsi, l'ami Ferdinand, qui avait partagé la même jeunesse militaire, et la même vie d'adulte à Remoray, qui avait été témoin du mariage avec Delphine, fut le maire qui dressa l'acte de décès²⁷ de Joseph... Un maire aussi qui enterrera son fils de 21 ans en octobre de la même année, ainsi que des frères.

27 Registre NMD de Remoray :1841-1860 . Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/3zgnv6lh95mr/63f316cf-631c-4694-a593-9d6230fbb7fc> (media 205).



L'an mil huit cent quatre vingt trois, le **quatre du mois de décembre** à quatre heures du soir, devant nous Vuillaume Just Félicien, maire officier de l'état-civil de la commune de Remoray (...), sont comparus Thiébaud Adonis âgé de quarante sept ans, cultivateur domicilié à Remoray, fils de la défunte, et Blondeau Félix âgé de soixante ans, également cultivateur domicilié à Remoray, voisin de la défunte ; lesquels nous ont déclaré que Vauchy Marie Antoine Delphine âgée de quatre vingts ans, cultivatrice domiciliée à Remoray, était décédée en son domicile ce présent jour à deux heures du soir, ajoutant que la défunte était née à St-Antoine le quatorze mars mil huit cent trois, était fille de Vauchy Hugues François et de Monnier Marie Madeleine, en leur vivant cultivateurs à St-Antoine où ils sont décédés. Elle était veuve de Thiébaud Joseph, décédé à Remoray. Après nous être assuré du décès, nous avons aussitôt dressé le présent acte que les comparants ont signé avec nous après lecture.

A. THIÉBAUD Félix BLONDEAU Le maire, J. Vuillaume

On s'étonne dans cet acte²⁸ que la date de naissance donnée pour Delphine est fautive : elle est bien née le 05 mars 1804 ! Adonis s'est-il trompé ou bien Delphine n'avait-elle jamais su exactement sa date de naissance ?

Le 19 mai 1884, Adonis déclare aussi la succession²⁹ de sa mère Delphine VAUCHY, décédée à 80 ans, laissant 3 enfants : Adonis, Sidonis et Marie épouse MONNIER, tous cultivateurs à Remoray. Il déclare que Delphine et Joseph étaient mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes d'un contrat « que le comparant ne peut représenter mais qu'il déclare avoir été reçu par M^e Falconnet, notaire à Saint-Antoine sous sa date ». J'ai donc cherché ce contrat de mariage dans les minutes de ce notaire sur place aux archives départementales, et je ne l'ai hélas pas trouvé. Adonis joint à sa déclaration un état des objets mobiliers laissés au décès par Delphine, pour les estimer à **95 Frs.** Cette pièce n'était pas jointe à l'acte.

Pour les immeubles, voici leur liste :

- immeubles de communauté :
 - pré marais : le Crossat (3 ares)
 - pré marais : les Fameuses (17 ares)
 - terre : les Petites Parties (15 ares)
 - le tout ayant un revenu de 8 francs 50
 - terre Sous le Petit Bois (22 ares)
 - terre Sur le Petit Bois (26 ares)
 - revenu : 16 francs 50
- Immeubles propres à la *de cuius* (Delphine) :
 - terre, Champs communaux (18 ares)
 - pré-bois, broussailles, aux Champs communaux aussi (18 ares)
 - pré, Les Chenevelles (14 ares)
 - terre, Les Vieilles guerres (40 ares)

La moitié revient à la succession.

Au total, cela représente 96 ares (et 30 centiares), avec un revenu de 44 francs et 60 centimes. Le capital foncier est estimé à **1 115 francs**. Remarquons qu'à son décès, Delphine n'est pas propriétaire de son domicile. Sans doute loge-t-elle chez ses enfants, ou bien est-elle locataire.

28 Registre NMD de Remoray : 1881-1890. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/dmqx46wjprt/e6188ac3-c235-4d5c-a29a-ca41b0aed0fa> (media 31).

29 Registre de recette. Déclarations des mutations par décès, direction de Besançon, bureau de Mouthe. Archives départementales du Doubs. Cote 69 Q / 141.

3. La famille et les ascendants de Marie Antoine Delphine VAUCHY

3.1 - Les VAUCHY : de Vézenay ou de Vésenay ?

Dans l'ouvrage *Histoire des noms de famille du Haut-Doubs*³⁰, on peut lire à l'entrée *Vauchy* ceci :

« [Nom apparu pour la 1ère fois, dans des archives disponibles, en] 1587 à Sarrageois avec Claude Vulcheret dit Vauchy, dont les descendants ne conserveront que le surnom. »

Ce même ouvrage indique que le nom Vulcheret ou Vaucheret est porté à Mouthe en 1410, en 1514 à Pontarlier puis en 1560 à Sarrageois, donc, tout près de Mouthe. Les Thiébaud et les Vauchy se sont donc certainement croisés (mais pas mariés, a priori), bien avant le mariage de Joseph et Delphine.

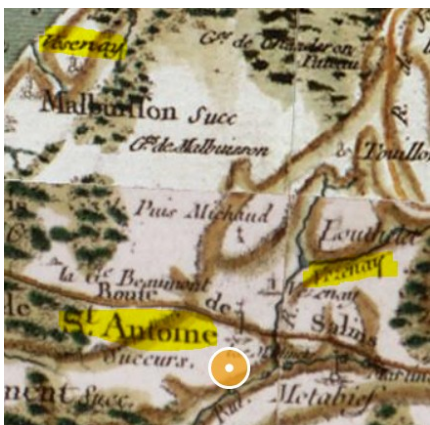


Illustration 13: Carte Cassini, 18ème siècle, geoportail.com

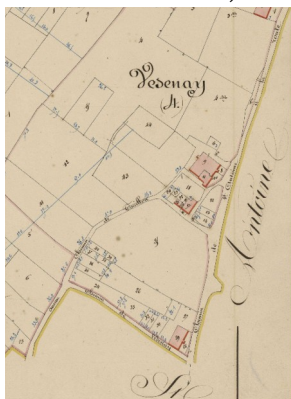
En étudiant les cartes, on repère vite deux « Vézenay » proches l'un de l'autre. Or, il est important de pouvoir déterminer avec certitude où est née notre mariée Delphine VAUCHY.

Sur la carte Cassini, près de Malbuisson (et devenu hameau de cette commune aujourd'hui), on lit **Vésenay**. Et près de Saint-Antoine, c'est **Vézenay** qui est indiqué, actuellement lieu-dit à 1 km du centre du village. Il est difficile de déterminer avec certitude quel est le bon Vézenay, quand les actes d'état-civil utilisent des graphies parfois aléatoires pour désigner le lieu de vie de la famille VAUCHY (car il semble peu probable qu'elle ait déménagé de l'un à l'autre).

Mais la commune de Chaudron et Vézenay a existé jusqu'en 1856, date à laquelle elle fut démembrée : Chaudron fut rattaché à la commune de Montperreux et Vézenay à celle de Malbuisson.

On peut donc penser que si une naissance est déclarée à la Maison commune de Saint-Antoine, c'est qu'elle a eu lieu sur ce territoire, et non dans une autre commune ayant son existence propre.

J'opte donc pour le hameau « Le Vézenay », à quelques centaines de mètres du centre du village de Saint Antoine. D'ailleurs, dans ce lieu-dit, le cadastre « napoléonien »³¹ montre bien quelques maisons parmi lesquelles pourrait être celle des VAUCHY.



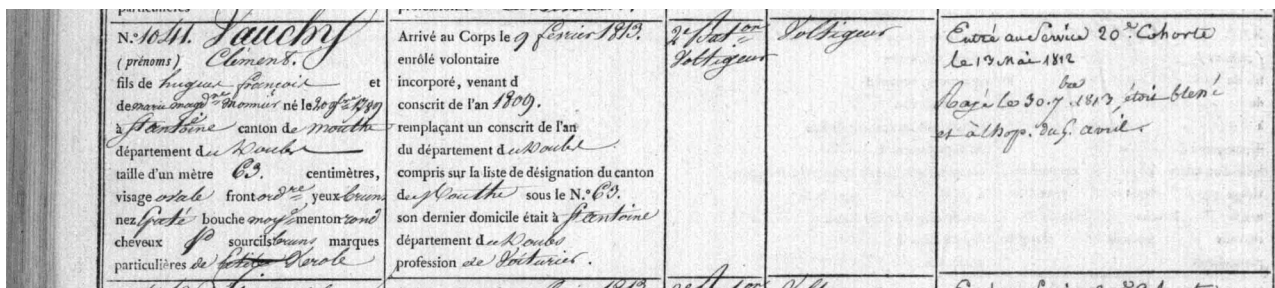
Aujourd'hui, les étables et maisons qui se trouvent à cet endroit, orthographié aujourd'hui « Vézenay », et visibles sur Google Earth, ne datent pas du début XIX^{ème} siècle. Elles sont un peu plus récentes. Il n'y a donc plus de trace concrète de la ferme natale de Delphine.

30 MONNERET, Christian. *Histoire des noms de famille du Haut-Doubs : origines et anecdotes*. Orbe, Suisse : Les éditions du Château, 2020, p.198.

31 Cadastre Saint-Antoine. Section A, 2ème feuille. Archives départementales du Doubs. Cote 3P515.

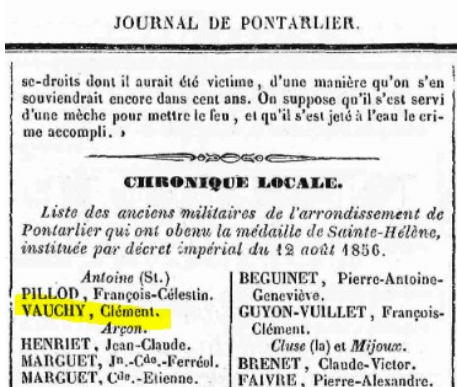
3.2 - Le triste parcours de Clément VAUCHY

Le frère de Delphine, Clément, fut comme Joseph un soldat de l'armée napoléonienne, pour sa part dans le 154ème régiment de ligne. C'est ce que nous apprend la consultation du site *Mémoire des hommes* et sa fiche matricule³² :



<p>n°1041. VAUCHY Clément fils de Hugues François et de Marie Magd. MONNIER né le 20 novembre 1789 à St Antoine canton de Mouthe taille d'un mètre 63 centimètres</p> <p>visage ovale / front ordinaire / yeux bruns né épaté / bouche moyenne / menton rond cheveux et sourcils bruns / marques particulières de petite vérole</p>	<p>*Arrivé au corps le 9 février 1813 *conscrit de l'an 1809 *compris sur la liste de désignation du canton de Mouthe sous le numéro 63 *son dernier domicile était à St Antoine * profession voiturier</p>	<p>2è bataillon voltigeur</p>	<p>voltigeur</p>	<p>Entré au service 20è cohorte le 13 mai 1812</p> <p>Rayé le 30 septembre 1813, était blessé et à l'hôpital du 5 avril.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Il fut donc voltigeur, ce qui est étonnant car il mesurait 1,63 m et que, comme nous l'avons lu, la taille maximale dans ce corps était de 1,60 m. On le retrouve également bénéficiaire de la médaille de Sainte-Hélène en 1857. Le site stehelene.org indique que son dossier a le numéro 37 424. Il réside toujours à Saint-Antoine qu'il n'aura jamais quitté.



Quand *Le Journal de Pontarlier*³³ dresse la liste des heureux élus, Clément y figure.

Joseph, lui, est cité à la page suivante, pour la commune de Remoray, mais seul, dans cette version de la liste, alors que les candidats à la médaille étaient sept dans ce village.



Clément Vauchy

32 VAUCHY matricule 1041. SHD Mémoire des hommes. 154e régiment d'infanterie de ligne (matricules 1 à 3 000) GR_21_YC_0957 media 178.

33 Archives municipales de Pontarlier (25). *Le Journal de Pontarlier*, 06 décembre 1857, pages 2 et 3. http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Journal_de_Pontarlier/FRAC025462_42PER_1857_12_06_02.pdf et http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Journal_de_Pontarlier/FRAC025462_42PER_1857_12_06_03.pdf

Voici la ligne qui le concerne dans la liste complète des candidats-bénéficiaires pour le Doubs, déjà citée pour Joseph :

76.	Vauchy Clément.	v.	v.	183 ^e Deliqué. Loug ^e de réforme.	"	37/12/4.
-----	-----------------	----	----	---------------------------------------------------------	---	----------

Ainsi, Clément a attesté de ses services grâce à un certificat de congés de réforme, qui est un document officiel délivré par les officiers de santé du régiment d'affectation du soldat. Il dégage celui-ci de ses obligations militaires pour raison médicale. Ce n'est pas une surprise, après avoir lu sa fiche matricule qui indique qu'il a passé plusieurs mois à l'hôpital en 1813.

Le recensement à Saint-Antoine en 1841 déclare Clément VAUCHY cultivateur, habitant seul. En 1846, il est journalier certainement chez Jean Antoine MONNIER, 65 ans, et ses enfants. Je n'ai pas pu établir que cet homme était un proche parent. Le lieu précis de l'habitation n'est pas indiqué.

En 1851³⁴ le recensement indique que Clément VAUCHY est « vannier », mais aussi « indigent et ancien militaire ». Il habite alors dans la section du haut. Rappelons que l'indigence désignait des gens dont les revenus ne suffisaient pas à couvrir leurs besoins élémentaires et qu'ils bénéficiaient à ce titre alors d'une aide parfois en nature, de la part de la municipalité ou de certains habitants ou proches.

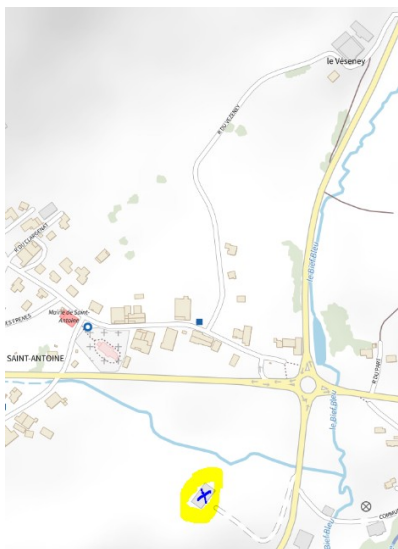


Illustration 14: Chez Braillard.
geoportail.com plan IGN

Chez Braillard	25	Gillod, Jules	Charpentier	1		Blanc
	26	Clere, Octilde	sa femme		1	Blanc
	27	Gillod, Marie	leur fille		1	Marié
	28	Gillod, Marie	leur fille		1	Blanc
	29	Gillod, Jules	leur fille		1	Blanc
	30	Vauchy, Clément	sans profession			Blanc

C'est le recensement de 1866 (ci-dessus) pour Saint-Antoine³⁵ qui nous donne une indication quant à son problème de santé : on le retrouve à « 75 »³⁶ ans : il est déclaré « indigent et estropié d'une main ». Ce handicap seul explique-t-il son célibat et sa pauvreté ?

Il vit en tout cas seul dans un logement, partageant une maison avec une autre famille, dans le lieu-dit chez Braillard, derrière l'église, sur le chemin de la scierie à l'époque (ci-contre).

Le cadastre napoléonien, sur le site des Archives départementales³⁷, nous a permis de localiser formellement ce lieu-dit, comportant une seule maison, puisqu'aujourd'hui ce toponyme n'existe plus.

Il mourut à 80 ans, toujours à Saint-Antoine, le 13 janvier 1869³⁸, décrit comme célibataire et « sans profession ». L'un des deux témoins se déplaçant à la mairie est son voisin, chef de la famille qui vit sans la même maison : le charpentier Jules GILLOD. Hélas, comme sa vie, sa mort fut discrète : dans le cimetière de Saint-Antoine, qu'il voyait depuis son dernier logement, je n'ai pu retrouver sa tombe.

34 AD25, recensement. Saint-Antoine, 1851. <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/dsw5tfv7kq4l/91346565-6e4c-40bd-bd55-28b2c89c605f> media 5

35 AD25, recensement. Saint-Antoine, 1866. <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/f3pbdgtx0s8k/ccf6cc79-824b-49f5-8dc1-3c0e869454ce> media 10

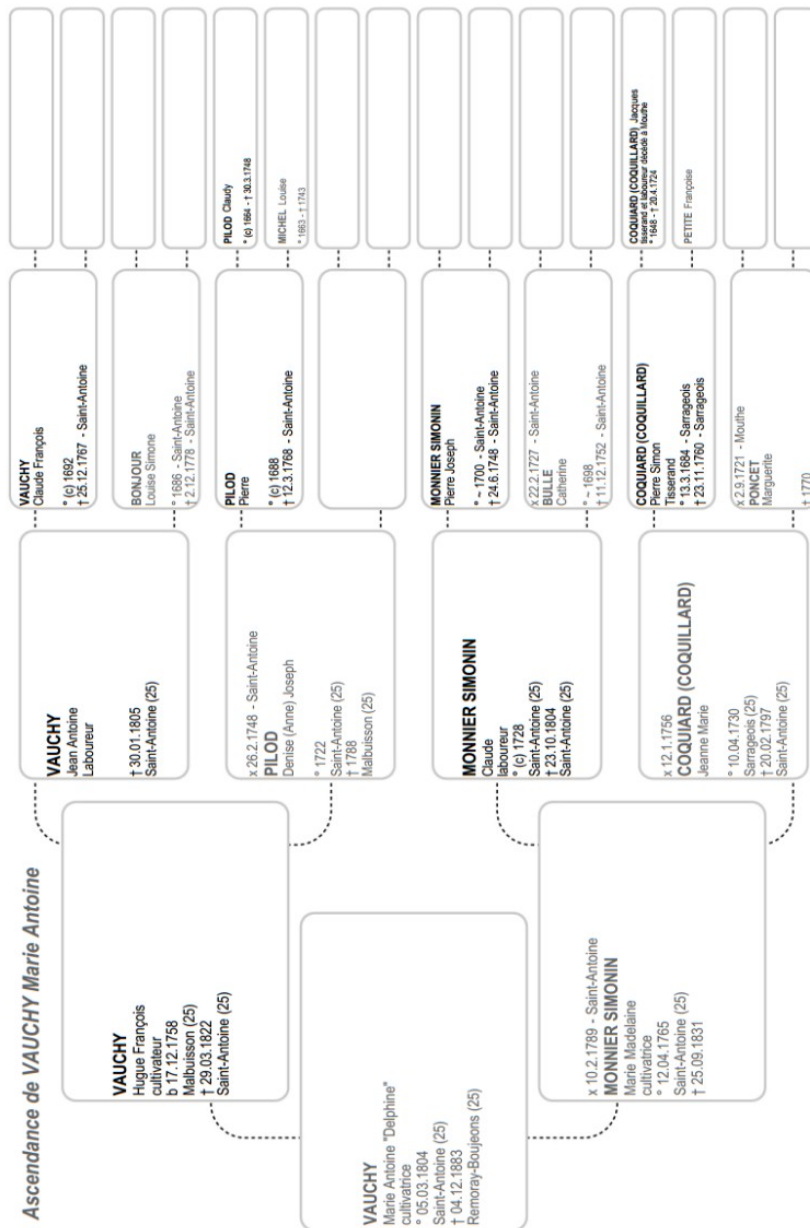
36 Il a en réalité 77 ans.

37 AD 25, cote 3P515 <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/8p04j7lqmw9f/723aaa1c-c536-4bcc-bd90-2cca0dd1cd08> media 4 sur 5

38 AD25. Registre Naissances Mariages Décès de Saint-Antoine 1861-1880, media 91.

3.3 - Généalogie ascendante de Delphine VAUCHY

Voici les informations que j'ai pu récolter sur les ascendants de Delphine :



Les VAUCHY étaient une famille de petits cultivateurs propriétaires³⁹, originaires de Saint-Antoine. Mais les ascendants de la mère de Delphine habitaient Mouthe et ses environs aux XVIII^{ème} et XVII^{ème} siècles. D'ailleurs, dans le *Terrier* de 1587 de la seigneurie de Mouthe, pour le village de Sarrageois, de nombreux VAULCHERET sont cités. On sait que c'est ce patronyme qui a dévié en VAUCHY, suite à l'emploi d'un surnom.

39 Registre des formalités hypothécaires. Pour Hugues François VAUCHY : Volume n° 38. Archives départementales du Doubs, cote 4Q4/55, case 166, media 84. <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/s1qw0cbk6xp5/e2042b2a-77ae-478b-be71-2abd25a68b3d>

Chapitre 2. La famille THIÉBAUD de Mouthe. Généalogie ascendante et agnatique de Joseph

Depuis aussi loin que je sois remontée dans les archives pour identifier la généalogie de Joseph, notre marié, et jusqu'au Premier Empire environ, la famille Thiébaud n'est localisée qu'à Mouthe, chef-lieu de canton actuellement, siège de la paroisse et de la seigneurie dont dépendait aussi Boujeons, et à 10 km de Remoray, lieu du mariage en 1835, par la route.

1. Les THIÉBAUD dits « BOURDON » de Mouthe

Le nom Thiébaud n'est aujourd'hui plus guère porté dans le Haut-Doubs. La Première Guerre mondiale a en effet sonné le début des mobilités, des métiers variés qui pouvaient ou devaient s'exercer ailleurs qu'à Mouthe ou Remoray-Boujeons. On retrouve cependant ce nom plutôt concentré dans le quart Nord-Est de la France. Thiébaud ou Thibaud est d'ailleurs un nom d'origine germanique, qui associe deux mots : *theod* = peuple et *bald* = audacieux. D'abord utilisé comme unique nom, c'est-à-dire comme prénom selon notre usage actuel, Thiébaud fait partie de ces noms de famille dérivés d'un autre prénom, et non d'un métier ou d'un lieu, ni d'une caractéristique physique, et qui aurait aidé à distinguer deux personnes portant le même (pré)nom, au cœur du Moyen Âge. Ce surnom s'est ensuite transmis de père à enfants, comme une marque d'appartenance à une lignée, devenant un patronyme à part entière au fil du temps. Il en est de même pour les Martin ou les Robert, patronymes très fréquents en France.

Preuve qu'il est à la fois bien un prénom au départ, et un nom relié à sa géographie locale, un village dans le Jura porte le nom de Saint-Thiébaud.

D'après l'ouvrage *Histoire des noms de famille du Haut-Doubs*, THIÉBAUD (Thiébault, Thiébaud) apparaît en 1458 dans les plus anciennes archives trouvées par l'auteur, à La Longeville. Puis au XVI^{ème} siècle, Mouthe ou Crosey hébergent des individus portant ce nom de famille. L'auteur précise même : « A Mouthe, les Thiébaud sont particulièrement nombreux. Dans le terrier de 1587, sur 118 reconnaissants, 16 sont des Thiébaud et certains ont naturellement des surnoms : Bordon, Cornet, Dady, Gresset, Mathieu. »⁴⁰

Lors de mes consultations d'archives, j'ai en effet rencontré les surnoms Dady et Gresset. Quant à Bordon (ou Bourdon), c'est le surnom qui sera porté par les Thiébaud étudiés dans ce mémoire, jusqu'à la mort d'Alexandre en 1816. Il n'était cependant pas systématiquement utilisé dans les actes ni les signatures.

Les THIÉBAUD dit BOURDON ?

Mais quelle est la signification de ce surnom familial, justement ? On trouve aux termes *bordon* ou *bourdon* de nombreuses acceptions, quand on consulte des dictionnaires d'ancien français comme le CNRTL⁴¹. Mais le *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*⁴², de Marcel LACHIVER, nous donne une piste sérieuse puisqu'il attribue aux deux versions de ce surnom plus ou moins la même définition : *bourdon* nommerait « une bande de terre non cultivée entre deux parcelles de labour » quand *bordon* (en Savoie) désignerait la « lisière d'un champ qui ne peut être labourée par la charrue ». Les Thiébaud étant cultivateurs, cette explication est crédible. Enfin, on peut noter que nos Thiébaud se sont faits appeler d'abord *Bordon* puis au XVIII^{ème} siècle, la forme *Bourdon* s'est imposée dans les actes qui mentionnaient le surnom.

40 *ibid.* p.193.

41 <http://zeus.atilf.fr/dmf/> pour chercher une entrée dans le dictionnaire de moyen français.

42 LACHIVER, Marcel. *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*. Paris : Fayard, 1997, pages 253 et suivantes.

Mouthe : une histoire millénaire, un climat presque polaire

Commune de 900 habitants actuellement, Mouthe (ou Mothe, Motte, Mutua... sous l'Ancien Régime) est située sur la frontière avec la Suisse, favorable à la contrebande depuis toujours, et est connue pour son climat très froid (même si cela est de moins en moins vrai). Météo France avance à ce sujet une explication sur son site web :

« Cette tendance au froid est renforcée par l'altitude : Mouthe est situé à 930 m d'altitude dans le fond d'une « combe », val en forme de large cuvette dans lequel l'air froid s'accumule en l'absence de vent. C'est au fond de ces combes que le thermomètre descend le plus bas. »

Le journal *Le Siècle* du 27 mars 1865 ne rapporte-t-il pas dans sa page 3, à propos de la neige tombée en abondance autour de Pontarlier :

« Dans le canton de Mouthe, il y en a plus de deux mètres. Partout on est obligé de dégager les toitures des énormes quantités de neige qui les surchargent, afin d'éviter qu'elles ne soient écrasées, comme cela est déjà arrivé dans plusieurs parties de l'arrondissement. (...) Sur le Noirmont, le propriétaire d'un chalet inhabité pendant l'hiver, ayant voulu l'alléger des neiges qui le recouvraient, n'a pu retrouver son bâtiment qu'avec de grandes difficultés. »



Illustration 15: Saint Simon de Crépy, statue à Mouthe. Carte postale. AD25 cote 6F125413/21

Mouthe abrite également la source de la rivière Doubs, qui donne son nom au département. Malgré ce climat rude, c'est ce lieu précis qui fit venir Simon de Crépy, comte de Valois (1048-1081) qui y construisit un ermitage dans les bois avec quelques compagnons, après être passé par l'abbaye de Saint-Claude. Au XII^{ème} siècle, un prieuré remplaça l'ermitage. Peu à peu les paysans arrivèrent, le village se forma. Simon de Crépy fut béatifié et les Révérends Pères furent des seigneurs exigeants pour la population, comme nous le verrons bientôt dans ce mémoire.

En 1583, un incendie détruisit 44 maisons et l'église. En 1849, un autre incendie fera d'importants dégâts dans le haut village, également. Lieu de passage pour de nombreuses bandes ou troupes armées, Mouthe souffrit de la Guerre de Dix Ans, déclinaison locale de la Guerre de Trente Ans, qui décima la population. Dans *Les Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* numéro 23 en 1981, un article passe en revue l'histoire de la terre de Mouthe sous l'Ancien régime :

Si l'on envisage la population du village de Mouthe en 1635, au moment où elle atteint son apogée démographique, on constate qu'il y a 243 feux pour 1544 habitants soit en moyenne 6,35 personnes par famille. On observe aussi que 38 feux soit le chiffre le plus élevé, contiennent 8 personnes et que 70% des ménages ont au moins 5 membres. Il y a même 2 feux qui dépassent 20 personnes et dans l'un d'entre eux Pierre LORIN, dit Grant-Bonnet, vit avec ses 6 fils, tous mariés, ce qui fait en tout 25 communiers. Après la guerre de 10 ans en 1666, il n'y a plus que 157 feux pour 843 habitants, soit en moyenne 5,36 personnes par famille et 59% seulement des ménages ont au moins 5 membres.

Un homme de Mouthe entre à cette époque dans la légende : Cart-Broumet, dit La Plaque, qui défendit Mouthe et ses environs. En 1732, l'ancienne église fut démolie, et une nouvelle sortit de terre de 1733 à 1742. En 1789, les biens du prieuré sont confisqués et vendus. La population maximale de Mouthe fut de 1164 habitants, en 1845. C'est au milieu du XIX^{ème} siècle que la mairie actuelle fut construite, sur le modèle d'un château de style templier.

Enfin, les anciens habitants de Mouthe et du Haut-Doubs ne peuvent être pleinement compris si l'on ne garde pas à l'esprit qu'ils ne furent pas français avant que les Habsbourg espagnols ne soient obligés par le Traité de

Nimègue de laisser la Franche-Comté à Louis XIV. Voici d'ailleurs un exemple de monnaie frappée dans le Comté de Bourgogne par Philippe II d'Autriche⁴³ :

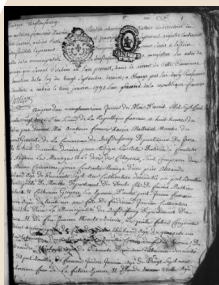


Les actes notariés trouvés à Mouthe après cette date feront souvent encore état de sommes en « ancienne monnaie du comté [de Bourgogne] », et ce pendant plusieurs décennies.

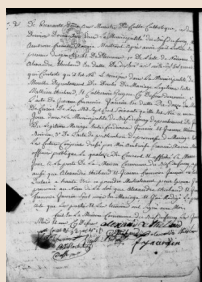
2. Alexandre THIÉBAUD et Françoise JASSERIN

Les parents de Joseph se sont mariés le lundi 29 avril 1793 au Bief-du-Fourg⁴⁴, dans le département du Jura, à quelques kilomètres seulement de Mouthe et Remoray. Il a 48 ans et est veuf avec 3 ou 4 enfants à élever⁴⁵, elle a 31 ans et est célibataire.

[Mariages Bief-du-Fourg]



Aujourd'hui, vingt neuvième jour du mois d'avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, à huit heures du matin, par devant moi Ambroise François Xavier Maitrant, membre du conseil général de la commune de Bief-du-Fourg, département du Jura, élu le huit décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater les naissances, les mariages et les décès des citoyens, sont comparu dans la maison commune, pour contracter mariage, d'une part : Alexandre Thiébaud, âgé de quarante-sept ans, cultivateur domicilié au pret Bouillet, municipalité de Mouthe, département du Doubs, fils de furent Mathieu Thiébaud et Catherine Guyon son épouse ; d'autre part : Jeanne Françoise Jacerin, âgée de trente un ans, fille de Ferdinand Jacerin, cultivateur domicilié dans la municipalité du Bief-du-Fourg, département du Jura, et de feu Jeanne Etienete Boivin. Lesquels conjoints étaient accompagnés de Claude Ignace Thiébaud, âgé de quarante un an laboureur domicilié au pret Bouillet, cousin du futur époux, de Alexandre Thiébaud, âgé de quarante deux ans, laboureur domicilié audit pret Bouillet, de François Isidore Jacerin, âgé de vingt sept ans, laboureur, frère de la future épouse, et Claude Vielle, âgé (...)



de quarante deux ans, ministre du culte catholique, ces deux derniers domiciliés dans la municipalité du Bief-du-Fourg. Moi Ambroise François Xavier Maitrant, après avoir fait lecture en présence des parties et des témoins : 1° de l'acte de naissance de Alexandre Thiébaud en datte du dix huit avril mille sept cent quarante [cinq] qui contaste [sic] qu'il est né le même jour dans la municipalité de Mouthe, département de Mouthe, du mariage légitime entre Mathieu Thiébaud et Catherine Guyon cy dessus dénommés ; 2° l'acte de Jeanne Françoise Jacerin en datte du douze du mois de février de l'an mil sept cent soixante [qui constate] qu'elle est née ce même jour dans la municipalité de Bief-du-Fourg, département du Jura, du légitime mariage entre Ferdinand Jacerin et Jeanne Etienete Boivin ; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Ambroise François Xavier Maitrant, officier public, le quatorze du courant et affiché le même jour à la porte de la maison commune du Bief-du-Fourg.

Après aussi que Alexandre Thiébaud et Jeanne Françoise Jacerin ont déclaré à haute voix ce prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Alexandre Thiébaud et Jeanne Françoise Jacerin sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune du Bief-du-Fourg, les jour, mois et an cy dessus.

Alexandre Thiébaud C. I. Thiébaud
 Jane Francois Jacerin Alexandre Thiébaud
 F. I. Jasserin Vielle, prêtre F. Jacerain A. Maitrant officier public

43 Monnaie : Comté de Bourgogne, Philippe II, 1593. Disponible sur Gallica :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b11327263b.r=%22comt%C3%A9%20de%20bourgogne%22?rk=944210;4>

44 Archives départementales du Jura. Le Bief-du-Fourg. Naissances, mariages, décès 1793-an XI (3E/1926). Numérisé : vues 95 et 96/213

45 Une incertitude plane en effet sur la date et le lieu de décès de sa fille Marie Justine née en 1786 à Mouthe, malgré toutes mes recherches étendues aux villages voisins dans lesquels elle aurait pu être placée en nourrice.

1.1 - Le mariage entre Alexandre et Françoise

Avant le mariage, un contrat est passé devant le notaire Vanthier, de Mignovillard, le 31 mars 1793, comme la consultation de l'enregistrement aux Archives départementales du Jura a pu me le faire connaître⁴⁶.

Au nom de la Nation.

Pour parvenir au futur mariage qui se fera et accomplira s'il plaît à Dieu.

Entre le citoyen Alexandre, fils de feu Mathieu Thiébaud et de feu Catherine Guyon, demeurant aux Prés Bouillé, canton de Mouthe, d'une part.

Et Jeanne Françoise, fille de Ferdinand Jasserin résidant au Bief-du-Fourg et de feu Jeanne Etiennette Boivin, d'autre part.

De l'avis et participation de plusieurs parents et amis des parties, il a été traité et respectivement stipulé les articles de mariage suivants :

premièrement, le dit Thiébaud majeur [...] et ladite Jasserin procédante de l'autorité dudit Ferdinand Jasserin son père ci-présent, stipulant et l'autorisant [ou il ...] ont promis s'épouser et solemniser leurs noces en face de la S[ain]te Eglise le plutôt que faire se pourra, et à première réquisition de l'une des parties.

En faveur duquel mariage ledit Thiébaud futur époux s'est fait bon et riche des biens qui lui sont échus par les décès desdits feus ses père et mère, ainsi que de ceux qui lui appartiennent de tous autres chefs, lesquels il a promis de [...] dans la société conjugale.

En même faveur dudit mariage, ladite Jeanne Françoise Jasserin s'est faite bonne et riche d'une somme de cinq cents livres de francs à elle échue pour ses droits maternels et pour sa part de l'hoirie de Marie Anne Boivin sa tante, ainsi réglé entre elle, Antoine Joseph François Isidore et Marie Reine Jasserin ses frère et sœur que ces derniers promettent payer dans les termes énoncés en une transaction faite entr'eux, quoi faisant icelle ladite future épouse sera tenue d'en donner bonne et valable quittance portant renonciation à ses [...] ici fixé et réglé à cinq cents livres.

Plus le dit Ferdinand Jasserin accorde à sa fille future épouse sa légitime de droit suivant l'usage ancien, exigible à son décès et promet de lui délivrer pour le jour des futures noces un lit assorti un buffet et un bahut de noces, le tout estimé cent livres imputable sur sa légitime, laquelle somme sera délivrée en avancement d'hoirie non compris ses linges, habits et meubles usuels qui lui seront également délivrés quoi recevant il en sera dressé un état et lesquelles les remettra au pouvoir de son mari, celui-ci les assignera dans la générale de ses biens présents et futurs. Ainsi que tout ce qu'il recevra d'elle pour quelle y ai recours et y soit pourvu si elle veut les relever en nature ou autrement dans le cas de dissolution de communauté.

Acquèreront par moitié lesdits futur époux, constant leurs société conjugale, tant en meubles qu'immeubles, dérogeant quant aux meubles à la coutume qui dit le contraire, suivant laquelle elle sera douée, si douaire a lieu.

Si pendant la communauté il est acquitté sur les revenus communs quelques dettes particulières, cet acquittement profitera aux deux parties également.

Toute succession colatérale demeurera expressément réserve pour la partie à laquelle elles arriveront.

Accorde pour joyaux outre les nuptueux, ledit futur époux la somme de cent livres de francs qui lui tiendra nature de bien propre et de ligne.

En cas de viduité par la future épouse et qu'elle survive à son mari, celui-ci lui accorde son logement dans sa maison comtant en une chambre particulière plus un feu pour s'y chauffer et cuire son potage, un fourg pour cuire son pain. À l'écurie pour loger son bétail, à la grange pour héberger et battre son grain, et au soutier pour les y loger ainsi que son fourage et bois, la jouissance des clos et jardin attenant à sa maison et celle de deux journeaux de terres à son choix pour par elle en jouir pendant sa viduité, ou si mieux elle n'aime la pension annuelle et viager de vingt-quatre livres. Lesquels jouissance et logement et pension cesseront si la future vien[t] à convoler en secondes noces.

Ce qui n'est ici exprimé, s'observera par les parties suivant les us entre gens de leur condition.

Ainsi le tout a été traité, convenu et respectueusement stipulé entre les parties à peine de dépens, dommages et intérêts et sous l'obligation de leurs biens présents et futurs qu'elles ont soumis au scel national en renonçant à toutes exceptions coutumières.

Fais, lu et passé audit Mignovillard en la [...] de Pierre Joseph Vanthier, notaire public, susdit après-midi du trente-un mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, en présence de Jean François Carrez, recteur d'école demeurant audit Mignovillard, et Jacques Vanthier du Villers, ces derniers témoins requis et soussigné avec les parties.

Alexandre Thiébaud J. F. Jasserin F. Jacerain

F. J. Jasserin

Claude Ignace Thiébaud

J. Vanthier

C. F. Marpaud

M. J. Vuez

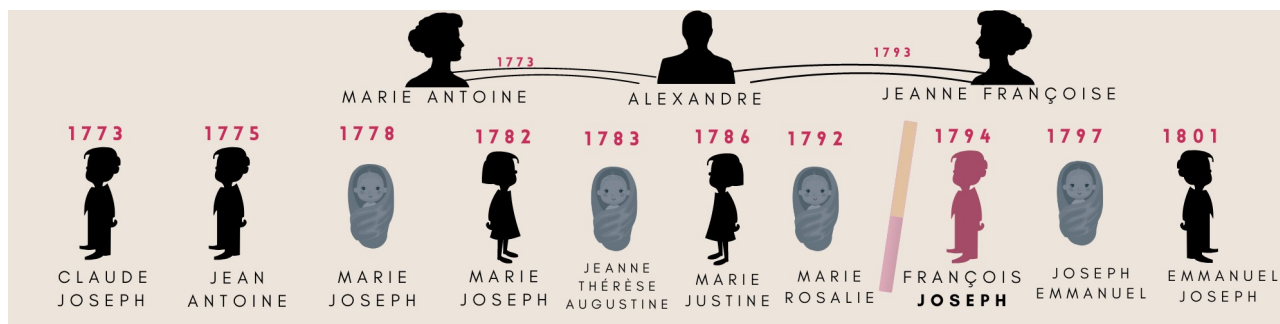
J.F. Carrez

Vanthier

not[air]e

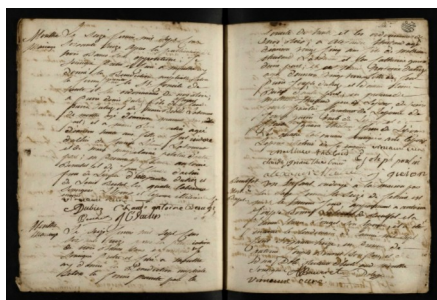
⁴⁶ Minutes du notaire VANTHIER de Mignovillard. Archives départementales du Jura, cote 4E29/485.

Sur trois pages, les futurs mariés règlent leur future vie conjugale. Il semblerait que Françoise ait pris garde, ou sa famille pour elle, à ce qu'elle ne manque de rien en cas de veuvage. Alexandre a dix ans de plus qu'elle.



1.2 - Le premier mariage d'Alexandre avec Marie DUBIEZ LA PINE

À 27 ans, le 16 février 1773, Alexandre Thiébaud avait épousé en premières noces Marie Dubiez *La Pine*, 24 ans, née à Mouthe comme lui⁴⁷.



La cérémonie s'était déroulée

« en présence de Mathieu Thiébaud, père de l'époux, de Pierre Joseph Paulin, curateur de l'épouse, de Joseph Guion, oncle de l'époux et Claude Ignace Thiébaud, frère de l'époux, les quatre laboureurs soussignés avec l'époux, l'épouse [se déclarant] illettrée. »

Marie Antoine Dubiez était en effet orpheline de père à son mariage.

Un contrat de mariage avait été passé⁴⁸ le 15 février 1773 à Mouthe devant le notaire Alexandre CART. En présence de Mathieu Thiébaud Bourdon, père d'Alexandre, veuf, d'Anne Raine BESCHET, mère de Marie Antoine, veuve, et du tuteur de la jeune femme, PAULIN, les choses sont ainsi décidées : Alexandre se « fait bon et riche » des biens de sa mère défunte, Marie-Catherine GUYON, tout en en laissant l'usufruit à son père de son vivant. Il en est de même pour la mariée : les biens hérités de son défunt père Pierre Joseph DUBIEZ sont à partager avec son frère Jean Joseph, sa sœur Marie Joseph et leur mère. Mais en plus, on promet que Marie Antoine recevra une « mère vache » d'une valeur de 54 livres, un trousseil et un ameublement d'une valeur de 67 livres (monnaie de France). Sa mère lui donne également, ainsi qu'à sa sœur, la somme de 50 livres. Il est ensuite précisé ceci :

« Les futurs mariés seront logés, nourris, entretenus ainsy que leur familles, dans la maison et aux frais dudit Thiébaud père, en y conférant pour eux leur paines, soins, travaux et industrie, même le revenu des biens de la future épouse. Participeront les futurs mariés en toutes espèces d'acquisitions qu'ils feront durant leur société conjugale également ce pour moitié tant en meubles qu'en immeubles, dérogeant à la coutume contraire à l'acquêt des meubles. »

Le jeune couple dispose de bonnes conditions pour commencer sa vie conjugale.

47 Registre BMS Mouthe 1764-1777. Archives départementales du Doubs. Disponible sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/jmfsxtv5342h/2ce41db4-dd6c-48a8-8e01-8cb82bfffce6>

48 Minutes du notaire Alexandre CART, Mouthe, 1772-1773. Archives départementales du Doubs, cote 3E52/110.

Ensemble, d'après les registres des baptêmes, mariages et sépultures de Mouthe, ils auront sept enfants :

- **Claude Joseph**, l'aîné, né le 29 décembre 1773 et mort le 07 juillet 1851. Marié en 1802, avec Marie-Françoise LETOUBLON, il sera veuf deux ans après, et épousera en secondes noces en 1806 Jeanne Rose PAULIN.
- **Jean Antoine**, né le 26 octobre 1775, décédera de retour du front des guerres révolutionnaires, chez son père, le 08 septembre 1794⁴⁹.
- **Marie Joseph**, née le 12 mars 1778 et qui décédera à moins d'un an le 23 février 1779.
- **Marie Joseph**, née le 08 mai 1782. Elle décédera célibataire à Mouthe le 14 novembre 1835, 5 mois après le mariage de Joseph et Delphine, à l'âge de 53 ans.
- **Jeanne Thérèse Augustine**, née le 27 décembre 1783, décédée à moins de 9 mois, le 10 septembre 1784.
- **Marie Justine**, née le 22 mai 1786 et pour laquelle il me fut impossible de trouver sa date de décès ou un éventuel mariage, même en compulsant les registres et états-civils des communes alentours.
- **Marie Rosalie**, la petite dernière, née le 23 octobre 1792, morte chez sa nourrice à Mouthe, deux semaines avant sa mère, à moins de 3 mois de vie, le 12 janvier 1793.

Seuls l'aîné Claude Joseph, et la seconde Marie Joseph connaîtront donc une vie d'adultes, sur les 7 enfants nés du couple Alexandre-Marie Antoine.

1.3 - Alexandre Joseph THIÉBAUD

Si l'on regarde ses apparitions dans les registres paroissiaux, on ne peut que deviner un homme éprouvé par la vie : il a perdu sa mère avant de se marier, perdra sa première épouse au bout de vingt ans de mariage et avec elle et sa seconde épouse, il connaîtra de nombreuses fois la douleur de perdre un enfant, souvent en bas-âge.

« La Révolution leur criait : - Volontaires,
Mourez pour délivrer tous les peuples vos frères ! -
Contents, ils disaient oui. »

Victor HUGO. *À l'obéissance passive. II, 7.*

Pendant la Révolution, ses deux fils en âge de partir sont enrôlés dans le même bataillon de volontaires⁵⁰, le 2ème bataillon du Doubs, le 2 Floréal de l'an II : Claude Joseph (1m59) et Jean Antoine (1m65). Seul l'aîné y survivra. Puis sous l'Empire, c'est notre Joseph qu'il verra partir dans l'armée napoléonienne pendant un an, de 1813 à 1814.

On sait qu'Alexandre est cultivateur. Il est certainement le premier de cette généalogie à pouvoir disposer de libertés, le servage ayant disparu avec la Révolution. Cela explique d'ailleurs certainement qu'il soit le premier à s'être marié et à avoir déménagé en dehors de la paroisse (et seigneurie) de Mouthe.

A-t-il vécu grâce à d'autres activités ? Peut-être illégales, la frontière avec la Suisse étant toute proche de sa grange de Mouthe, au Pré-Bouillet ?

49 Registre NMD 1793-an VIII, Mouthe. Archives départementales du Doubs. Disponible sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/pdx75fqslz2/f5e81875-9e3a-4fff-ba20-11dea7095492> (media 56)

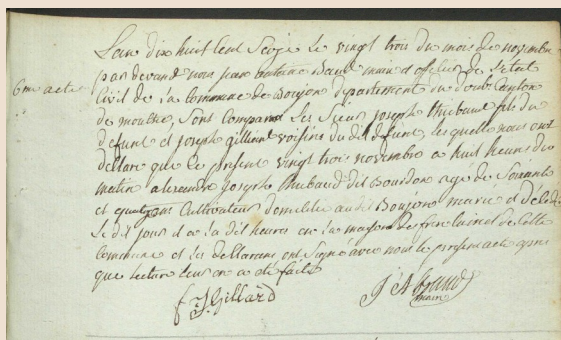
50 Le 21 avril 1794. Voir Registre matricule : 41e demi-brigade. Service Historique de la Défense. Mémoire des hommes. Cote GR 17 Yc 43, médias 199 et 200. <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr>

En effet, sur la fiche matricule de Joseph⁵¹, il est indiqué que son père se nomme « Thiébaud dit Mandrin ». Le surnom Bourdon, qui se transmettait jusque là, n'apparaît pas. *Mandrin* fait-il référence à une réalité ? Est-ce une blague de Joseph pour qualifier son père au moment de s'engager dans l'armée ? Est-ce un surnom valorisant ou dévalorisant ? La seule référence qui fasse sens est celle du brigand Mandrin qui passa dans la vallée de Mouthe, remontant du sud, pour piller avec ses hommes. La consultation du dictionnaire du CNTRL nous en apprend davantage et confirme que ce surnom ne révèle pas une grande honnêteté chez celui qui le porte :

1793 (Hébert, cité ds Larch. *Excentr. lang.*, 1862, p. 199). Emploi comme nom commun du nom de Louis Mandrin, célèbre bandit français qui fut exécuté en 1755 à Valence; ce terme est bien att. dans les parlers du quart Sud-Est et de la Bourgogne au sens de « malfaiteur, vagabond, mauvais sujet » (FEW t. 6, 1, p. 160)⁵².

Pourtant, on ne retrouvera dans aucun autre document évoquant Alexandre, à nouveau mention de ce surnom. Je n'ai donc pas suivi la piste d'un Alexandre contrebandier, malgré des articles nombreux sur le sujet. Je n'ai pu trouver de document m'indiquant si Alexandre avait fait un service militaire, voire plus.

Son **décès** est déclaré par son fils Joseph, le 23 novembre 1816 à Boujeons, comme l'acte ci-dessous en témoigne⁵³ :



L'an 1816, le vingt trois du mois de novembre pardevant nous Jean Antoine BAUD, maire officier de l'état-civil de la commune de Boujon, département du Doubs, canton de Mouthe, sont comparus les sieurs Joseph Thiébaud, fils du défunt, et Joseph Gillard, voisin dudit défunt, lesquels nous ont déclaré que le présent vingt trois novembre à huit heures du matin, Alexandre Joseph Thiébaud dit Bourdon, âgé de soixante et quatorze ans, domicilié audit Boujon, marié, est décédé ledit jour en ladite heure en la maison de frère Cuinet de cette commune. Et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

F.J. GILLARD J.A. BAUD, maire

Joseph, alors qu'il sait signer et est présent, n'appose pas sa signature au bas de l'acte.

La mort d'Alexandre en la maison de frère Cuinet est intrigante. Il s'agit certainement d'un religieux, puisque dans les décennies précédentes, sur Boujeons, un prêtre de ce nom officiait déjà (il avait marié le père et la mère d'Alexandre). Deux possibilités : soit frère Cuinet louait des logements aux particuliers non propriétaires d'une maison (la famille cultivait des terres sur *Remoray* quelques années plus tôt, cela est donc plausible), soit il recueillait de façon plus organisée, les personnes âgées près de la mort.

Quelques mois après son père, Joseph Emmanuel décède en 1817, et l'acte situe également sa mort au domicile de « frère Cuinet », ce qui pourrait accréditer la thèse d'une location habitée par la famille Thiébaud.

51 Matricule militaire de Joseph THIÉBAUD. Service historique de la Défense. Cote SHD/GR 21 YC 361. Disponible sur : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

52 <https://www.cnrtl.fr/definition/mandrin>

53 NMD 1800-1820 Boujeons. Archives départementales du Doubs. Vue 120. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/d76rkx3f0b4g/ff26fe39-74ea-442f-a0b7-fbdd640a753c>

Pourtant, j'ai trouvé dans les registres d'état-civil de Boujeons, un Jacques Rouget, mort à 75 ans en 1817 dans la même maison, et une Marie Françoise Nivelles, morte en 1820 à 70 ans toujours chez « frère Cuinet ».

Que cette maison ait servi d'hospice local ne serait pas étonnant. Mais je n'ai pu la localiser, par manque de temps pour cette recherche précise.

1.4 - Jeanne Françoise JASSERIN : une ascendance prestigieuse ?

Jeanne Françoise JASSERIN (ou JACERIN mais nous adoptons la graphie du XIX^{ème} siècle) naît le 12 février 1760 au Bief-du-Fourg, commune du Jura très proche du Doubs et surtout de Boujeons. La proximité avec le territoire de la famille Thiébaud est telle qu'il y a mentions dans les registres paroissiaux du Bief-du-Fourg, au XVII^{ème} siècle, de parents venant là depuis Mouthe pour baptiser leur enfant, souvent avec des parrains et marraines originaires de Mignovillard, Bief-du-Fourg mais aussi Boujeons ou Les Pontets, dans la seigneurie de Mouthe.

Son père Ferdinand (1729-1795) est cultivateur dans cette commune. Elle a un frère aîné, **Antoine Joseph** (1758-1837) qui deviendra instituteur et décédera à Malans dans le Doubs. Un autre frère se nomme **François Isidore** (1764-1806). Leur mère, Jeanne Étienne BOIVIN mourra le 12 mai 1768⁵⁴ lorsque Jeanne Françoise aura 8 ans.

Ferdinand JASSERIN se remariera très vite avec Marie Joseph ARBEZ (ou HARBEZ ou ARBÉE), le 18 octobre de la même année. De cette deuxième union naîtront 6 enfants :

Marie Antoine, née en 1769, décédée le 15 août 1851 au Bief-du-Fourg. Elle aura un fils naturel, François Joseph, le 22 juillet 1802 au Bief-du-Fourg⁵⁵.

François Xavier, né le 15 mars 1772, décédé le 31 mars 1816 au Bief-du-Fourg.

Aimable Joseph⁵⁶ (1774),

Marie Suzanne⁵⁷ née en 1776, décédée le 24 septembre 1856⁵⁸ au Bief-du-Fourg, mariée en 1798 à ROUSSEAU Jean-Baptiste.

et **Emmanuel Joseph** en 1779⁵⁹, cultivateur, décédé le 29 juin 1855⁶⁰ au Bief-du-Fourg, ayant été marié à Maie Reine LONCHAMPT.

Une dernière sœur est nommée dans un document cité plus bas : **Marie Reine**, qui eut une fille née de père inconnu, au Bief-du-Fourg, le 11 juillet 1791, Marie Nicole qui aura Aimable Joseph pour parrain.

Dans la « Table des baux, partages et contrats de mariage (1734 - 1765) »⁶¹ du bureau de Nozeroy, dont dépendaient Le Bief-du-Fourg ou Mignovillard, je n'ai pas trouvé trace d'un contrat de mariage passé entre Ferdinand JASSERIN et sa première épouse, Jeanne Etienne BOIVIN, les parents de Jeanne Françoise.

54 Série communale : baptêmes, mariages, sépultures. Mignovillard. Archives départementales du Jura. Cote 5E136/22. Vue 117, disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a011423563676Vgrnzn/b85abc8164>

55 Série du greffe : naissances, mariages, décès 1793-an XI. Le Bief-du-Fourg. Archives départementales du Jura. Cote 3E/1926.

56 Série du greffe : baptêmes, mariages, sépultures. Mignovillard. Archives départementales du Jura. Cote 3E/586. Vue 104, disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a011423563617EOBYJM/4acf951348>

57 Série communale : baptêmes, mariages, sépultures. Mignovillard. Archives départementales du Jura. Cote 5E136/23. Vue 77 disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a011423563676RYQegF/49bb4a65cf>

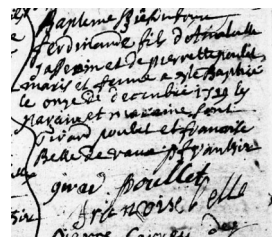
58 Série du greffe : tables décennales. Bief-du-Fourg. Décès. Archives départementales du Jura. Cote 3E/1278. Vue 22, disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a011423563623y7I7zd/d13f20e6b8>

59 Série communale : baptêmes, mariages, sépultures. Mignovillard. Archives départementales du Jura. Cote 5E136/23. Vue 123, disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a011423563676RYQegF/880874461a>

60 Idem 49

61 AD 39, cote 2C1529 disponible en ligne : <http://archives39.fr/ark:/36595/a011423563566yoz18R>

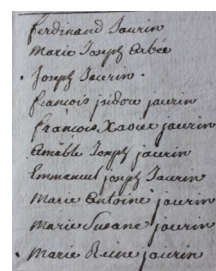
Ferdinand JASSERIN est le fils d'Anathoille JASSERIN, décédé le 05 décembre 1732 au Bief-du-Fourg, et de Pierrette POULET, baptisée le 09 novembre 1689. Ils s'étaient mariés le 19 juillet 1729 à Mignovillard, commune voisine du Bief-du-Fourg. Ferdinand a été baptisé le 11 décembre 1729⁶².



Jeanne Etiennette BOIVIN, elle, est la fille de Philibert BOIVIN et de Françoise MARPAUX, également de Bief-du-Fourg. Cette dernière y décéda le 24 février 1761. Philibert et Françoise s'étaient mariés à Mignovillard le 06 avril 1723. Jeanne Étienne est née le 09 mai 1731⁶³ au Bief-du-Fourg et ses parrain et marraine étaient de Nozeroy.

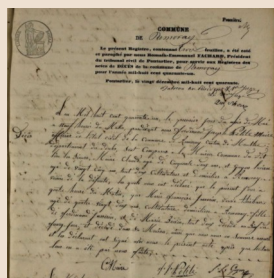
Dans les tables de sépultures du bureau de Nozeroy, dont dépend Le-Bief-du-Fourg, j'ai trouvé le décès de Ferdinand JASSERIN (JACERIN), le 8 thermidor de l'an VIII (27 juillet 1800) à 65 ans⁶⁴.

Il laisse 8 enfants et des biens. Ces enfants sont listés dans ce tableau dressé à l'occasion du partage des biens communaux entre 1792 et 1811⁶⁵. En l'occurrence, vue la date de décès de Ferdinand, cette liste a été dressée entre 1793 et le 27 juillet 1800. Car Jeanne Françoise n'apparaît pas dans cette liste : elle n'habite plus dans la commune depuis son mariage en 1793. Mais le nombre de 8 enfants interroge.



La question d'une ascendance plus prestigieuse que les autres individus de cette étude généalogique se pose pour Jeanne Françoise, mère de notre marié, et épouse d'Alexandre THIÉBAUD. En effet, du côté JASSERIN, j'ai pu identifier les ancêtres de Jeanne Françoise et au XVI^{ème} siècle, j'ai trouvé un aïeul dont la fonction était : « Procureur du Prince d'Orange » et que certains documents semblent avoir également désignés comme « honorable homme » : **Antoine COMPAGNY**. C'est l'arrière-arrière-arrière-arrière grand-père de Jeanne Françoise (6 générations avant elle). Né vers 1555 à Labergement-Sainte-Marie, il avait épousé Françoise DELEULE, de Fourcatier-et-Maison-Neuve, également dans le Doubs, ce qui rapproche finalement les origines de la mère de Joseph au territoire où elle a vu naître ses enfants, et où elle est décédée.

Le décès de Jeanne Françoise JASSERIN : l'épouse d'Alexandre décède à 82 ans à Remoray, certainement près de Joseph et Delphine⁶⁶, et de leurs enfants, le 1^{er} mai 1841⁶⁷. Elle est restée veuve pendant 25 ans.



L'an mil huit cent quarante un, le premier jour du mois de mai à neuf heures du matin, par devant nous Ferdinand Joseph Petite, maire officier d'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, département du Doubs, sont comparus à la Maison commune du dit lieu, les sieurs Maire Claude, âgé de cinquante-deux ans, et Guyon Lucien, âgé de vingt-cinq ans, tous deux cultivateurs et domiciliés à Remoray, voisins de la défunte ; lesquels nous ont déclaré que le présent jour à quatre heures du matin, que Marie [sic] Françoise Jasserin, veuve Thiébaud, âgée de quatre vingt deux ans, cultivatrice domiciliée à Remoray, fille de Ferdinand Jasserin et de Marie Boivin, tous deux décédés au Bief-du-Fourg, Jura, est décédée dans sa maison, ainsi que nous nous en sommes assuré, et les déclarants ont signé avec nous le présent acte après que lecture leur en a été faite.

C. Maire F.J. Petite, maire L.L. Guyon

- 62 Série communale : baptêmes, mariages, sépultures. Mignovillard. AD39, cote 5E136/18. Disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a0114235636753rHUsL/b1110fd184> (vue 87).
- 63 Série communale : baptêmes, mariages, sépultures. Mignovillard. Archives départementales du Jura. Cote 5E136/18. Vue 105, disponible sur : <http://archives39.fr/ark:/36595/a0114235636753rHUsL/f67ba0c09d>
- 64 Sépultures. Tables alphabétiques de Nozeroy. 1791. Archives départementales du Jura. Cote Qp 5032.
- 65 Tableau des individus de la commune du Bief-du-Fourg pour le partage des biens communaux. 1792-1811. Archives départementales du Jura, cote 5E135/44.
- 66 Les recensements de population n'étant disponibles qu'à partir de 1856, nous ne pouvons le confirmer.
- 67 NMD 1841-1860 Remoray. Archives départementales du Doubs. Vue 6, disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/3zgnv6lh95mr/d63c7503-291b-4e8a-a63a-b72f6119bbd2>

1.5 - La descendance et les biens d'Alexandre et Françoise

Alexandre et sa deuxième épouse Françoise JASSERIN eurent 3 fils :

- **François Joseph**, notre marié
- **Joseph Emmanuel**, né le 21 brumaire de l'an VI⁶⁸ au Prél-Bouillet⁶⁹ et décédé à « l'âge de 2 ans et 10 mois », le 1^{er} messidor de l'an VIII⁷⁰, au Prél-Bouillet où son père « Alexandre Thiébaud dit Mandrin », 54 ans, est cultivateur. *Mandrin* est un surnom qui a suivi Alexandre un bon moment puisqu'en 1813 Joseph l'utilise lors de son enrôlement.
- **Emmanuel Joseph**, né au Prél-Bouillet également, le 13 Floréal de l'an IX⁷¹, déclaré par son père « Alexandre Thiébaud dit Bourdon l'aîné⁷² ». Conçu juste après la mort de son grand-frère, et peut-être « enfant de remplacement », il a donc hérité de ses deux prénoms. Il est décédé le 15 avril 1817 à Boujeons à l'âge de 16 ans. Son frère Joseph, de 22 ans, cultivateur comme lui à Boujeons, déclare le décès en maison commune. Alexandre est déjà décédé.

Alexandre et Françoise s'installèrent donc d'abord à Mouthe, au Prél-Bouillet, où naquirent leurs fils. C'est là aussi qu'Alexandre était né. Il s'y était marié avec Marie Antoine DUBIEZ et y avait vécu avec elle dès 1773. En mai 1792, peu de temps avant la mort de celle-ci, les époux avaient d'ailleurs fait une vente⁷³ :

au sieur Pierre Mathieu THIÉBAUD⁷⁴ négociant demeurant audit Mouthe [...] un pâturage situé au territoire dudit Mouthe appelé au Prél-Bouillet peuplé de bois sapin et hêtre sans aucune exception ni réserve, sur lequel on peut faire paître 14 vaches. (...)

Mais ils étaient restés propriétaires d'une maison sur ce terrain. L'acte précise donc qu'

ils demeureront aussi propriétaires de la totalité du clos et des 2 jardins actuellement existants ; et pour distinguer et désigner la moitié qui doit céder dans les fonds ci dessus, la vente du présent acte audit acquéreur d'avec l'autre moitié il sera incessamment entre les parties procédé au partage ainsi qu'à la plantation des bornes. (...) [Et] La citerne placée dans le clos proche la maison demeurera à perpétuité commune entre les vendeurs et l'acquéreur, et elle sera réparée et rétablie aussi à perpétuité à communs frais toutes les fois que besoin sera. (...) La présente vente [se fait] pour et moyennant le prix et somme de 8010 livres, à compte de quoi les vendeurs reconnaissant avoir reçu de l'acquéreur la somme de 250 livres pour prix du rachat les droits de lods dont on a parlé et qu'ils ont employé à en faire l'acquiescement, autre que dessus l'acquéreur paiera incessamment à l'acquit et décharge dudit vendeur, les frais du décret qui avait été commencé sur leurs fonds au cy devant bailliage de Pontarlier, une somme de 1000 livres au sieur Alexandre Favrot demeurant audit Mouthe, auquel cette somme est due tant pour principaux intérêts que frais, en vertu de titre exécutoire et le surplus du prix de cette vente sera aussi payé incessamment par l'acquéreur aux plus anciens créanciers, hypothécaires privilégiés des vendeurs à leur participation.

Le Prél-Bouillet, ou Prél-Bouillet selon les cartes ou actes, clairière au cœur de la forêt du Noirmont, domine Mouthe et la source du Doubs à l'Ouest, et la Suisse à l'Est. Son altitude est de 1 152 mètres.

68 11 novembre 1797

69 NMD 1793-an VIII Mouthe. Archives départementales du Doubs. Vue 155 Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/pdx75fqslz2/3c619f11-a5b9-4111-bd90-f393e0497ed7>

70 20 juin 1800, il avait donc 2 ans et 7 mois, pas 2 ans et 10 mois comme dit dans l'acte de décès.

71 03 mai 1801. NMD an IX-1810 Mouthe. Archives départementales du Doubs. Vue 5. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/v1cr6wf0jslx/7c752849-9a0a-4bbf-adba-a16612a91d0d>

72 On remarque qu'en un an d'écart, le surnom déclaré et employé est différent pour Alexandre.

73 Minutes du notaire A. CART de Mouthe. 23 mai 1792. AD25. Cote 3E89/16

74 A priori un lointain cousin, possédant déjà d'autres parcelles au Prél-Bouillet, d'après l'acte.



Illustration 16: Cadastre "Napoléonien" de Mouthe. AD25. Cote 3P414. Vue 8.
<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/14sbzv3tmf7w/edefc8d3-f5d2-42e3-bf66-43fa6ec4a020>
 ci-contre : vue 17

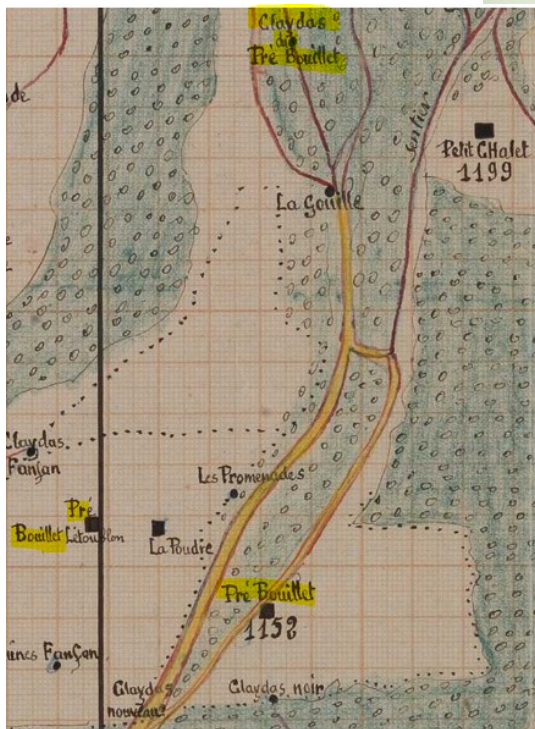


Illustration 17: Etat de penthière brigade de Mouthe. 1925. AD25. Cote 5P61.
 Voir ANNEXE 15



Ci-dessus : sur cette carte IGN affichée sur le site Géoportail, on distingue qu'il n'y a plus aujourd'hui que deux maisons/fermes d'alpage (carrés beiges) au lieu-dit Les Prés Bouillet, mais que la citerne évoquée dans la vente est toujours là, marquée d'un carré bleu.

Pendant leur union, Alexandre et Françoise ont mené quelques affaires devant notaire⁷⁵. Le répertoire de formalités hypothécaires du bureau de Nozeroy, consulté aux Archives départementales du Jura⁷⁶ relève la trace d'une vente de 18 ares de terres, pour 290 francs, au Bief-du-Fourg au nom de M. THIÉBAUD Alexandre et une identique au nom de M^{me}JASSERIN Jeanne Françoise, femme Thiébaud. Il s'agit d'une terre héritée par Françoise de ses parents. Cette vente a été transcrite en date du 18 mai 1811 mais date du 09 novembre 1808⁷⁷.

75 Voir la transcription intégrale d'un acte de vente à Mouthe par le couple, en ANNEXE 10.

76 AD39, cote 5Q11620

77 AD39, cote 5Qp370

CASE N° 206 Jasserin Jeanne Françoise femme						
REGISTRES de formalité N°	DATE	INDIQUER l'objet d'une acquisition ou d'une vente	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES	VALEUR des IMMEUBLES	TRANSCRIPTION de la saisie immobilière, Escription de l'objet de la dénonciation au Saisi et de la Notification de l'adjudication aux créanciers inscrits.	
du volume	des articles	TRANSCRIPTIONS			Des des inscriptions	Des des radiations
2°	14	17 Mars 1811	Vente à M. de Bief-du-Fourg	230 fr		

Il est intéressant pour nous de voir sur ce répertoire la confirmation que tous deux sont cultivateurs en 1808, à la date de la vente, à Remoray (25), et non plus Mouthé et pas encore à Boujeons où ils auront sans doute pris leur « retraite » au dernier moment.

La lecture de la transcription de l'acte apporte ces précisions :

Numéro 45. Le premier may 1811 a été présenté au bureau à transcrire l'acte de mutation dont la teneur suit:

Napoléon par la grâce de Dieu et les constitutions de la République Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut, faisons savoir quelconque :

Par devant Ferdinand Joseph MESNY, notaire impérial à la résidence de Mignovillard, et en présence des témoins en fin nommés, furent présents monsieur Alexandre THIÉBAUD cultivateur résidant à Remoray arrondissement de Pontarlier, et Jeanne Françoise JASSERIN, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, lesquels ont conjointement et solidairement vendu avec garantie de faits et de droit, à Ignace Fidel CRETENET, cultivateur résidant au Bief-du-Fourg, ici présent et achetant pour lui, les siens et ayant cause, une pièce de terre, située sur le territoire de la commune du Bief-du-Fourg, lieu dit à la fin du sapau, de la contenance de 18 ares représentant 1/2 journal mesure ancienne, joignant au levant Jean Baptiste ROUSSEAUX, au midi Ferdinand MARPAUX, au couchant monsieur GIROD, et au nord Jean-Claude JANTET, desquels confins et contenance ledit acquéreur a déclaré avoir bonne et parfaite connaissance, étant convenu entre les parties qu'à raison du plus ou du moins de contenance, il ne pourra y avoir aucune répétition de part ny d'autre. Ladite Jeanne-Françoise JASSERIN femme THIÉBAUD a déclaré que le fond ci dessus fait partie de ses biens patrimoniaux. [...]

Fait et passé au Bief-du-Fourg au domicile de l'acquéreur le neuf novembre dix huit cent huit [...].



Illustration 18: Géoportail.com - photographies aériennes 1950-1965 - Le Bief-du-Fourg (Jura)

Le lieu-dit sur lequel était la parcelle vendue était proche, et est toujours proche, du centre bourg.

Cette vente put se faire parce que Françoise avait hérité, comme ses frères et sœurs, de son père. Celui-ci est en effet décédé en 1795, soit deux ans après son mariage et un an après la naissance de Joseph.



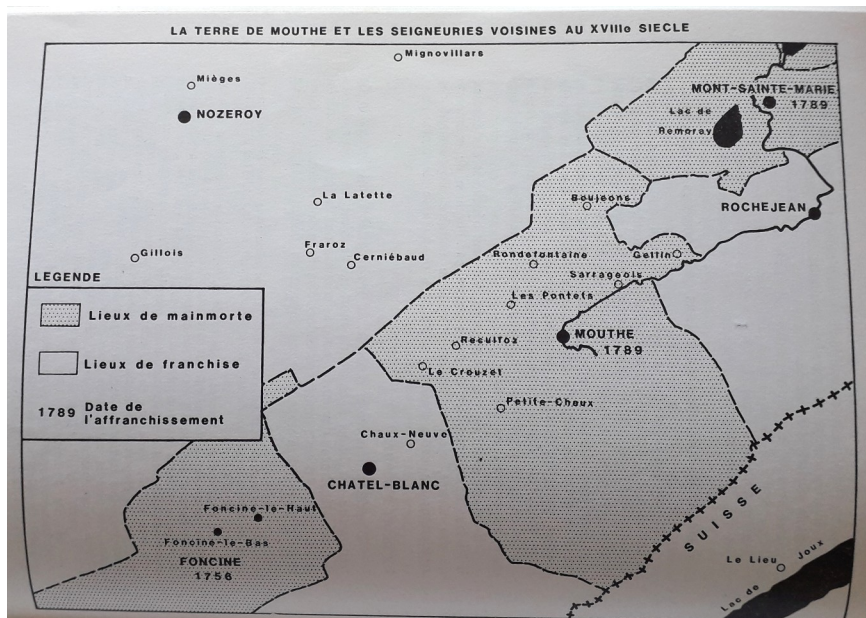
Illustration 19: Cadastre "napoléonien" (1826). Bief-du-Fourg, section D, le Village, feuille unique. (3Pplan 608, AD39)

3. Être mainmortable dans une seigneurie ecclésiastique

« Délivre-nous du Mal et des moines ! »

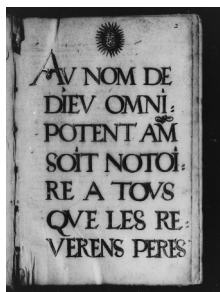
(prière populaire restée dans les mémoires du Val de Mouthe)

Aborder l'histoire des ascendants de Joseph THIÉBAUD suppose qu'on s'attarde un moment sur la particularité de la seigneurie de Mouthe à laquelle ils appartenaient encore quelques petites années avant sa naissance.



La carte ci-dessus⁷⁸ présente la situation des habitants du Val de Mouthe, selon la seigneurie dont ils dépendaient. Les révérends pères de la Compagnie et Société du Nom de Jésus du Collège fondé à Dole étaient les prieurs et seigneurs de Mouthe. Le prieuré dépendait de la Terre de Saint-Claude. Être seigneurs de Mouthe supposait que le Comte de Bourgogne leur ait donné le droit de prélever des taxes, imposer des charges et journées de travail, ou rendre justice eux-mêmes.

Le terrier de Mouthe dont la rédaction a débuté en 1587 et qui s'est achevée en 1595, disponible aux Archives départementales du Doubs sur microfilm, et auquel j'ai eu la grande chance de pouvoir accéder, nous apporte de précieuses précisions, à travers des extraits que je reproduis ici. L'intégralité de ma transcription de ce document unique est à retrouver en annexe⁷⁹. J'ai opté pour plus de lisibilité, pour une modernisation de la langue du document, dans le corps du mémoire uniquement.



de la Compagnie et Société du nom de Jésus, fondée en la ville de Dole, prieurs et seigneurs de Mouthe, désirant pour le bien et l'entretien de leur seigneurie, repos et soulagement de leurs sujets, que les droits, valeurs, justice, supériorité, seigneuries, rentes, censes, et redevances, de cette seigneurie leur soient dénombrés, reconnus, déclarés et que ceux-ci soient rédigés par écrit dans le but d'une perpétuelle mémoire et pour les aider à l'avenir, sur leur très humble requête ayant obtenu de sa Majesté en sa Court souveraine du Parlement à Dole, des lettres patentes en forme de terrier.

78 AUGUSTIN, Jean-Marie. « La mainmorte dans la terre de Mouthe » In Mémoires de la société d'émulation du Doubs, n°23, p,45-91.

79 Archives départementales du Doubs. *Terrier général de la seigneurie de Mouthe. 1587-1592.* Cote 35H54. Microfilm cote 2Mi39. Voir la transcription d'extraits longs en ANNEXE 4.

En vertu desquelles lettres, Pierre Petetin, sergent établi au bailliage d'aval, a cité suivant la requête desdits seigneurs, les hommes et sujets de ladite seigneurie à comparaître ce jourd'hui vingt et unième du mois de mai, heure de huit du matin, de la présente année [1587], devant la grange du prieuré dudit Mouthe, lieu auquel on a coutume de faire les cris et actes de justice audit Mouthe.

Dans la partie du terrier qui liste les « particuliers sujets de condition de mainmorte, envers lesdits seigneurs à cause de ladite seigneurie », on retrouve 29 hommes (sur environ 150 chefs de famille !) portant le nom de THIÉBAULT, qui sont donc des adultes en 1587. Deux d'entre eux me semblent pouvoir appartenir à la généalogie étudiée ici : Jacques Thiébaud et Symon Thiébault Bordon⁸⁰.

Pour faire régner l'ordre sur leur territoire, tout était prévu :

TENEUR DES ARTICLES [du terrier]

A savoir que la seigneurie et prieuré de Mouthe appartient aux sieurs révérends en toute justice haute, moyenne et basse. Que pour l'exercice de ladite justice, ils ont l'autorité d'instituer tous officiers comme bailli, châtelain, procureur, tabellion, receveur, scribe, sergent et forestiers et que lesdits bailli, châtelain et lieutenant ont le pouvoir de connaître tous les cas, tant criminels jusqu' à la mort incluse, que civils, et comme officiers ayant toute justice, haute, moyenne et basse.

De même, en ladite seigneurie, sur le mont appelé Montegy, il y a un signe patibulaire élevé sur deux colonnes, et un carcant devant la grange desdits sieurs audit Mouthe, pour y punir et corriger les malfaiteurs.

De même, tous les sujets habitant ladite seigneurie, sont tenus d'assister la justice desdits sieurs quand elle est criée et que quelque criminel est condamné par leurs officiers à être exécuté, envers ladite seigneurie. Et ce à peine de trois sols par homme manquant, applicables au profit desdits seigneurs.

Un article historique de Jean-Marie AUGUSTIN en 1981⁸¹ a longuement expliqué le fonctionnement de la mainmorte et ce qu'elle impliquait pour les habitants ainsi sous servitude de leur seigneur, notamment à Mouthe :

“Dans le comté de Bourgogne où cette incapacité frappe tous les habitants d'une contrée, isolant à côté des lieux de franchise où tous les hommes sont libres, des lieux dits de mainmorte, à l'intérieur desquels toute la population et toutes les terres sont présumées soumises à ce droit. Le prieuré de Saint Simon de Mouthe dépendait primitivement de l'abbaye de Saint-Claude, mais déjà en décadence à la fin du Moyen-âge, il est attribué en 1582 au collège de l'Arc que les jésuites viennent de fonder à Dole. Le prieuré demeure la propriété des révérends pères jusqu'à leur expulsion en 1765. Tous les établissements qu'ils possèdent sont alors transformés en collège royaux agrégés au séminaire de Besançon et desservis par des ecclésiastiques soumis à l'autorité diocésaine. La même année, tous les biens des jésuites qui avaient été mis sous séquestre sont employés à l'entretien des différents collèges et à la subsistance de leurs professeurs. La condition des sujets du prieuré de Mouthe n'est pas tellement différente de celle des habitants des autres lieux de mainmorte en Franche-Comté, cependant leur situation offre quelques originalités. Tout d'abord le pays est un îlot coïncé entre deux montagnes couvertes de forêts, la haute Joux au nord-ouest et le Noirmont au sud-est point les hivers sont particulièrement rudes et les étés connaissent des orages fréquents. Autre particularité les dispositions générales de la coutume intéressant la main morte ont été précisées pour le Val de Mouthe par la charte accordée en 1296 par l'abbé de Saint-Claude, compléter en 1322, puis en 1488 point tous ces actes sont ensuite renouvelés et amplifiés par les Jésuites lorsqu'ils entrent en possession du prieuré, dans une nouvelle charte placée au début du terrier qu'ils font établir à partir de 1587 pour recevoir les reconnaissances de leurs sujets. Le principal effet de la mainmorte, celui qui donne toute sa signification à l'institution est d'ordre successoral. Le

80 Voir plus loin à la partie 6 du chapitre 2

81 Ibid, voir page précédente.

patrimoine du mainmortable qui décède sans héritier resté avec lui sous le toit familial, retourne au seigneur en vertu de son droit d'échute. Pour faire échec à cette mainmorte, les sujets ont évidemment intérêt à vivre au sein de communautés familiales que l'on appelle taisibles parce qu'elles sont formées par un accord tacite entre tous leurs membres. (...)

Si son mari décède son héritier légitime demeurer en sa communion, le seigneur s'empare du patrimoine, mais la veuve à droit à sa dot, à son trousseau virgule à son douaire et à la moitié des acquisitions fait par les époux pendant la communauté conjugale, encore qu'à Mouthe, d'après une ordonnance du 10 juin 1322 prise en complément de la charte, elle ne puisse prendre ses gains nuptiaux que sur les meubles de son mari, à l'exclusion des immeubles. Dans la terre de Mouthe, depuis au moins la fin du 13e siècle, les personnes appartenant à une même famille formaient des communautés taisibles afin d'éviter l'exercice du droit d'échute par le seigneur. Elles demeuraient ensemble et décidaient, par un accord tacite, de mettre leurs biens en commun. Lorsque l'une d'entre elles décédait, il n'y avait pas à proprement parler de succession, mais seulement un accroissement au profit des survivants. (...)

L'architecture des maisons paysannes dans la terre de Mouthe est encore un indice de l'existence de nombreuses communautés taisibles. Les fermes datant de la fin du 17e siècle et du 18e siècle que l'on peut encore admirer aujourd'hui ont été construites à 3 ou 4 rains ou travées, pour abriter plusieurs familles ensemble. Au rez-de-chaussée se trouve la salle commune et le poêle qui est à la fois une pièce de réception et une chambre à coucher, auquel peuvent s'ajouter une ou 2 chambres. A l'étage il y a encore 3 ou 4 chambres et leur nombre important s'explique pour une large part par la présence de familles nombreuses dont les membres vivaient en communion étroite.

La rupture de la communion

Un parsonnier pouvait quitter la maison de ses pairs pour tenter sa chance hors de la terre de mouthe ou le plus souvent pour fonder dans le même village sa propre famille qui sera peut-être à l'origine d'une nouvelle communauté. De tels comportements sont fréquents et ils expliquent les particularités de l'ononastique de ce pays où les noms doubles expriment à la fois la solidarité du lignage et les différentes souches dont elles sont issues. À partir du moment où le communier à abandonner la communauté pour vivre "à son feu et à son pain particuliers", il perd tous ses droits dans la succession. Et il en est de même lorsqu'il fait bourse à part ou des affaires en son nom propre.

La fille qui se marie et quitte la maison familiale pour aller habiter avec son époux cesse d'être communière. Cependant la coutume a donné la possibilité à la jeune mariée d'accomplir la formalité du "reprêt", par laquelle elle manifeste sa volonté de conserver fictivement la communion avec ses parents, tout en ayant une habitation séparée. Pour cela il faut que la fille retourne "gésir", c'est-à-dire coucher la première nuit de ses noces sous le toit paternel, mais en fait, pour l'application de cette coutume, la jurisprudence n'est pas exigeante. Il suffit que la jeune mariée retourne chez son père après la bénédiction nuptiale le jour ou les jours suivants, à condition que ce soit au cours de l'année qui suit le mariage, qu'elle y prenne un repas ou même qu'elle s'y installe, ne serait-ce qu'un instant, pour manifester ainsi de façon tangible son intention de rentrer dans la communion et de venir éventuellement au partage. Le "reprêt" peut encore résulter d'une déclaration de volonté de conserver ses droits en présence de témoins ou de la rédaction d'un acte notarié. Néanmoins cette fiction est analysée comme un privilège personnel réservé à la jeune mariée. La fille qui apporte à son mariage une dot, un trousseau, une vache et quelques meubles se trouvent ainsi nantie de sa part dans la succession de ses parents et, comme de toute façon elle sera exclue du partage, on considère qu'elle s'est définitivement séparée de la communion. Cependant comme les dots sont en argent et payables plusieurs années après les noces, le notaire ne manque pas pour plus de sûreté, d'insérer la clause de retrait dans le contrat de mariage afin que l'épouse puisse conserver intacts ces droits éventuels dans la succession paternelle jusqu'à l'entier paiement de ce qui lui est dû. Si le reprêt maintient la communion entre la fille mariée et ses père et mère, la réciproque n'est pas vraie point en aucun cas les parents ni les frères et sœurs, ne peuvent succéder à la fille morte sans enfant et celle-ci fait et chute de plein droit au seigneur à moins semble-t-il qu'elle ne décède dans l'année qui suit son mariage. (...)

Un certain nombre de précautions sont prises pour maintenir les liens communautaires, même s'il s'agit parfois de liens fictifs. De cette manière, les communautés taisibles qui sont nées pour réagir à l'incapacité successorale ont permis de constituer de vigoureuses associations de culture, puissamment unies par les liens du sang et capables de résister, dans ces pays de montagne, aux rudes conditions du climat, sans que pour autant l'obligation de vivre ensemble s'empêche n'empêche l'un des membres de la communion de la quitter pour aller vivre ailleurs ou fonder un ménage séparé.

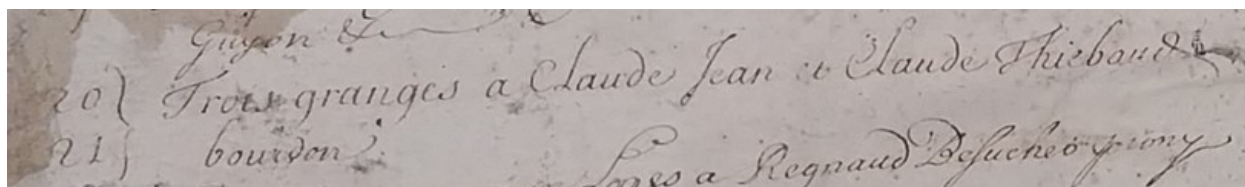
(...)

Les habitants de la seigneurie peuvent en sortir librement pour vaquer à leurs affaires, se marier après avoir reçu des lettres d'épousailles, ou encore établir définitivement leur domicile dans un lieu de franchise, mais la macule de main morte continue à les suivre et ils n'en sont délivrés qu'à condition d'obtenir l'affranchissement de leur personne.

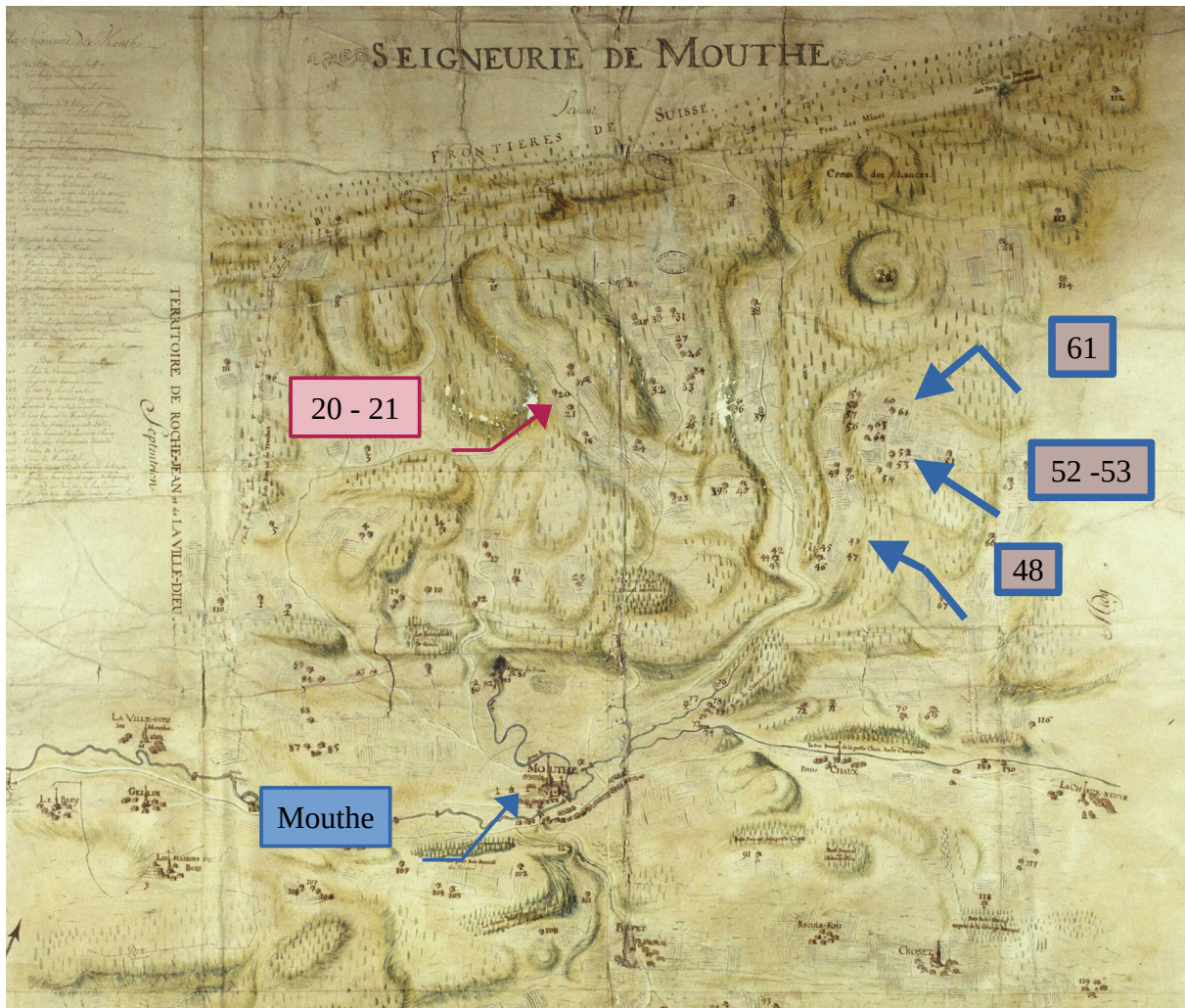
Après l'édit de 1779, le roi est le seigneur immédiat de la terre de Mouthe et le bureau des bénéfices unis on est seulement l'administrateur après le départ des Jésuites. Dans cette perspective, certains habitants désirent traiter en vue d'un affranchissement général des mainmortes réelle et personnelle, mais il faut noter aussi qu'une fraction importante de la population se montre plutôt réticente. Quant aux administrateurs, ils répondent qu'ils n'ont pas le pouvoir d'accorder de tels affranchissements et que c'est roi qu'il faut recourir. Il ne faut pas oublier que le bureau des bénéfices unis était composé en majorité de parlementaires et que l'on sait par ailleurs que le Parlement de Besançon, en refusant d'enregistrer l'Édit de 1779, avait manifesté sa volonté de maintenir la mainmorte dans la province. Les habitants des 9 communautés ont demandé l'abolition de la main morte dans leurs cahiers de doléances aux États généraux de 1789 (AD 25 B 14417 article 3)

L'administration d'une seigneurie était précise et comptable. Cela a permis la création (puis la conservation) de documents remplis de renseignements, que j'ai pu exploiter.

Grâce à la légende de la carte présentée sur la page suivante, j'ai pu identifier avec certitude la localisation des granges des frères Claude, Jean et Claude Thiébaud Bourdon : ce sont les numéros 20 et 21.



La date de cette carte n'est pas connue, mais on peut raisonnablement penser qu'elle n'est pas postérieure à 1690.



« Carte servant à marquer les granges de la seigneurie de Mouthe. Archives départementales du Doubs »⁸²



Illustration 20: Carte postale ancienne libellée : Mouthe - Les Prés Bouilllets

Cette localisation correspond parfaitement à celle du lieu-dit Pré-Bouillet qui porte encore ce nom aujourd'hui. Il y subsiste deux granges d'alpage, qu'il est possible d'associer à celles que possédait la famille THIÉBAUD.

Car d'autres THIÉBAUD-BOURDON sont mentionnés dans la légende comme possesseurs de granges au-dessus de Mouthe : Jeanton⁸³ (n°61), ainsi que Pierre et ses frères (n° 53-54-48). Ces granges-là sont à environ deux kilomètres à vol d'oiseau au sud, à côté de celles de Liadet (Claude THIÉBAUD LIADET, n°44), Greset, Le Soldat... patronymes ou surnoms fréquemment rencontrés dans les registres paroissiaux, et qui désignent encore des lieux ou des

82 1F1302 Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/dgxn73vzfr4b/212d4195-bdf5-405c-ba00-95d63359d55e>

83 1652-1690

fermes actuellement⁸⁴. Ces THIÉBAUD devaient posséder (et parfois habiter, au moins en été) les granges nommées « Les Bâties dessus » et « Les Bâties dessous » (vers le n° 56 de la carte de la seigneurie), puisque l'une d'entre elles est désignée parfois sous le nom de « Bâtie Thiébeaux ».

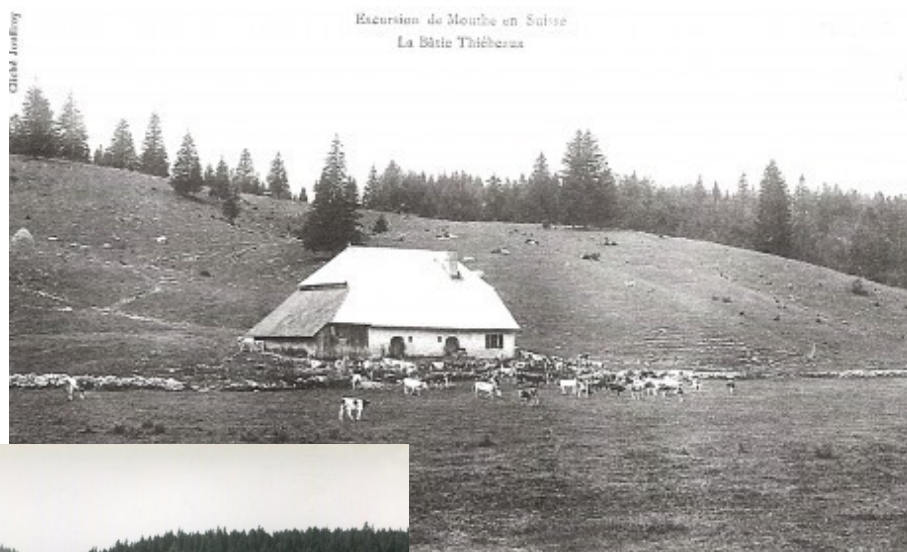


Illustration 21: Bâtie dessous, vue d'un autre angle

Il est cependant possible qu'Alexandre ait été propriétaire également de parcelles qui aujourd'hui s'appellent « Bâties dessus » et/ou « Bâties dessous » puisque dans un courrier de 1841, un descendant d'un collatéral de nos Thiébaud, dans une requête formulée avec son frère auprès du Domaine⁸⁵, pour justifier de la propriété légitime de leur parcelle, produit un document de 1816, réalisé à partir d'un



document de 1777, qui indique qu'à côté de la parcelle « Les Laizinettes », Alexandre Thiébaud Bourdon (qui a alors 32 ans), est leur voisin propriétaire. Loin du Pré-Bouillet, donc.

84 « Chez Liadet » est d'ailleurs une auberge bien connue à Moutte, lieu de départ de pistes de ski de fond. Une branche des Thiébaud y a donc laissé son surnom : Liadet.

85 THIÉBAUD, Pierre-Antoine, ancien juge de paix. *Forêt du Noirmont. Instance contre les frères Thiébaud de Moutte, lieux-dits La Laizenette et la Cernée, 1837-1842. AD 25. Cote Q 766*

Deux seigneuries, celle du prieuré de Mouthe et celle de l'abbaye Mont-Sainte-Marie, dont dépendait Remoray, n'ont jamais libéré leur population de la mainmorte⁸⁶ tant que l'Ancien régime a duré. Les habitants sont toujours restés mainmortables, soumis à leurs seigneurs pour beaucoup d'aspects de leur vie, comme nous le verrons plus loin. Ce, malgré l'édit du 08 août 1779 de Louis XVI abolissant le servage.

Dans la châtelainie de Rochejean, le village de Saint-Antoine (ou Rougebief) s'est établi après 1250 et vers 1350 ses habitants ont été libérés. Enfin, dans le baroichage de Pontarlier, Malbuisson et Le Vézenay ont été fondés avant 1350, et également rapidement libérés de la mainmorte.

Est-ce sa situation géographique, aux confins de plusieurs territoires et luttes d'influence politique, qui ont pesé sur l'entrée de Mouthe dans le siècle des Lumières ? Certains parleront aussi du caractère plus dur de la vie dans une seigneurie ecclésiastique, par rapport aux autres.

Le régime féodal y a en tout cas conservé tous ses attributs et sa force, jusqu'à la Révolution française. Autrement dit, aussi incroyable cela soit-il, la plupart des habitants de la seigneurie de Mouthe étaient encore en situation de servitude en 1789.

Cela a d'ailleurs été l'une des grandes surprises de ce travail de recherche sur la famille THIÉBAUD.

En 1937, un historien décrivait cette situation⁸⁷ :

Le cahier [des doléances en 1789] nous apprend que la terre de Mouthe est en généralité de mainmorte, que ses habitants sont tous mainmortables, et qu'ils s'étonnent d'être encore dans la servitude en dépit de l'Edit de 1779 (...)

Mais une petite seigneurie résistait toujours contre la modernité.

Le Prieuré Saint Simon de Mouthe, en tant que seigneurie, tenait des comptes précis de la gestion de ses terres et des habitants soumis à la mainmorte pour la plupart. Pour y voir plus clair dans la situation des THIÉBAUD BOURDON, j'ai consulté aux Archives départementales du Doubs, un document intitulé *États des mainmortables 1666-1696*⁸⁸. Seules quelques personnes ont été notées dans la marge du document affranchies, au fil du temps.

C'est dans les archives de l'Assemblée Nationale que figure une « adresse » des habitants de la seigneurie, en 1790, qui nous éclaire complètement⁸⁹ :

Que d'émotion à deviner derrière ces lignes ! Être les derniers serfs de France, et être tellement heureux d'être libérés qu'ils promettent de mourir pour garder cette liberté nouvelle !

Adresse des neuf communes de la paroisse, de la municipalité et de la garde nationale de Mouthe, département du Doubs en Franche-Comté. Tous les habitants de cette paroisse, officiers municipaux, officiers et soldats de la garde nationale, adhèrent aux décrets de l'Assemblée nationale, qui les a délivrés de l'état de servitude dans lequel le régime féodal les avait réduits ; ils sont prêts à sacrifier leur vie, et jurent de périr tous, si le cas l'exige, pour le maintien de leur liberté et celui de l'heureuse régénération du royaume. A peine ont-ils eu connaissance de l'impôt patriotique, qu'ils se sont empressés à l'envi d'y souscrire ; il n'en est pas un, même jusqu'au plus pauvre, qui n'ait fait sa souscription et son offrande : leurs soumissions réunies se portent à 14,000 livres.

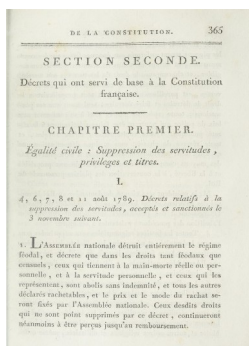
86 Mainmorte (*nom fem.*) : signe de servitude. Droit qu'avaient les seigneurs sur la propriété de leurs serfs (source : <https://www.cnrtl.fr/definition/mainmorte>)

87 MILLOT, Jean. *Le Régime féodal en Franche-Comté au XVIII^{ème} siècle*. 1937. page 141. <http://ark.bnf.fr/ark:/12148/cb34101834v>

88 AD25. Cote 35H26

89 Pison du Galand Alexis François, Ricard de Sealt Gabriel Joseph Xavier. Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 20 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIII - Du 14 avril au 21 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1882. pp. 151-152; https://www.persee.fr/docAsPDF/arcpa_0000-0000_1882_num_13_1_7496_t1_0151_0000_3.pdf

Les décrets que les habitants de l'ex seigneurie de Mouthe citent sont ceux des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789, intitulés « Décrets relatifs à la suppression des servitudes, acceptés et sanctionnés le 3 novembre suivant. »⁹⁰, dont le premier article commence ainsi :



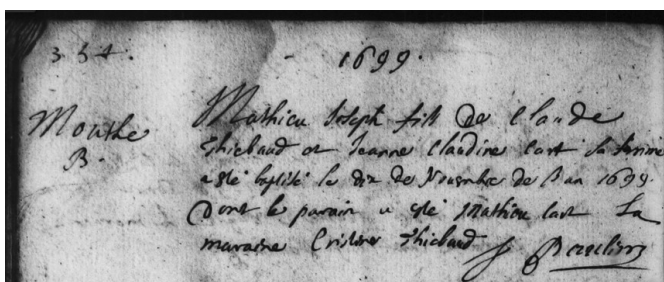
L'Assemblée Nationale détruit entièrement le régime féodal, et décrète que dans les droits tant féodaux que censuels, ceux qui tiennent à la main-morte réelle ou personnelle, et à la servitude personnelle, et ceux qui les représentent, sont abolis sans indemnité, et tous les autres déclarés rachetables, et le prix et le mode du rachat seront fixés par l'Assemblée Nationale.

Comme l'histoire n'est pas à une contradiction près, c'est le curé de Mouthe, Jacques Joseph BURNEQUEZ, qui sera parmi les députés ayant siégé aux Etats généraux de 1789, et qui est encore répertorié ensuite en 1790 ou 1791. Quoi qu'il en soit, la phrase « ils jurent de périr tous (...) pour le maintien de leur liberté » prendra rapidement dans la vie de la famille THIÉBAUD, un sens très concret, avec le décès du demi-frère de Joseph après quelques mois de combats avec les Volontaires.

4 - Mathieu THIÉBAUD & Catherine Pierrette GUYON



Les parents d'Alexandre sont originaires de la paroisse et seigneurie de Mouthe. Voici l'acte de baptême de Mathieu Joseph, consultable dans le registre paroissial de Mouthe⁹¹ :



Le 10 novembre 1699, à Mouthe, Claude THIÉBAUD et son épouse Jeanne Claudine CART font baptiser leur fils **Mathieu Joseph**. Son parrain est Mathieu CART, qui lui donne son prénom, et sa marraine est Christine THIÉBAUD, certainement sa tante, la sœur de Claude. Le curé se nommait J. Paulin.

La naissance de **Catherine Pierrette** n'apparaît pas dans les registres de la paroisse de Mouthe, quel que soit le village, entre 1690 et 1710. Et s'il semble, après consultation de quelques bases collaboratives en ligne, que

90 FRANCE. Assemblée nationale constituante (1789-1791) 1792. *Collection des décrets de l'Assemblée nationale constituante. Tome 1 / , rédigée, suivant l'ordre des matières, par M. Arnoult, membre de cette Assemblée. Tome premier [-troisième].* Page 365. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65322706/f385.item#>

91 Registre BMS de Mouthe, 1675-1705, page numérotée 354, cote 5 Mi 788

sa mère soit née dans le Jura, à Andelot-en-Montagne, et qu'il soit possible que Catherine y soit née également, les registres locaux ne remontent pas assez loin pour le confirmer. Son acte de décès en 1770 précise qu'elle a (environ) 70 ans, elle est donc née autour de 1700 et a sensiblement le même âge que son époux, 29-30 ans. J'ai trouvé en outre mention du père de Catherine avant sa naissance, en tant que témoin de mariage, demeurant à Gellin, paroisse de Mouthe.

Quoiqu'il en soit, c'est le contrat de mariage entre Mathieu et Catherine Pierrette qui nous apporte des informations précieuses sur sa famille.

Le contrat⁹², ou traité, est signé devant le notaire Alexandre BLONDEAU de Châtelblanc, l'après-midi du 27 février 1729, dans la maison des parents de Catherine, « aux Boujeons », l'un des neuf villages composant la seigneurie de Mouthe.

La future mariée est dite fille de François Ignace GUYON, marchand, et d'Anne Françoise VERMOT, tous deux vivants. Ses parents décéderont bien plus tard en 1748 pour lui et 1742 pour elle, à Charquemont-le-Boulois, dans le Doubs, assez loin de Boujeons ou Mouthe.

La famille de Catherine est également citée dans l'acte : son frère Joseph GUYON est présent, comme Etienne DENISET son beau-frère et Pierre Joseph CORDIER son cousin.

En voici les extraits les plus informatifs, dans sa langue originale :

Et par le présent traité, [Claude THIÉBAUD et Jeanne Claudine CART] ont conjointement donné et constitué en dotte à leur trois filles, à chacune la somme de cinq cens frans, monnaie ancienne du Comté de Bourgogne, qui leurs seront payés un an après qu'elles auront receu le s[ainc]t sacrement du mariage ; et si elles ne se marient, elles seront nouries et entretenues sur les biens de leurs père et mère selon leurs conditions, en conférant leurs labours au proffit des héritiers de leur père et mère, et auront chacune un troussel selon la coutume du lieu et selon leur condition, habist, lict et coffres.

Et a esté dit et stipulé qu'en cas que lesd[its] futurs mariés ne puissent demeurer à la communion dud[it] Thiébaud et de lad[ite] Cart, père et mère dudit futur époux, ses derniers seront obligés de ~~leur~~ donner en jouissance audit futur époux, la somme de mil frans sudite vieille monnaie de Comté, ou la valleur en fond qu'ils seront obligé de rapporter lorsqu'il viendrat à partager avec ses frères ; lesquelles auront la même jouissance et somme en cas qu'ils se marrient.

Et veullent et entendent lesdits Thiébaud et Cart que si l'un de leurs fils vient à mourir sans se marier, ou sans entrer en religion, et sans disposer, qu'ils herrittent l'un de l'autre, à l'exclusion des filles.

En même faveur et augmentation du présent traité, et pour l'aider à supporter les charges dudit mariage futur, ledit Ignace François Guyon, et de son autorité, ladite Anne Françoise Vermot, l'autorisant pour tous le contenu aux présentes, ont conjointtement faitte bonne et riche, et constitué en dotte et mariage à lad[ite] Catherine Pierrette Guyon, leur d[ite] fille future épouse, de la somme de mil frans monnaie ancienne du Comté de Bourgogne ycy présente et de leur autorité acceptante, payable lad[ite] somme dans deux ans à compter de la datte des présentes. Et aurat de plus ladite future épouse , un troussel selon son état et condition, et à la coutume dudit lieu, payable pour le jour ou lendemain des futures nopces. Et lad[ite] future épouse serat obligée de conférer le tout à la communion de sond[it] futur époux, et iceluy de même de conférer à la communion de sa d[ite] future épouse, tous ce qu'il recevrat et aurat de sesd[its] père et mère. Et ladite future épouse recevant lesdits somme et troussel, elle serat obligée d'en faire vallable quittance de l'autorité de sondit futur époux. Iceluy

92 Minutes du notaire Blondeau (Châtelblanc), AD25, cote 3E/52/75. Transcription intégrale en ANNEXE 7.

duement autorisé et iceluy l'a [signé?], le tout sur de bons et suffisants assignaux⁹³ comme dès à présent il l'assigne, lesdites parties n'ayant voulu estimer led[it] trousseil.

Seront lesdits futurs mariés un et communs en tous biens et partisseront aux acquisitions qu'ils feront constant leur mariage par esgal part et portion tant les meubles qu'immeubles, derrogeant à la coutume de ce païs quant aux meubles.

Douhairat⁹⁴ lad[ite] future épouse sur les biens de sond[it] futur époux, selon la coutume de ce païs, au cas que douaire ayt lieu.

Et ladite future épouse entend se servir du huitième article de la coutume de ce païs, au titre des mainmortes, et pour ce, lesd[its] Guyon et Vermot devront consentir à un acte de reprise, après la bénédiction nuptiale, comme dès à présent ils y consentent. Ce qui n'est icy dessus réglé, les parties se conformeront à la coutume gardée et observée entre gens de leurs estats et conditions et selon coutume g[é]n[ér]al[e] de ce païs.

Remarquons que cet acte notarié nous confirme que la paroisse de Mouthe était en « pays de coutume » pour ses questions d'héritage ou de droit familial.

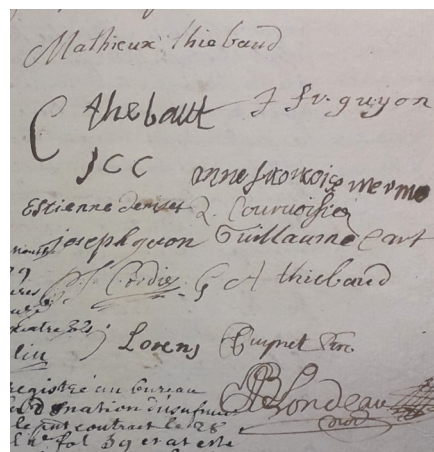
Un article historique⁹⁵ nous éclaire sur ce droit coutumier, appliqué jusqu'à la Révolution française, dans certaines seigneuries dont celle de Mouthe :

Selon l'article 12 de la coutume, seuls les descendants ou collatéraux du chef de famille mainmortable ayant vécu sous son toit, dans sa « communion », peuvent hériter au moment de son décès, sinon le seigneur est son successeur universel ; on dit alors qu'il y a échutte des biens de mainmorte au seigneur. L'article 13 interdit au mainmortable de vendre, aliéner, hypothéquer ses biens sans le consentement du seigneur, sous peine de confiscation ; avant 1459, l'agrément du seigneur n'était pas prescrit en cas de vente ou d'aliénation d'héritage à d'autres mainmortables de la même seigneurie. L'article 14 interdisait aux mainmortables de disposer de leurs biens par acte de dernière volonté, fussent-ils tous de franc-alleu, sauf en faveur de leurs communiens. Selon l'article 15, les mainmortables qui venaient à rompre la communion avec leurs parents, en cessant de faire le même pain, d'avoir la même demeure ou en partageant meubles et terres, ne pouvaient rénovier la ce communion » sans le consentement du seigneur, communion que consacrait l'article suivant.

Le contrat de mariage se termine par ces nombreuses signatures :

L'article 8 de la coutume⁹⁶ que la mariée invoque au titre des mainmortes, stipulait que :

si une femme franche se marie à un homme serf et de mainmorte, [du] vivant [de] son mari, elle est tenue et réputée de mainmorte. Et après le décès de son mari, elle se peut départir du lieu de mainmorte et aller demeurer en lieu franc si elle veut. Et demeure franche comme elle était auparavant ce qu'elle vint demeurer audit lieu de mainmorte, en délaissant dedans l'an et jour après le trépas de son mari, le meix et tous les héritages de son mari étant audit lieu de mainmorte.



93 Un assignal = terre ou rente donnée par assignation à une femme pour sa dot - Source : CNRS. ATILF.fr. « Dictionnaire du Moyen français » <http://www.atilf.fr/dmf/definition/assignal> consulté le 28/02/2023

94 Douairer = doter Source : CNRS. ATILF.fr. « Dictionnaire du Moyen français » <http://www.atilf.fr/dmf/definition/douairer> consulté le 28/02/2023

95 Salitot-Dion Michèle. Coutume et système d'héritage dans l'ancienne Franche-Comté. In: Études rurales, n°74, 1979. page 10; https://www.persee.fr/doc/rural_0014-2182_1979_num_74_1_2473

96 GRANGIER, Antoine. 1642. *Coutumes générales du pays et duché de Bourgogne...* Dijon. p.34. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30450378>

Mathieu et sa famille étant toujours en état de servitude auprès des seigneurs de Mouthe, Catherine quitte le temps de son mariage, sa condition de femme libre. Le mariage eut lieu le lendemain, 28 février 1729, comme l'acte de mariage ici transcrit en témoigne :

Mouthe

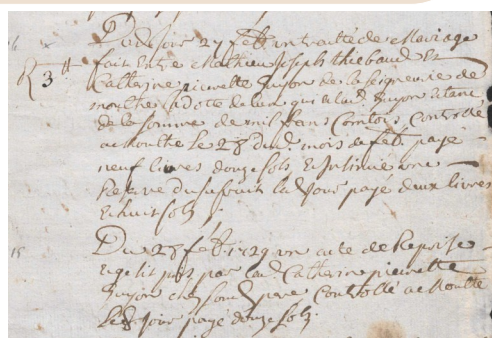
Mar[iage]

Les bans pour le mariage cy après énoncé ayants été publiés , suivant le forme ordinaire et n'y ayant eut aucun empeschement, le fr[ère] Cuinet, prêtre vicaire à Boujon, a donné la bénédiction nuptiale à Mathieux Joseph fils de Claude Thiébaud Bourdon d'une part, et à Catherine fille du s[ieu]r Ignace François Guyon de Boujon d'autre part le 28 febvrier 1729, en présence de Guillaume Cart Balthazar, et de Pierre Joseph Cordier.

[signatures] Mathieux Thiébaud Guillaume Cart

P.J. Cordier Josephon Thebaud R. Michaudé, curé

Mais le jour même des noces, Catherine, tout juste mariée, se plia à la coutume locale et cela fut acté par le même notaire, comme j'ai pu le découvrir dans le registre de ses minutes : après avoir reçu la bénédiction nuptiale, elle revient chez ses parents leur déclarer que « nonobstant son mariage, elle ne prétend point rompre communion avec eux, mais prétend succéder à leurs biens tant en ligne directe qu'aux échutes collatérales, et par ainsi se servir du bénéfice qui lui est accordé par l'article 8 du traité des mainmortes de la coutume générale de ce pais. A quoi ses parents ont consenti. »⁹⁷. Puis tout le monde a bu et mangé ensemble dans la maison pour sceller la déclaration de Catherine, en présence de Mathieu.



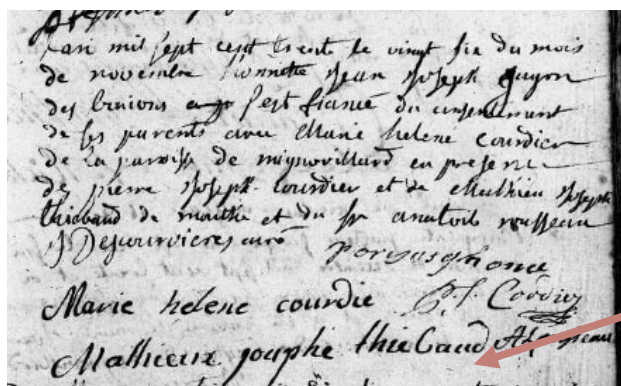
Ensemble, **Mathieu et Catherine auront au moins 9 enfants**, dont 6 atteindront l'âge adulte, et 5 se marieront :

- **Claude Ignace**, baptisé le 24 décembre 1729 à Mouthe, décédé à Petite-Chaux le 19 avril 1806, marié le 22 novembre 1763 avec Marguerite GRATTARD.
- **Marie Antoine**, née en 1732, décédée à 81 ans le 15 novembre 1813 à Petite-Chaux comme l'aîné. Elle a épousé le 11 avril 1769, Pierre Henri LETOUBLON.
- **Marie Joseph**, baptisée le 16 janvier 1734 à Mouthe, décédée à 63 ans le 23 mars 1797, à Petite-Chaux également, après s'être mariée le 23 novembre 1763 avec François AMYEZ.
- Un enfant mort-né le 11 septembre 1737.
- Des jumelles, **Marie-Françoise** et **Marie Catherine** en 1739, rapidement décédées après leur naissance.
- **Jean Joseph**, baptisé le 27 août 1740, toujours à Mouthe, et décédé à 24 ans à Mouthe, le 26 juin 1764⁹⁸.
- **Jeanne Rose**, née en 1744, décédée en 1822 à 78 ans, mariée à Antoine Simon ROUGET.
- Enfin, Antoine **Alexandre** baptisé le 18 avril 1745 à Mouthe, décédé à 71 ans à Boujeons le 23 novembre 1816, comme nous l'avons vu en détail dans la partie précédente.

97 Minutes du notaire BLOBDEAU (Chastelblanc). Archives départementales du Doubs, cote 3E/52/75.

98 Registre BMS Mouthe 1764-1777. Archives départementales du Doubs. Vue 9.

En consultant un registre de la paroisse de Mignovillard, d'où viendra à la fin de ce siècle sa belle-fille Jeanne Françoise, qu'il ne connaîtra jamais, j'ai eu la surprise de voir la signature de Mathieu apposée au bas d'un acte d'engagement⁹⁹ (ou de fiançailles). Il était témoin et le fiancé était « honnête » Jean Joseph GUYON (1704-1787), « des Bouions » (Boujeons), né à Gellin, mort à Sarrageois, mais surtout frère de Catherine GUYON, et donc beau-frère de Mathieu :



La signature de Mathieu laisse à penser qu'il ne maîtrisait pas vraiment l'écriture (*Jouphé* au lieu de *Joseph*).

Toute sa vie, en outre, il a écrit son prénom avec un X en terminaison.

4.1 - Le patrimoine et les revenus de Mathieu

Mathieu passait régulièrement des actes devant notaire, souvent pour emprunter de l'argent. Sa situation financière ne semble en effet pas avoir été des meilleures. Un document en particulier a attiré mon attention : une sorte de déclaration de revenus, rédigée par l'échevin Beschet et à laquelle tous les habitants de la seigneurie de Mouthe se sont pliés en 1750, sur demande de l'intendant. On y apprend en détail les revenus et besoins financiers de Mathieu¹⁰⁰ :

[Revenu: 147 francs

Dépenses : 262 francs 15

Arriérés: 300 francs]

Je Mathieux Thiébaud dudit lieu déclare pour satisfaire à l'édit du mois de mai 1749 et à l'ordonnance de Monseigneur l'intendant publié le 5 avril 1750 :

Que je possède audit lieu une petite maison et jardin y joignant avec un clod de la contenance de la dixième partie d'une soiture en nature de marrais.

Je déclare de plus que j'ay une petite maison éloignée de Mouthe d'une lieue avec 2 petits jardins de la contenance d'une journée d'ouvrier, avec 7 journaux de terre labourable, sçavoir 5 de médiocre nature et le reste de très mauvais terrain rempli de pierres et rochers, dont 2 de semis d'avoine et peu d'orge à cause des neiges et gelées.

Plus, je possède une pâture presque remplie de broussailles, pierre et rocher, laquelle j'y peux tenir en été les vaches. Tous lesquels je fais valoir par mes mains que je peux hiverner année commune 4 vaches et le tout peut me produire de revenus, eut égard à ceux de pareille nature, qui sont loués communément. Le tout portant la somme de 147 francs.

Sur laquelle somme je paye pour tout jet, année commune, 75 francs.

L'année des fourrages de Belfort¹⁰¹, celle de 78 francs.

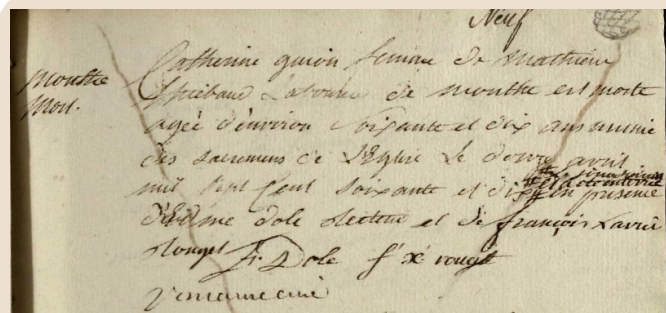
99 Série communale. Mignovillard. Archives départementales du Jura. Cote 5E136/18. Vue 97.

100 Déclaration communauté de Mouthe vérifiée. 1750. Archives départementales du Doubs. Cote 1C/981

101 Il existait alors une sorte d'impôt (les échevins devaient confectionner ce rôle) qui consistait à apporter du fourrage à Belfort pour que le roi l'y stocke, pour nourrir les chevaux de son armée en cas de guerre.

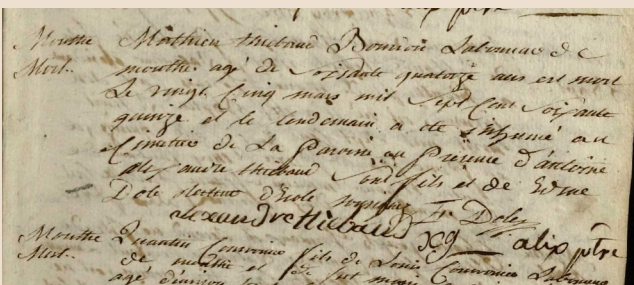
Je dois au père jésuite seigneur 2 mesures et demie par journal semé.
 2 mesures de charrue, 2 mesures de fourg, payer couvée et poule estimés année commune 10 francs 10
 À Monsieur le curé, 2 mesures chaque année estimées 2 francs 50.
 Je dois un capital de rente de la somme de 733 francs 6 avec intérêts annuels 25 francs au père jésuite de Mouthe.
 Je dois la pension de ma mère et sœur annuellement 30 francs.
 Plus je dois un capital de rente de 400 francs au sieur Gaspard Bailly de La-Chapelle-des-bois, intérêt annuel 20 francs.
 Ma famille est composée de 7 personnes et pour la subsistance desquelles, outre le grain que je passais sur mes terres, il faut que j'en achète hors la zone, année commune à 70 francs.
 Je suis arriéré tant d'intérêts de rente, impôts royaux, argent emprunté pour achat de blé et autre entretien de la somme de 300 francs.
 Je n'ai aucun commerce et hors d'état d'en faire.
 Certifiant le tout véritable aux peines portées par l'édit ce 18 avril 1750,
 [signature] Mathieux Thiébaud

Mathieu semble avoir beaucoup de dettes à assumer. Et j'ai en effet vu beaucoup d'actes dans ce sens dans les répertoires chronologiques. Mathieu et Catherine restèrent mariés 41 ans, jusqu'au décès de Catherine le 12 avril 1770¹⁰² :



Catherine GUION, femme de Mathieu THIEBAUD, laboureur de Mouthe, est morte âgée d'environ soixante et dix ans, munie des sacremens de l'Église le douze avril mil sept cens soixante et dix, et enterrée en présence d'Edme DOLE, recteur [d'école] et de François Xavier ROUGET. [Signatures]

Cinq ans plus tard, survint le décès de Mathieu à l'âge de 74 ans, le 25 mars 1775 à Mouthe :

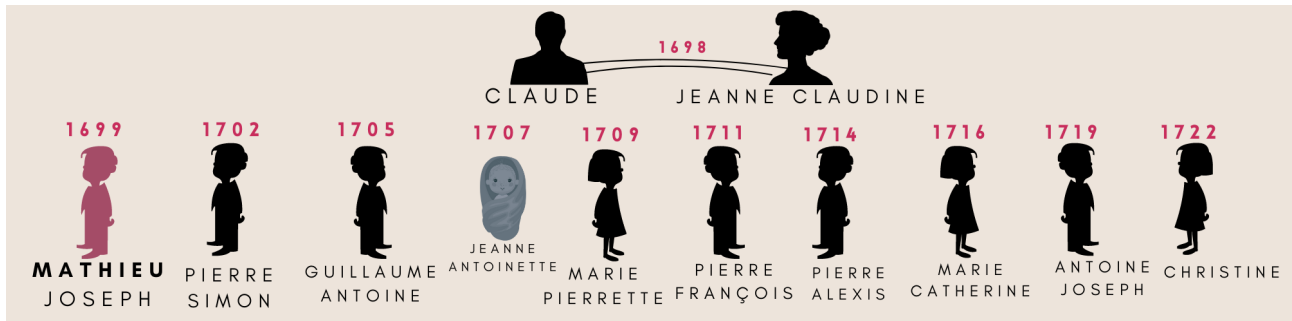


[Mouthe
 Mort]
 Mathieu Thiébaud Bourdon laboureur de Mouthe âgé de soixante quatorze ans est mort le vingt cinq mars mil sept cent soixante quinze, et le lendemain a été inhumé au cimetière de la paroisse en présence d'Antoine Alexandre Thiébaud son fils et de Edme Dole recteur d'école, soussignés. E. Dole Alix, Prêtre Alexandre Thiébaud

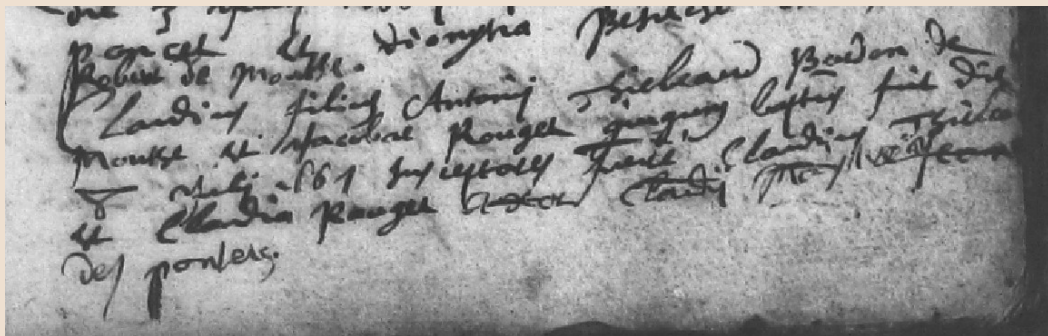
102 Registre BMS Mouthe 1764-1777, media 144. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/jmfsxtv5342h/bf422c88-785b-4d26-bf8a-5c0b29b6c7a7> (même registre pour Mathieu)

5. Claude THIÉBAUD BOURDON & Jeanne Claudine CART BALTHAZARD

Claude et Jeanne Claudine étaient les parents de Mathieu.

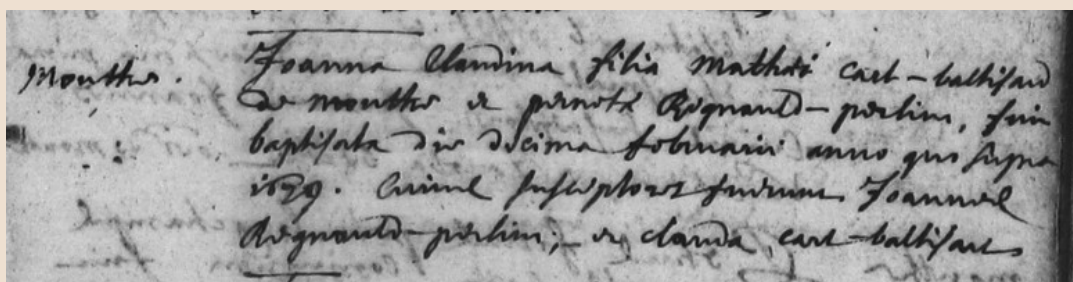


Claude, père de Mathieu, est baptisé le 08 juillet 1667 à Mouthe :



Claude, fils d'Anthoine Thiébaud Bordon de Mouthe et de Jacquotte Rouget Janguy, a été baptisé le 08 juillet 1667. Son parrain fut Claude Thiébaud et sa marraine Claudia Rouget, femme de Claude Maistrejean, des Pontets.

Quant à Jeanne Claudine, elle est beaucoup plus jeune, puisqu'elle a été baptisée à Mouthe le 10 février 1679¹⁰³ :



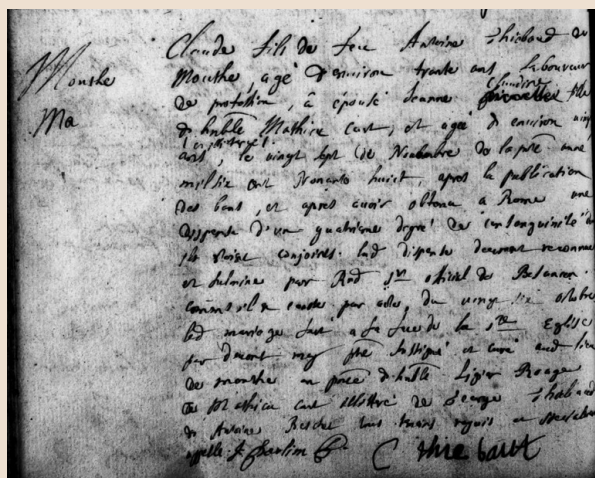
Jeanne Claudine, fille de Mathieu CART-BALTHAZARD de Mouthe et de Pernelle REGNAULD-PERLIN [Perrelin], a été baptisée le 10 février de l'année ci-dessus 1679. Ses parrain et marraine furent Jean REGNAULD-PERLIN et Claude CART-BALTHAZARD.

¹⁰³ 103 Registre BMS Mouthe microfilmé. Cote 5 Mi 788 - page 195 du registre.

Leur mariage a lieu le 27 novembre 1698 à Mouthe. Il a 31 ans, elle n'a pas encore 20 ans.

Claude, fils de feu Antoine THIÉBAUD de Mouthe, âgé d'environ trente ans, laboureur de profession, a épousé Jeanne Claudine fille d'honorable Mathieu CART, et âgée d'environ vingt ans, et illettrée, le vingt-sept [27] de novembre de la présente année mil six cent nonante huit [1698], après la publication des bans, et après avoir obtenu à Rome une dispense du quatrième degré de consanguinité [...]. Ladite dispense, duement reconnue et par le révérend sieur official de Besançon, comm'il se voit par acte du vingt-six octobre [1698]. Ledit mariage fait à la vue de la Sainte Église, pardevant moy, prêtre et curé soussigné audit lieu de Mouthe, en présence d'honorable Ligier ROUGE, de Mathieu CART illettré, de George THIÉBAUD, de Antoine BESCHET[...].

J. PAULIN C. THIEBAUT



Une dispense du 4^{ème} degré signifie que Claude et Jeanne Claudine avaient des arrière-arrières-grands parents en commun. En effet, la femme de Symon THIÉBAUD BORDON, grand-père de Claude, se nommait Antoinette CART, comme nous le verrons plus loin.

Claude est mainmortable, tout comme son épouse et la famille de celle-ci. En effet, devant les noms des membres de la famille de Jeanne Claudine CART BALTHAZARD, il n'y a pas de mention d'un affranchissement dans ce document¹⁰⁴ tenant lieu de recensement pour l'administration de la seigneurie de Mouthe :

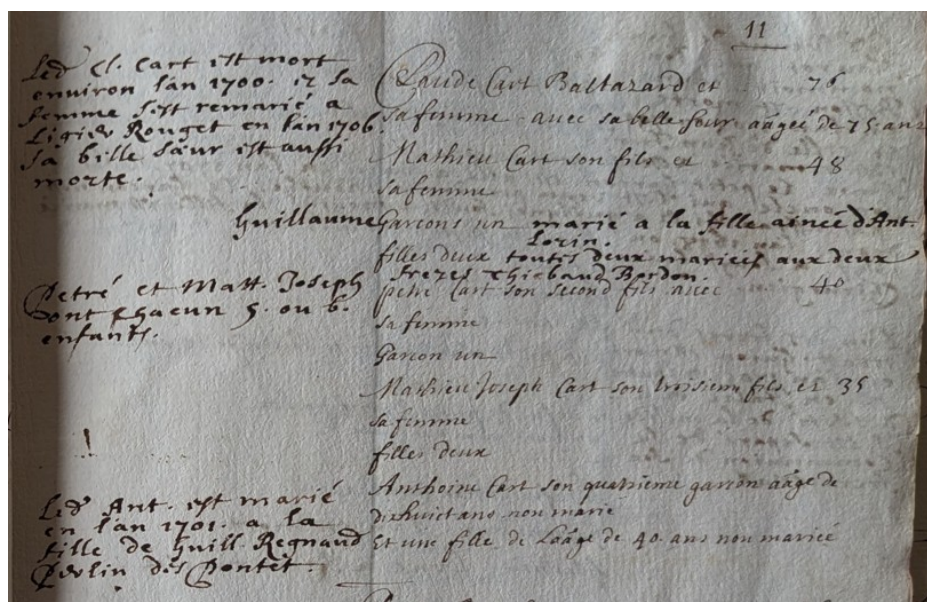


Illustration 22: 35H26 AD25 Livre ou mémoire de toutes les familles et de toutes les personnes de la terre et seigneurie de Mouthe (1696)(annoté postérieurement vers 1707)

104 Livre ou mémoire de toutes les familles et de toutes les personnes de la terre et seigneurie de Mouthe (1696) Archives départementales du Doubs, cote 35H26.

Traité de mariage

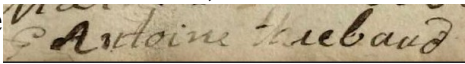
Le 08 juin 1698, devant le notaire CARREY, les deux familles avaient signé le contrat de mariage¹⁰⁵. Rédigé en présence de la mère de **Claude**, Jacqua ROUGET, veuve, et des parents de **Jeanne Claudine**, Mathieu CART BALTHAZARD et Pernelle REGNAUD PERRELIN, ainsi que du grand-père de la mariée, Claude qui *autorise* son fils Mathieu, et de 3 oncles par futur marié, le contrat stipule notamment que :

En faveur et contemplation duquel futur mariage ledit Claude Thiébaud futur époux s'est fait bon et riche de sa part à portion des biens délaissés par ledit fut Anthoine Thiébaud son père à les partager avec ses frères et sœurs communiens. En mesme faveur dudit mariage, ladite Jacqua Rouget a fait bon et riche ledit futur époux son fils de la moitié de ses biens meubles et immeubles qu'elle délaissera après son décès et trépas à les partager avec Symon Thiébaud son autre fils, seuls charge et condition de payer à sa décharge sur lesdits biens à Christine Thiébaud sa fille la somme de quinze [sic] francs monnaie ancienne du Comté lorsqu'elle viendra à se marier, et sera pour tous droits et actions qu'elle pourra avoir à prétendre sur les biens de sadite mère. Ayant été stipulé et accordé que lesdits Claude et Symon Thiébaud frères succéderont l'un à l'autre desdits biens maternels à l'exclusion de leurs dittes sœur. S'estant réservée laditte Jacqua Rouget la jouissance et usufruits de sesdits biens pendant la vie naturelle comme du passé.

En mesme considération ledit Mathieu Cart et de son vouloir autorité laditte Pernelle Regnaud ledit Mathieu de l'autorité susdite dudit Claude Cart son père ont conjointement faite bonne et riche laditte Jeanne Claudine Cart leur fille future épouse de la somme de **quatre cent frans** monnaie susdite, payable aux deux termes fréquants, sçavoir : deux cent frans le jour de feste Saint Michel précise, et les autres deux cent frans un an après. De plus, ont prommit de luy délivrer audit jour de feste Saint Michel prochaine **une vache en valeur de cinquante frans ; lui devant aussy délivrer son trousseil et ammeublement** le lendemain de ses futures nopces suivant son état et condition. Lesdittes sommes luy estant accordé en dot pour droits tant paternels que maternels légitime.

On comprend ici que Christine est la seule des sœurs de Claude qui ne soit pas encore mariée, et qu'avec Simon, son frère, ils sont les deux seuls garçons ayant atteint l'âge adulte. Le grand avantage de ce genre de document est la somme d'informations qu'il permet de récolter de façon certaine sur la généalogie des mariés, et sur leur niveau de vie. Et j'ai eu la chance d'en découvrir plusieurs.

Claude et Jeanne Claudine eurent 10 enfants (6 garçons et 4 filles) dont l'aîné fut Mathieu Joseph, tous nés et décédés à Mouthe :

- **Mathieu Joseph**, baptisé le 10 novembre 1699, décédé le 25 mars 1775, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.
- **Pierre Simon**, baptisé le 24 décembre 1702, marié en 1731 avec Marie Joseph THIÉBAUD LIADET, décédé le 23 octobre 1760.
- **Guillaume Antoine**, baptisé le 12 mars 1705, marié avec Marie Louise GUYON, sœur de la femme de Mathieu, le 12 février 1735, et décédé à Mouthe à 60 ans le 10 décembre 1764 (*BMS 1764-1777, vue 18*). 
- **Jeanne Antoinette**, née en 1707 et décédée à 13 ans en 1720.
- **Marie Pierrette**, née le 20 août 1709, mariée à Pierre Joseph VUEZ le 26 octobre 1734, et décédée le 06 janvier 1765.
- **Pierre François**, baptisé le 09 décembre 1711, marié d'abord à Marie Françoise BAUD en 1744, puis en secondes noces à Jeanne Pierrette REGNAUD en 1748. Il décédera le 08 décembre 1752.

105 Minutes du notaire Pierre CARREY à Mouthe. 1691-1698. Archives départementales du Doubs, cote 3E52/68. Transcription intégrale en ANNEXE 5.

- **Pierre Alexis**, né en 1714, dont je n'ai pu retrouver le mariage ni le décès.
- **Marie Catherine**, baptisée le 13 avril 1716. Lorsqu'elle décède à presque 40 ans¹⁰⁶ le 22 octobre 1755, ce sont ses deux frères Mathieu Joseph et Guillaume Antoine qui déclarent le décès à l'église. Elle ne semble pas s'être mariée.
- **Antoine Joseph**, baptisé le 26 novembre 1719 et dont je n'ai pu retrouver le mariage ni le décès.
- **Christine**, baptisée le 03 mai 1722, décédée à moins de 8 ans, le 28 février 1730.

Pour loger sa nombreuse famille, ou bien en cadeau de noces pour son fils Mathieu Joseph qui se mariera bientôt, Claude acheta une maison avec terrain et dépendances le 18 janvier 1729. Voici ce qu'en dit l'acte notarié passé devant le tabellion Louis Paulin , au prieuré de Mouthe¹⁰⁷ :

Fust présent en personne le r[évéré]nd père George Salinet de la Compagnie de Jésus, procureur et administrateur du prieuré de Mouthe, lequel en la susdite qualité pour luy et ses successeurs a vendu, cédé et transporté comm'il fait pour cette purem[ent] et perpétuellement à hon[orable] Claude Thiébaud dit Bordon dud[it] Mouthe, p[ré]s[ent], stipulant et acheptant pour luy et ses hoirs une maison de pierre et de bois de la consistance et estendue de deux rangs, fonds, tresfonds, aisances, propriété et commodité en dépendant avec les clods et cultils derrier icelle, contenant en tout environ demytié de soiture¹⁰⁸, et touchant de soir¹⁰⁹ la chavière¹¹⁰, matin¹¹¹ au ruisseau, vent¹¹² et bise¹¹³ l'achepteur et son frère. Comm'encore un jardin scitué sur le territoire dud[it] lieu, ainsy que lad[ite] maison et clods¹¹⁴ contenant environ ~~trois~~ quatre toises¹¹⁵ dit ez nosmes, touchant de matin les hoirs de Pierre Rouget, vent les hoirs de Pierre Vuez, soir Pierre Maire, bise Pierre Joseph Rouget.

Finalement, la tierce partie d'un autre jardin aussy dit ez nosnes indivis et à partager avec ledit achepteur et Simon son frère, contenant lad[ite] [terre] environ une journée d'ouvrier, touchant ledit jardin de vent et soir Mathieu Lorin Coquillon, bise le communal, matin Pierre Joseph Rouget, sauf plus juste contenance et comfins de ladite maison et héritages, lesquels ainsy que les parties l'ont icy déclarés, demeurent affectés envers led[it] prieuré de leurs charges anciennes et foncières portants lods au tiers denier, justice, seign[eurie], retenue, censes, amandes et la mainmorte le cas arrivant au reste francs et quittes de toutes autres servitudes et hypothèques. Le p[ré]s[ent] et perpétuel vendage¹¹⁶ ainsy fait pour le prix et so[mm]me de quatre cens livres mon[naie] du Royaume, à compte de laquelle led[it] r[évéré]nd père a déclaré avoir receu cy devant dud[it] achepteur celle de deux cens livres, dont il a déclaré estre content et pour ce il lui quitte. Et pour le restant qui est de deux cens livres, led[it] achepteur a promis et s'est obligé de les payer à peine de tous interests et despens audit révérend père pour le jour de foire Saint Jean Bapt[iste]¹¹⁷ prochaine. (...)

106 Mouthe BMS 1753-1763 media 57/243

107 Minutes du notaire Louis Paulin, Mouthe. 1728-1735. Archives départementales du Doubs, cote 3E52/61.

Transcription intégrale en ANNEXE 6.

108 Une demie soiture. Soiture = Mesure de superficie pour les prés équivalant à la surface qu'un homme peut faucher en une journée (source : Dictionnaire du Moyen Français, <http://www.atilf.fr/dmf/definition/soiture>)

109 À l'ouest

110 Un creux ?

111 À l'est

112 Au sud

113 Au nord

114 Clos (enceinte)

115 Une toise = unité de mesure équivalant à 6 pieds (soient presque 8 mètres) <http://www.atilf.fr/dmf/definition/toise>

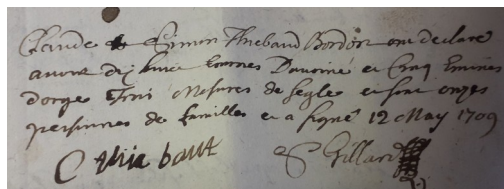
116 La vente

117 Le 24 juin

Pour mieux comprendre les conditions sous lesquelles Claude fait son acquisition, reportons-nous à nouveau à l'article historique de Jean-Marie AUGUSTIN déjà cité p.75 :

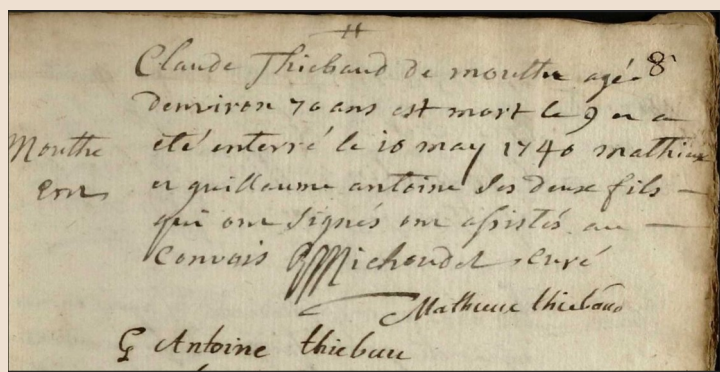
D'après la charte de 1296, l'habitant de la terre de Mouthe qui désirait aliéner son fonds devait d'abord se présenter au seigneur pour lui proposer de l'acheter et c'était seulement sur son refus qu'il pouvait le vendre à autrui. Mais au 17e siècle c'est l'acquéreur et non pas le vendeur qui se présente dans les 40 jours suivant la conclusion du contrat au père administrateur et, après 1765, à Besson. En même temps, il paye les droits de lods au tiers denier, c'est-à-dire la moitié du prix de vente ; pendant 40 jours le seigneur peut exercer son droit de retenue ou de retrait qui lui permet de se substituer à l'acquéreur en remboursant le prix au vendeur. (...)

C'est le registre des détenteurs de farines¹¹⁸, établi en 1709 par les seigneurs de Mouthe, qui m'indique les revenus de Claude :



J'apprends à cette occasion, qu'il vit avec son frère Simon et leurs familles. Ils sont restés communiens et 11 personnes vivent sous ce toit. Ils déclarent avoir 18 émines d'avoine et 5 émines d'orge et 3 mesures de seigle. En comparaison, Mathieu CART BALTHAZARD, à Boujeons, déclare 24 émines d'avoine et 1,5 d'orge pour 10 personnes dans son foyer.

Leurs décès en 1740 et 1760



[Mouthe
 ent[errement]]
 Claude Thiébaud de Mouthe, âgé
 d'environ 70 ans est mort le 9 et a
 été enterré le 10 may 1740.
 Mathieu et Guillaume Antoine ses
 deux fils qui ont signés ont assistés
 au convoi ;
 Michaudet curé
 Mathieux Thiébaud
 G. Antoine Thiébaud

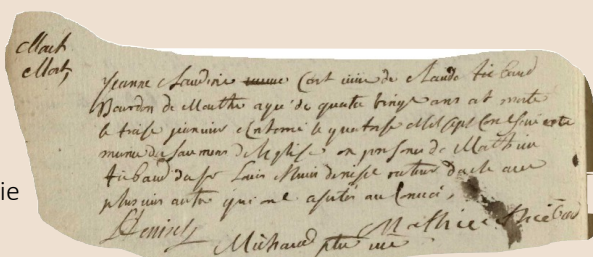
L'âge de Claude est faux : quand il meurt le 09 mai 1740¹¹⁹, il a alors 73 ans environ.

Jeanne Claudine lui survit 20 ans et meurt également à un bel âge le 13 janvier 1760¹²⁰ :

[Mout[he]
 Mort]

Jeanne Claudine Cart veuve de Claude Tiébaud Bourdon de Mouthe âgée de quatre vingt ans est morte le 13 janvier et enterrée le quatorze mil sept cent soixante, munie des sacremens de l'Église en présence de Mathieu Tiébaud, du s[ieu]r Louis Marie Deniset recteur d'école, avec plusieurs autres qui ont assisté au convoi.

Mathieu Thiébaud
 Deniset Michaud, prêtre



Son père Mathieu CART BALTHAZARD était mort à Mouthe le 1^{er} juin 1729 à 80 ans.

118 Registre des détenteurs de farines, année 1709, seigneurie de Mouthe. AD25, cote BJS/53/492.

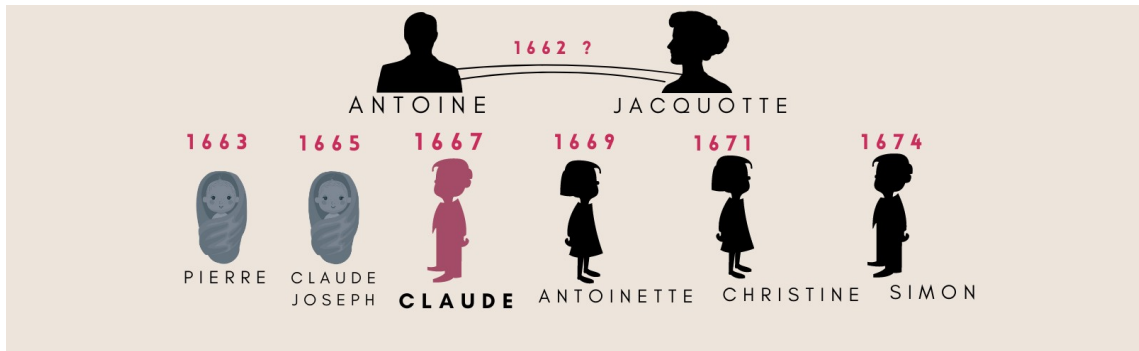
119 Registre BMS numérisé, Mouthe. Archives départementales du Doubs. Cote 5 Mi 788.

120 Registre BMS Mouthe 1753-1763. Archives départementales du Doubs. Disponible sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/rndm3h895pwl/a0b2ebde-31d7-4b04-8840-bca270e64a14> (media 163)

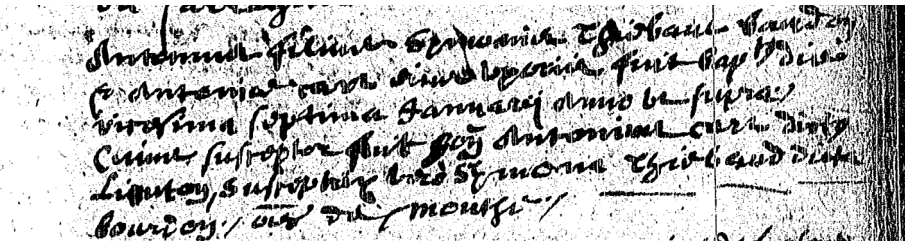
6. Antoine THIÉBAUD BORDON & Jacquotte ROUGET GRESET

Antoine et Jacquotte étaient les parents de Claude.

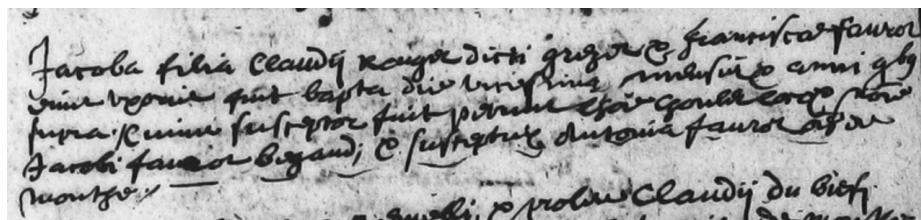


Antoine, fils de Symon THIÉBAUD BORDON et d'Antonia (Antoinette) CART a été baptisé à Mouthe le 27 janvier 1637¹²¹.

Son parrain était Antoine CART dit Lioton, qui lui a donné son prénom. Sa marraine était Symone THIÉBAUD dite BOURDON.



Son épouse Jacquotte ROUGET est née à Mouthe moins d'un mois après Antoine, en 1637, le 20 février. Son père était Claudy ROUGET dit



GRESET, et sa mère Françoise FAVROT. Son parrain fut Jacques FAVROT BEGAUD et sa marraine Antonia (ou Antoinette) FAVROT. Tous étaient de Mouthe. Je n'ai pu déterminer à quelle date ils se sont mariés, puisque le plus ancien registre des mariages de Mouthe ne commence qu'en 1685.

J'ai cependant identifié 6 enfants, issus de cette union, à Mouthe¹²², le mariage a donc eu lieu avant 1663 :

- **Pierre**, baptisé le 5 mai 1663. Parrain : Pierre ROUGET et marraine : Antonia THIÉBAUD
- **Claude Joseph**, baptisé le 18 juin 1665. Parrain : Jean ROUGET et marraine : Jacquotte THIÉBAUD, représentant Claudia CART femme JOUFFROY.
- **Claude**, baptisé le 8 juillet 1667. Parrain : Claude THIÉBAUD et marraine : Claudia ROUGET. Cet enfant sera le **père de Mathieu Joseph**.
- **Antoinette**, baptisée le 29 septembre 1669. Parrain : Ludovic (Louis) ROUGET et marraine : Antonia fille de Claude CART BOUVERET.

¹²¹ Registre paroissial de Mouthe (baptêmes) 1627-1674. AD25, cote 5 Mi 788

¹²² id. cote 5 Mi 788 pour tous.

- **Christine**, baptisée le 16 septembre 1671. Parrain : Claude ROUGET et marraine : Christina JOUFFROY. Elle épousera le 19 juillet 1701, Anathoile Lhomme, 25 ans, maréchal de profession, du village des Pontets¹²³.
- Et enfin, **Symon**, baptisé le 27 avril 1674. Parrain : Symon JOUFFROY et marraine : Françoise CART LIOTON.

Antoine est décédé avant 1696 si l'on en croit le document suivant, avant ses 60 ans donc. En effet, lorsque cette même année, les seigneurs de Mouthe recensent les habitants des neuf villages composant leur seigneurie, Jacquotte est notée déjà veuve et habite avec trois de ses enfants :

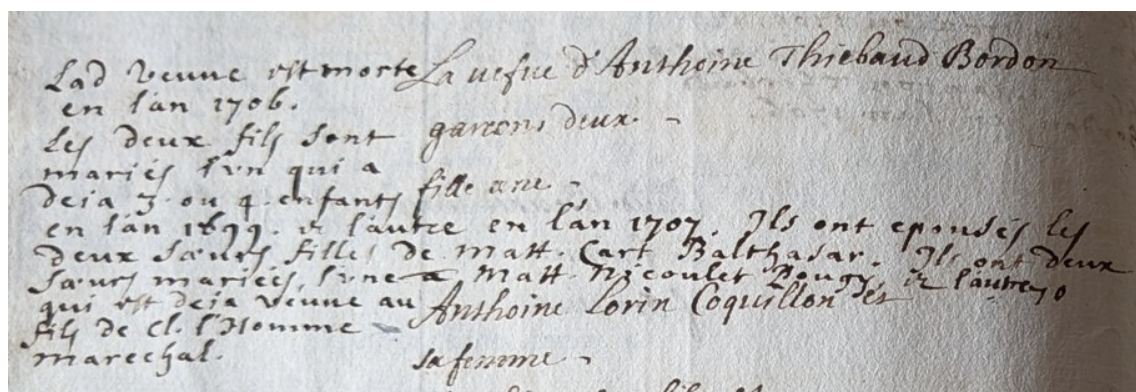


Illustration 23: 35H26 AD25 Livre ou mémoire de toutes les familles et de toutes les personnes de la terre et seigneurie de Mouthe (1696) (annoté en 1707)

La veuve d'Anthoine Thiébaud Bordon.

Garçons : deux

Fille : une

[commentaire postérieur en marge:]

La veuve est morte en l'an 1706. Ses deux fils sont mariés, l'un qui a déjà 3 ou 4 enfants en l'an 1699. et l'autre en l'an 1707. Ils ont épousé les deux sœurs filles de Matt. Cart Balthazar. Ils ont deux sœurs mariées l'une à Matt. Nicoulet Pongy et l'autre au fils de Cl. L'Homme maréchal.

Jacquotte décédera donc en 1706 (à 69 ans), si l'on en croit l'administration de la seigneurie.

Le registre des sépultures de Mouthe le plus ancien commençant en 1685, nous devons nous fier à ce document pour évaluer la dates de décès d'Anthoine (avant 59 ans) et connaître celle de Jacquotte.

Ce recensement seigneurial nous apprend également que les deux filles d'Anthoine et Jacquotte se sont mariées.

L'une d'elles est Antoinette, mariée à Mathieu NICOLET en 1692 à Mouthe. Ensemble, ils auront au moins 6 enfants : Christine (1693), Alexis (1702), Jean Joseph (1706), Pierre Simon & Pierre François, jumeaux (1709), Marie Pierrette (1711).

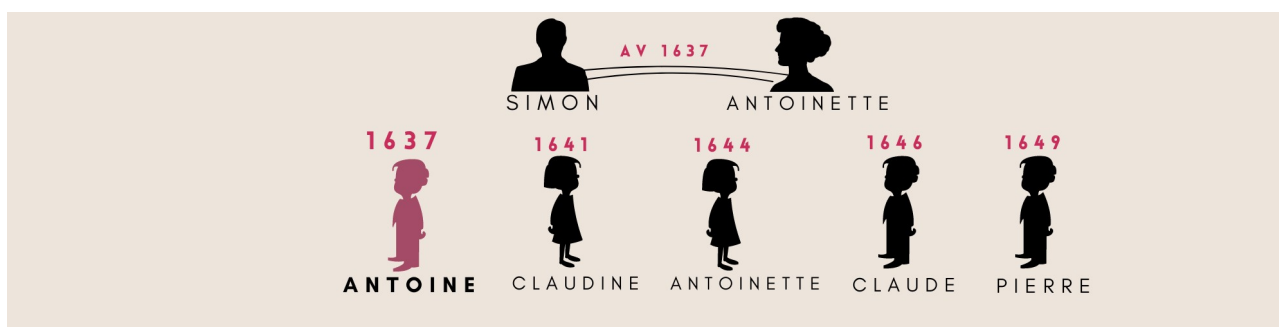
La seconde, Christine, a épousé Anathoile LHOMME, du village des Pontets, en 1701, après avoir fait un contrat de mariage chez le notaire Carrey.¹²⁴ Il est né en 1672 et est mort en 1704, après avoir eu avec Christine THIÉBAUD, deux filles : Claudine (1702) et Marie Antoine (1704).

Mais le petit Pierre, né le 05 mai 1663, au vu du recensement ci-dessus, est certainement décédé en bas-âge.

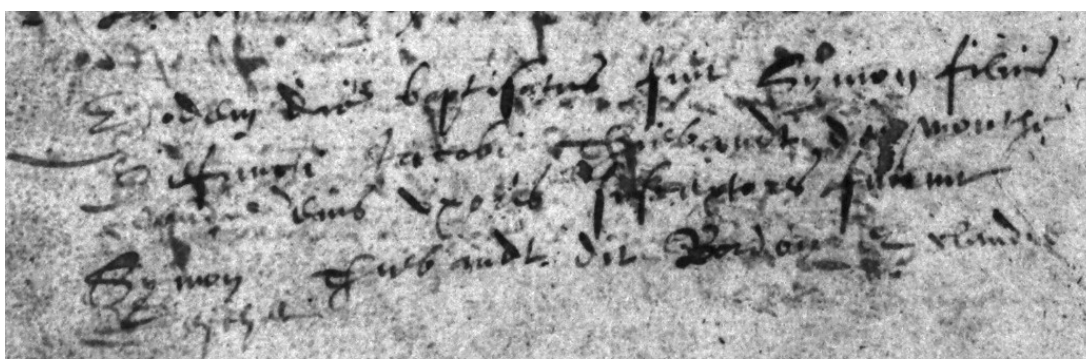
¹²³ Registre paroissial BMS de Mouthe. AD25, page 181 sur microfilm. Cote 5 Mi 788.

¹²⁴ Minutes du notaire Pierre CARREY, Mouthe 1699-1705. Archives départementales du Doubs, cote 3E52/69.

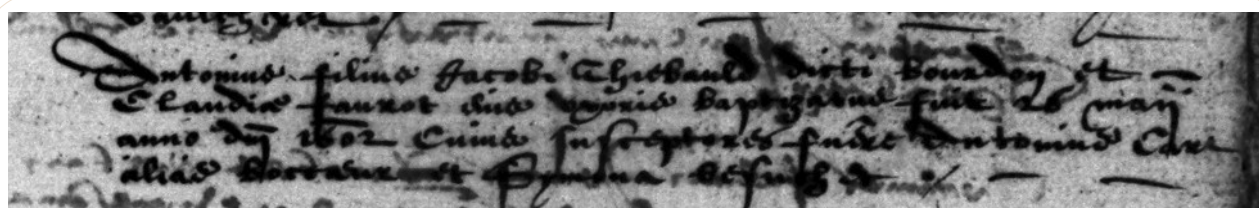
7. Simon THIÉBAUD BORDON & Antoinette CART



Pour trouver la filiation de **Simon**, je me suis tournée vers le registre des baptêmes de la paroisse de Mouthe¹²⁵ qui signale la naissance et le baptême de Symon, fils posthume de Jacques (Jacob) THIÉBAULT, de Mouthe, et de Claudia (Claudotte) sa femme, 15 février 1606. Son parrain fut Simon THIÉBAULT dit BORDON et sa marraine Claudia BESCHET :



En remontant dans le registre des baptêmes de Mouthe¹²⁶, j'ai trouvé une autre naissance issue de ce couple Jacques et Claudia, en 1602 : Antoine. Par chance, celui-ci me donne aussi le nom de famille de la mère de Simon : FAVROT.



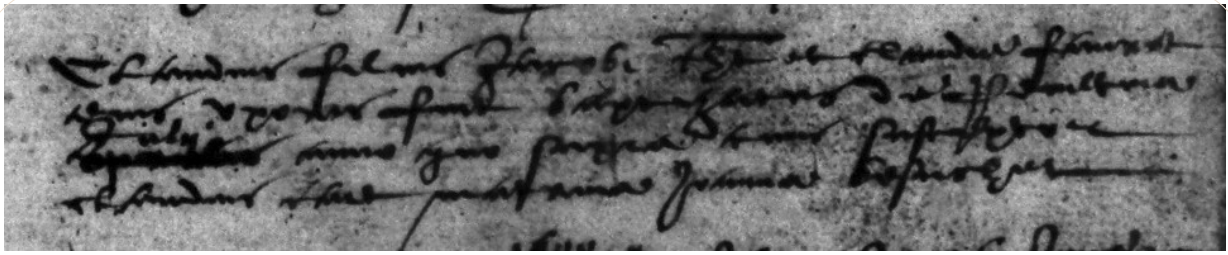
Antoine, fils de Jacques Thiébault dit Bourdon et de Claudia Favrot sa femme a été baptisé le 26 mai de l'année 1602. Ses parrain et marraine furent Antoine Cart alias [Rordeux?] et Simone Besuchet.
[traduit du latin]

Le surnom de Bourdon (et non Bordon, déjà !) est donc déjà porté par Jacques, le père de Simon et Antoine son aîné.

En remontant encore dans le temps, j'ai trouvé un autre fils : Claude en 1599.

¹²⁵ Registre BMS Mouthe, 1560-1627, microfilm. Archives départementales du Doubs. Cote 5 Mi 787.

¹²⁶ Id.

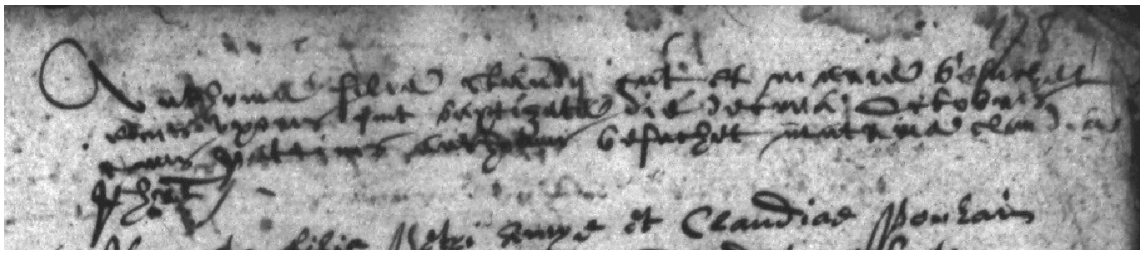


Claude, fils de Jacques (Jacob) THBT [Thiébault] et de Claudia Favrot sa femme fut baptisé le [...] juillet de l'année ci-dessus [1599]. Ses parrain et marraine furent Claude THBT [Thiébault] et Jeanne Besuchet.

Remarquons que les marraines sont toutes issues de la même famille : Besuchet ou Beschet.

N'ayant pas trouvé d'autre naissance plus tôt, on peut en déduire que le mariage de Jacques et Claudotte eut lieu autour de 1598. Simon avait donc au moins 2 frères aînés.

Quant à **Antoinette**, la future épouse de Simon, elle a été baptisée à Mouthe également, le 10 octobre 1615¹²⁷. Fille de Claude CART et de Marie BESUCHET, son parrain a été Antoine BESUCHET et sa marraine, Claudia [BESU?]CHET. Acte de baptême d'Antoinette (Anthonia, en latin) en 1615 :



La mort de Simon aux alentours de 1666 ne figure pas dans des actes paroissiaux, pas encore constitués pour les décès à cette époque à Mouthe. Antoinette est peut-être décédée le 29 octobre 1695¹²⁸ à Mouthe, mais sans mention du nom de son défunt mari sur l'acte, je ne peux pas confirmer qu'il s'agit bien d'elle, même si la défunte est dite avoir environ 85 ans (elle aurait 80 ans en réalité).

Mes recherches dans les actes notariés n'ont pas permis de trouver de testament ou mention de leur succession, hélas.

Leurs 5 enfants sont:

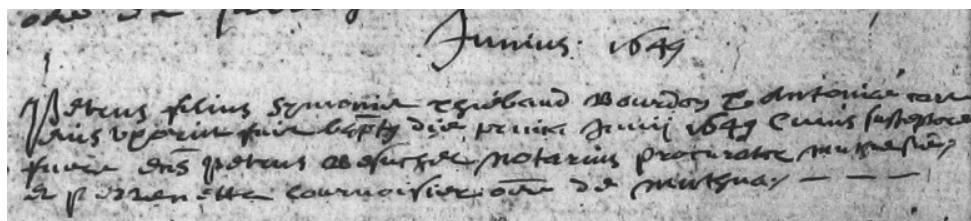
- **Antoine** est l'aîné : il naît le 27 janvier 1637.
Son parrain est Antoine CART LIOTON, sa marraine est Simone THIÉBAUD BOURDON.
- **Claude** est baptisé le 31 mars 1641. Son parrain est Claude CART LIOTON, sa marraine, Marguerite CART LIOTON.
- **Antoinette**, baptisée le 6 mai 1644, a pour parrain Antoine CART LIOTON, et pour marraine, Claudia CART LIOTON. Quand elle se mariera le 30 avril 1685¹²⁹ avec Antoine BECHET QUELARD, de Mouthe, l'un de ses frères « Claude » sera témoin.

127 id., page numérisée 178.

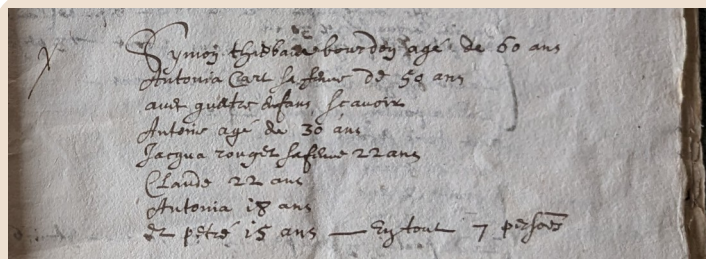
128 Registre BMS Mouthe 1627-1736 (microfilm). Archives départementales du Doubs. Cote 5 Mi 788.

129 Id.

- **Claude (n°2)** est baptisé, toujours à Mouthe, le 30 novembre 1646. Son parrain est Claude THIÉBAUD BOURDON le jeune, et sa marraine « honorable » Marie BESUCHET. On retrouve son décès à Mouthe à 78 ans, le 06 novembre 1725¹³⁰.
- Enfin, **Pierre** fut baptisé le 1^{er} juin 1649, son parrain fut Pierre BESUCHET, notaire procureur, et sa marraine Perrenette COURVOISIER, tous deux de Mouthe¹³¹ :



En 1666, un document recensant les habitants de la seigneurie de Mouthe nous indique la composition du foyer des parents d'Antoine :



Symon Thiébault Bourdon, âgé de 60 ans
Antonia Cart sa femme de 50 ans
 Avec quatre enfants, sçavoir :

Antoine âgé de 30 ans
Jacqua Rouget sa femme 22 ans
Claude 22 ans
Antonia 18 ans
 Et **Pétre [Pierre]** 15 ans en tout 7 personnes

Ce document est une grande chance car il me permet d'être certaine qu'il s'agit de la bonne famille, puisque le couple Antoine/Jacqua Rouget est explicitement mentionné. Les jeunes mariés, pas encore parents, habitaient donc avec les parents Thiébault, n'ayant pas rompu la communion après les noces. On y apprend également l'âge d'Antonia CART, née vers 1616. Et le nombre de leurs enfants, du moins ceux ayant atteint l'âge de 15 ans et plus, vivant à ce moment-là sous leur toit : 4.

Mais il y a un problème de taille : les âges ne correspondent pas aux actes de baptêmes que j'ai trouvés : Claude n°1 a normalement 25 ans, et s'il s'agit de son frère « Claude n°2 », il a 20 ans. Pas 22. Antonia née en 1644, aurait 22 ans, et non 18, et Pierre (Pétre) 17 ans. Ces erreurs sont-elles dues à de mauvais calculs ou sont-elles sciemment faites dans un but précis ? En outre, il manque un enfant dans ce foyer : Claude (n°1 ou 2). Travail au dehors pour Claude, mariage ? Décès en bas-âge ? En l'absence d'autres registres paroissiaux pour cette époque, je ne peux le déterminer. Mais il paraît probable que Claude n°2 (en 1646) ait été baptisé pour « remplacer » son frère aîné, qui était né en 1641, et donc sûrement décédé entretemps.

Et encore plus haut ?

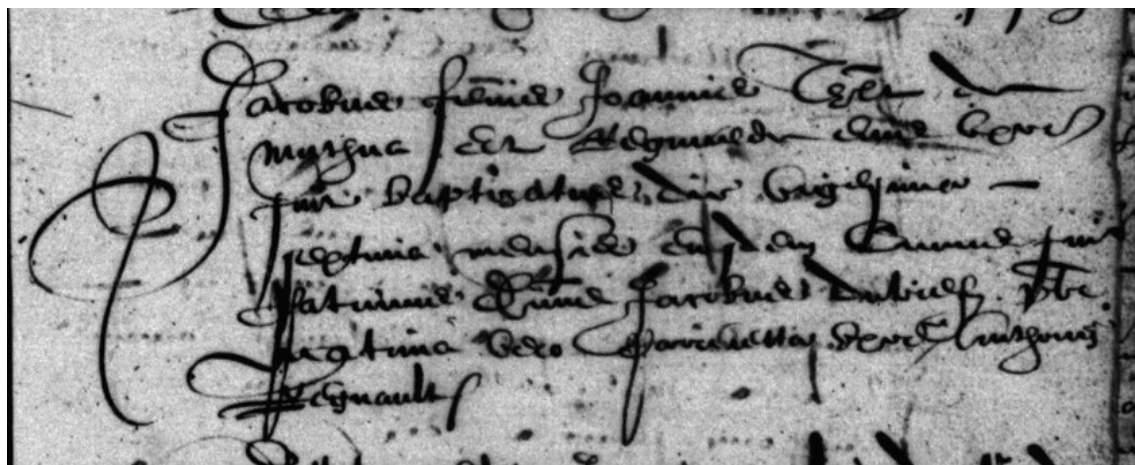
Dans les actes de baptême de Mouthe, sur microfilm¹³², j'ai trouvé mention d'un Jacques THIÉBAUD (Jacob, en latin), baptisé à Mouthe le 27 mars 1564, qui peut être le père de Simon.

130 Id.

131 BMS Mouthe. Archives départementales du Doubs. Cote 5 Mi 788

132 BMS Mouthe. Archives départementales du Doubs. Cote 5 Mi 787.

Son père est dit être Jehan (Jean), de Mouthe. Sa mère n'a que son patronyme cité : REGNAULT. Le parrain était le prêtre Jacques DUBIEFZ et la marraine Perrenette REGNAULT. On remarque, comme à la fin du XVI^{ème} siècle dans le terrier de Mouthe, le nom THIÉBAUD (ou Thiébault) abrégé, y compris dans un acte de cette importance, de baptême, en Thbt.



Mais il y a un problème : un second Jacques a été baptisé à Mouthe le 02 janvier 1564, soit 3 mois plus tôt, né d'un père s'appelant également Jean THIÉBAULT, et d'une mère prénommée Pernette (ou Perrenette), sans doute nommée DUBIEFZ, au vu du dépouillement des actes de baptêmes que j'ai fait sur cette période. Ne disposant pas d'actes de sépultures pour voir si l'un de ces enfants est décédé en bas-âge, ni d'actes de mariage pour cette époque, je ne peux déterminer avec certitude quel Jacques sera le père de Symon. Quoiqu'il en soit, Jacques, le père de Symon, ne semble pas avoir vécu au-delà de l'âge de 42 ans.

J'avais remarqué dans le *Terrier* de la seigneurie de Mouthe, deux prénoms associés dans la liste des habitants mainmortables de Mouthe¹³³ entre 1587 et 1592 : « Symon et Jacques THIÉBAULT BORDON ». S'il s'agit du bon « Jacques » (c'est possible étant donné qu'il s'est marié vers 1598), cela peut signifier que Symon est son frère communier et que celui-ci a inspiré le prénom de notre Symon né en 1606.

En outre, le grand-père de Symon était (dans les deux cas possibles) un Jean THIÉBAULT, et je peux clore mes recherches généalogiques sur un individu né au minimum en 1545, c'est-à-dire près de 300 ans avant le mariage de mon couple de référence, point de départ de ce mémoire. Il est la génération +7 à partir de Joseph, « mon marié ».

Pour l'épouse de Jacques, Claudia FAVROT, je n'ai pas trouvé trace de son baptême dans le registre de la paroisse de Mouthe, même en élargissant la période. Peut-être vient-elle d'ailleurs ?

Avec la raréfaction ou l'inexistence d'archives plus anciennes pour Mouthe et surtout pour la famille THIÉBAUD, je ne saurai peut-être jamais quand elle est arrivée à Mouthe, ni de quel lieu.

Mais j'aurai au moins pu prouver qu'elle n'en a pas bougé pendant tout ce temps, exerçant une activité de petite agriculture, sous servage, passant certainement miraculeusement parfois entre les remous de la grande Histoire, pour construire un parcours familial riche d'hommes et de femmes qui ont su laisser une trace de leur passage, de leurs joies et peines, achats et projets, dans de très nombreux documents qui ont voyagé jusqu'à moi pour me raconter cette petite histoire. De celles sans lesquelles la grande n'existerait pas.

133 Voir ANNEXE 4.

1.1 - Adonis THIÉBAUD & Eléonise MESNY

Nous voici sous le Second Empire. Symbole de la vie, de la nature et de la beauté chez les hommes. Charmeur, Adonis parvient à séduire la déesse Aphrodite. Joseph et Delphine furent particulièrement inspirés pour prénommer leur aîné.

1.1.1 – Le parcours militaire d'Adonis

1° Chiebaud	domiciliés à Remoray.				
3 2° François	né le 21 août 1835.				
5° Adonis	à Remoray				
	canton d Mouthé				
	département d Doubs.				
	résidant à Remoray.	1630		1° Cultivateur	1°
	canton d				
	département d				
	fil de Chiebaud François			2° Cultivateur	2°
	et de Vanchy Marie Delphine				
	domiciliés à Remoray.				

Adonis fut recensé dans sa commune à des fins militaires en 1855¹³⁵.

Cependant, ce document ne m'a rien appris sur la réalisation ou la non réalisation d'un service par le fils aîné de Joseph et Delphine. Ni sur son apparence physique, hormis qu'il mesurait 1m63. D'après ce tableau, il avait tiré au sort le numéro 53. J'ai donc du me tourner vers les procès-verbaux du Conseil de révision¹³⁶ qui passait sélectionner les jeunes hommes, dans chaque canton. Là, en face du nom d'Adonis THIÉBAUD, j'ai découvert la mention « en faible et alopéthie¹³⁷ », et aucune croix ni numérotation devant, ce qui signifie qu'il a été réformé, pour raisons physiques donc.

53	Thiébaud Adonis	En faible et alopéthie
----	-----------------	------------------------

L'absence de cheveux dont il souffrait visiblement ne permettait en effet pas de porter sans problème un casque, et rendait sensible au froid. Pour la faiblesse, sans précision supplémentaire, je ne peux en tirer de conclusions médicales.

Toujours est-il qu'il ne fit pas son service militaire, contrairement à son père et à ses fils.

¹³⁵ Commune de Remoray. Tableau de recensement pour la classe 1855. Archives départementales du Doubs.

Cote EAC 2739/H1

¹³⁶ Procès-verbaux du Conseil de révision. Canton de Mouthé. 12 mars 1856. Archives départementales du Doubs.

Cote 1R/442

¹³⁷ Alopecie : terme médical pour désigner une perte de cheveux laissant la peau partiellement ou totalement nue, pouvant être d'origine parasitaire ou congénitale.

1.1.2 - L'union avec Marie Egyptienne Eléonise MESNY

Adonis a 39 ans et Eléonise 27 ans lorsqu'ils se marient le 07 octobre 1874¹³⁸. Ils se connaissent depuis toujours, étant tous les deux nés à Remoray, dans le même milieu agricole. Delphine VAUCHY, veuve, assiste pour la première fois au mariage de l'un de ses enfants. C'est un grand jour !

L'an mil huit cent septante quatre, le sept du mois d'octobre à huit heures du matin, devant Nous, Renaud Antoine Joseph Félix Renaud (sic), maire officier de l'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, Doubs, sont comparus publiquement en la maison commune Thiébaud François Adonisse (sic), âgé de trente-neuf ans, cultivateur domicilié à Remoray, né à Remoray le vingt un août mil huit cent trente cinq, fils majeur de feu Thiébaud François Joseph, décédé à Remoray le dix sept janvier mil huit cent cinquante huit ; et de Vauchy Marie Antoine Delphine, cultivatrice domiciliée à Remoray, âgée de septante ans, ici présente et consentante. La naissance du futur et le décès de son père constatés par les registres de la commune que nous avons sous les yeux, d'une part.

Et demoiselle Mesny Marie Eléonise Egyptienne, âgée de vingt sept ans, cultivatrice demeurant à Remoray, née à Remoray le dix décembre mil huit cent quarante six, fille majeure de Mesny François Xavier Ferjeux, âgé de soixante cinq ans, cultivateur domicilié à Remoray. La naissance de la future constatée par les registres de notre commune que nous avons sous les yeux ; et de Saillard Marie Mélitine, âgée de cinquante sept ans, cultivatrice domiciliée à Remoray. Le père et la mère ici présents et consentants. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à Remoray à la porte de la maison commune, les dimanches vingt sept septembre et quatre octobre, ainsi qu'il résulte de la vérification. Sur notre interpellation, les futurs époux ainsi que le père de la future et la mère du futur, nous ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage. Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à la réquisition des parties, et après avoir donné lecture de l'acte ci-dessus, ainsi que du chapitre six, titre V, du Code Napoléon relatif au mariage et aux droits et devoirs respectifs des époux, nous avons demandé aux futurs s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Thiébaud François Adonisse et que Mesny Eléonise Egyptienne sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Thiébaud Joseph Cydonisse (sic), âgé de trente-cinq ans, frère de l'époux, cultivateur domicilié à Remoray, et Blondeau Hilaire, âgé de quarante-sept ans, aubergiste à Pontarlier, cousin de l'époux, et Perrier Julien âgé de soixante deux ans, et Mesny Théogène âgé de quarante-huit ans, tous deux cultivateurs à Remoray, oncles de l'épouse. Après qu'il a été donné lecture de l'acte aux parties et témoins, ils l'ont immédiatement signé avec nous.

F. Théogène Mesny	Eléonise Mesny	A. Thiébaud	Ferjeux Mesny
Perrier Thiébaud	Hilaire Blondeau	D. Vauchy	
M. Saillard	J. Renaud, maire		

En sortant de la maison commune, le mariage fut complété par une cérémonie religieuse en l'église de Remoray, dirigée par le curé Charnaux¹³⁹. Les témoins sont les mêmes que pour la cérémonie civile. On y trouve Hilaire Blondeau, futur parrain de leur enfant à naître dans deux mois, cousin germain de Delphine (fils de Marie Joseph VAUCHY, sœur de Delphine).

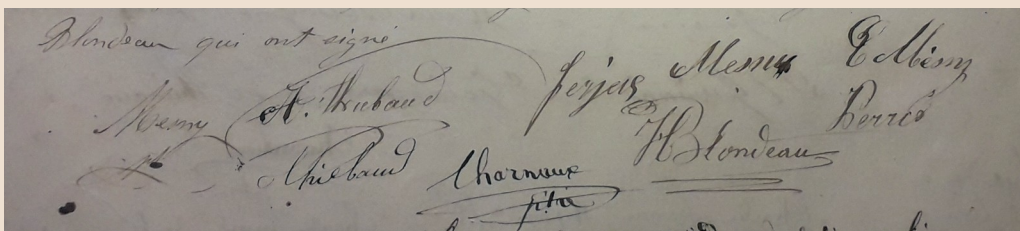
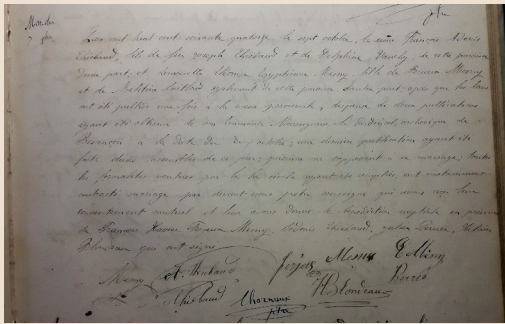
138 Archives départementales du Doubs. Etat-civil registre NMD de Remoray 1861-1880

139 Archives du Diocèse de Besançon. Remoray.

[Marriage]

7 [octobre]

L'an mil huit cent soixante quatorze, le sept octobre, le sieur François Adonis, fils de feu Joseph Thiébaud et de Delphine Vauchy d'une part, et demoiselle Eléonise Egyptienne Mesny, fille de Ferjeux MESNY et de Mélitine Saillard également de cette paroisse d'autre part ; après que les bans ont été publiés une fois à la messe paroissiale, dispense de deux publications ayant été obtenue de son éminence Monseigneur le cardinal archevêque de Besançon, à la date du 10 octobre, une dernière publication ayant été faite dans l'assemblée de ce jour, personne ne s'opposant à ce mariage. Toutes les formalités voulues par la loi civile ayant été remplies, ont instamment contracté mariage par devant nous prêtre soussigné, qui avons reçu leur consentement mutuel et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de François Xavier Ferjeux Mesny, Sidonis Thiébaud, Julien Perrier, Hilaire Blondeau, qui ont signé.



1.1.3 - Eléonise MESNY : généalogie familiale

Au recensement de population de Remoray en 1872¹⁴⁰, le patronyme MESNY est porté par 66 individus sur 359 habitants :

48	62	272	Mesny...	Ferjeux	Cultivateur Chef de ménage	"	1	"	"	"	"	68an	Francis Adonis au Cossuville
		273	Saillard me Mesny	Mélitine	La femme	"	"	"	"	1	"	82an	Mélitine Saillard (Doulé)
		274	Mesny...	Eléonise	Leur fille	"	"	"	1	"	"	26an	Francis Adonis au Cossuville
		275	Mesny...	Hortense	Leur fille	"	"	"	1	"	"	24an	id.
		276	Mesny...	Maria	Leur fille	"	"	"	1	"	"	18an	id.
		277	Mesny...	Cyrille	Charronnier Chef de ménage	1	"	"	"	"	"	49an	id.
		278	Mesny...	Thérèse	Journalière Femme de ménage	1	"	"	"	"	"	45an	id.
		279	Besançon me Mesny	Césarine	Cultivateur Chef de ménage	"	"	"	"	"	1	60an	id.
		280	Mesny...	Adeline	La fille	"	"	"	1	"	"	34an	id.
		281	Mesny...	Leon	Plâtrier Chef de ménage	1	"	"	"	"	"	33an	id.

Comme on peut le lire sur ce tableau, Eléonise est la fille de François Xavier Ferjeux MESNY, cultivateur à Remoray, et de Marie Mélitine SAILLARD, originaire de Rochejean. Elle vit en 1872 à l'âge de 26 ans, encore avec ses parents et ses sœurs Hortense (24 ans) et Maria (18 ans) à Remoray.

140 Recensement de population. Remoray. 1872

En un lieu situé cent quarante six 1/2 de la Seine le 10 décembre 1846
 devant moi, le notaire soussigné, François Joseph de la Motte, Maire
 officier de l'état civil de la Commune de Remoray, Canton de Noailles
 Département du Doubs, et Comparses en la Maison Commune de St. Jean
 de la Ville de Remoray, assistés de Messieurs Joseph et Louis
 Domicilier à Remoray, le quel nous a présenté un Enfant du sexe féminin
 qui se prénome Jeanne, a quatre heures du matin, de lui déclarant en sa
 Maison, et de Saillard Marie Mélitine son épouse, âgée de quatre
 ans, cultivatrice et Domiciliée à Remoray, et un quel il a déclaré
 vouloir donner les prénoms de Marie Egyptienne Eléonise, les titres
 présentation et de déclaration faites en présence de Messieurs
 Joseph et Louis Domicilier, âgés de trente et un ans, et de Sarrazon Jules, âgé de vingt
 huit ans, tout deux Cultivateurs et Domiciliés à Remoray.

Marie Egyptienne Eléonise est née le 10 décembre 1846¹⁴¹. Son père a alors 35 ans et sa mère 30 ans. Ils sont tous les deux cultivateurs. Elle est leur premier enfant.

Marie Egyptienne Eléonise

Elle se fera appeler Eléonise. Son deuxième prénom, Egyptienne ne sera jamais orthographié de la même manière, tout au long de sa vie. Elle l'a hérité de sa grand-mère

maternelle. J'ai en effet croisé ce prénom dans des registres autour du lac Saint-Point, à l'aube du XIX^{ème} siècle.

Ses parents s'étaient mariés aux Granges-Sainte-Marie, au bord du lac Saint-Point, à 3 kilomètres de Remoray, là où vivait la famille de sa mère Marie Mélitine SAILLARD, le 10 février 1846¹⁴². Le marié, père d'Eléonise, est le fils de Charles Antoine MESNY, 73 ans, cultivateur à Remoray, et de Jeanne Marie MOURAUX, 63 ans. La mariée est la fille de Pierre Eloy Ferréol SAILLARD, 58 ans, cultivateur et de Marie Antoine Egyptienne RAGUIN, 57 ans.

Parmi les témoins signataires, il y a le frère de François Xavier MESNY, Jean Baptiste Aimé MESNY, 38 ans, cultivateur à Remoray comme lui, et Auguste MESNY, 36 ans, aubergiste à Remoray.

1.1.4 - Adonis THIÉBAUD et sa famille au quotidien

La sœur de Marguerite BOURDIN, Jeanne, future seconde épouse de Camille THIÉBAUD, fils d'Adonis et Eléonise, a témoigné dans un courrier¹⁴³ que : « les parents Thiébaud que j'ai connu très jeune, (...) n'étaient pas fortunés ». Les recensements de population nous apprennent leur mode de vie :

1886 : la famille habite avec l'oncle Sidonis, frère d'Adonis. Il y a 359 habitants, 56 maisons à Remoray

320	Thiébaud	Adonis	50		cultivateur chef de famille
321	Mesny	Charles	39		sa femme
322	Thiébaud	Rosaline	10		sa fille
323	Thiébaud	Lucia	8		
324	Thiébaud	Constantin	9		sa fille
325	Thiébaud	Camille	8		
326	Thiébaud	Jules	5		sa fille
327	Thiébaud	Adonis	46		son frère

1891 : Sidonis habite toujours avec son frère, sa belle-soeur et ses neveux. 320 habitants, 57 maisons à Remoray

46-46	243	Thiébaud	Adonis	50	Lucie	Cultivateur chef de famille
	244	Mesny	Eléonise	44		sa femme
	245	Thiébaud	Rosaline	15		sa fille
	246	Thiébaud	Lucia	13		
	247	Thiébaud	Constantin	10		sa fille
	248	Thiébaud	Camille	8		
	249	Thiébaud	Jules	5		sa fille
	250	Thiébaud	Adonis	51		son frère

141 Registre NMD Remoray : 1841-1860. Archives départementales du Doubs. Disponible sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/3zgnv6lh95mr/e9e03646-4050-4ce7-9761-3f6123de63db> (media 53)

142 Registre NMD Granges-Sainte-Marie 1841-1860. Archives départementales du Doubs. Disponible sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/8jshvqxt0f5d/9a4d445e-2235-4c13-8036-cdd3cf2c66c0>

143 THIÉBAUD (née BOURDIN), Jeanne. *Mes mémoires depuis 1914*. Courrier de 1989 (collection personnelle).

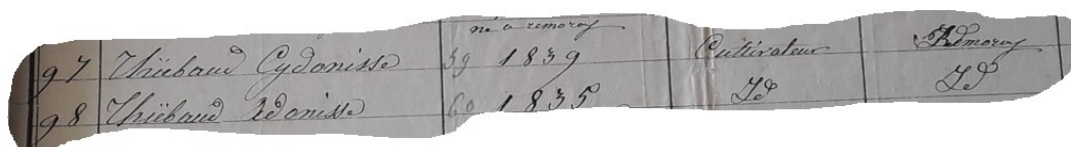
1.1.5 - Le citoyen Adonis THIÉBAUD

Adonis et Sidonis figurent comme 57 autres hommes adultes, dans la « Liste alphabétique des électeurs aptes [=valides] à faire partie de la Garde Nationale sédentaire de Remoray »¹⁴⁴ non datée. Mais en consultant aussi les « Tableaux de rectification »¹⁴⁵ pour chacune des années 1860, « de la liste nominative comprenant les électeurs de Remoray », où les hommes de plus de 25 ans figuraient, j'ai observé une curiosité :

en 1861 : Adonis figure bien sur la liste

en 1867 : seul Sidonis (« Cidonisse ») y figure

en 1870 : le nom Adonis (« Adonisse » comme sur son acte de naissance) est rajouté :



et le nom de Sidonis est rayé dans la liste des noms à enlever, à l'arrière, avec la mention : « condamnation pour vol ».

Les informations sont contradictoires : pourquoi Sidonis aurait-il été condamné, et donc privé de ses droits civiques quelques années, si c'est Adonis qui a disparu sur cette période des listes ?

Pour en avoir le cœur net, après avoir en vain consulté les registres de la justice de paix de Mouthe, dont dépendait Remoray, je me suis tournée vers le Répertoire du casier judiciaire du Tribunal correctionnel de Pontarlier, dans ces années 1860¹⁴⁶. Et en effet, François Adonis THIÉBAUD y figurait bien, suite à un jugement du 27 novembre 1863, à 28 ans.

Car il a été condamné pour « maraudage de bois », à 3 jours de prison et 18 francs d'amende !

Après Alexandre surnommé « mandrin » et qu'on verrait bien contrebandier, Joseph déserteur de l'armée napoléonienne en lambeaux, l'esprit Thiébaud, rétif aux lois et règlements collectifs, semble avoir été transmis à Adonis. Et nous verrons que son fils Camille ne sera pas en reste !

Heureusement, le reste de sa vie fut plus tranquille, et Adonis à presque 50 ans atteint une certaine dignité locale, en étant élu membre du conseil municipal de Remoray en mai 1884 :

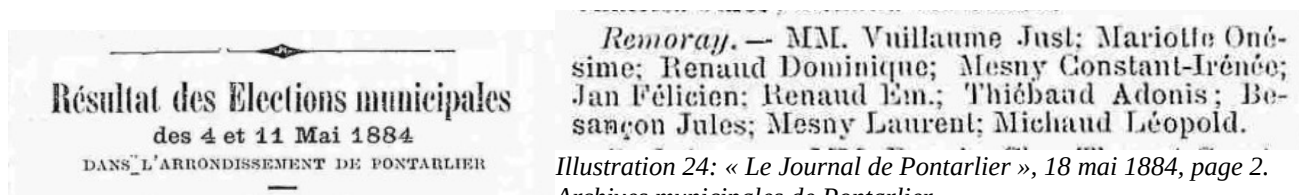


Illustration 24: « Le Journal de Pontarlier », 18 mai 1884, page 2. Archives municipales de Pontarlier.

1.1.6 - Le patrimoine et les affaires d'Adonis et Eléonise

Le répertoire des formalités hypothécaires du bureau d'enregistrement de Pontarlier¹⁴⁷ indique pour le couple un certain nombre de **transcriptions**, dès la mort de Joseph en 1858, pour Adonis :

144 Archives départementales du Doubs, archives communales déposées, Remoray, cote EAC/2739/H/2.

145 Archives départementales du Doubs, cotes EAC/2739/K/1 et K/2.

146 Répertoire du casier judiciaire. Archives départementales du Doubs. Cote U 195.

147 Volumes n° 95 pour Adonis et n°132 pour Eléonise. Archives départementales du Doubs. Cotes 4Q4/112 et 4Q4/149

CASE N° 476. Mesny, Eléonise,				
262	63.	4 Juin 1881	Acquisition.	280 ^f ."
425	95	11 Mars 1893	Jeune	120 ^f ."
460	38	9 Août 1907	Requie	50 ^f ."

CASE N° 566. Chiebau Francis adonis en Meuse				
100.	3.	22 7 ^e 1858.	Acq ^e	730. "
110.	69.	16 8 ^e 1858.	Id.	640. "
144	39.	26 7 ^e 1861.	Id.	80. "
144	89.	Id.	Id.	80. "
169	31	16 Octobre 1864	Id.	160. "
192	110	22 8 ^e 1873	Id.	1580. "
197	81	19 Mars 1874	Id.	900. "
219	72	25 8 ^e 1876	Id.	600. "
327	69	30 Mars 1882	Id.	400. "
331	70	29 Janvier 1889	Id.	80. "

Le 18 janvier 1889, on retrouve bien dans le registre de l'étude du notaire de Mouthe¹⁴⁸, la mention de la vente par Marie Virginie Paillard, de droits immobiliers à Adonis, pour 80 francs. Il s'agit de la dernière transcription pour Adonis.

Eléonise fit moins de transactions mais devenue veuve, elle vendit par exemple pour 120 francs en 1903¹⁴⁹ un droit d'habitation à Remoray à Marie Joséphine Ferrier, épouse d'un douanier en retraite à Mouthe.

Mais il y a aussi des inscriptions :

148	232.	22 7 ^e 1858.	730. "
149.	175.	16 8 ^e 1858	640. "
218	97	22 8 ^e 1873	1580. "
222	65	19 Mars 1874	900. "

Illustration 25: Pour Adonis

264	5	4 Juin 1881	280 ^f ."
403	185	9 Août 1907	50 ^f ."

Illustration 26: Pour Eléonise

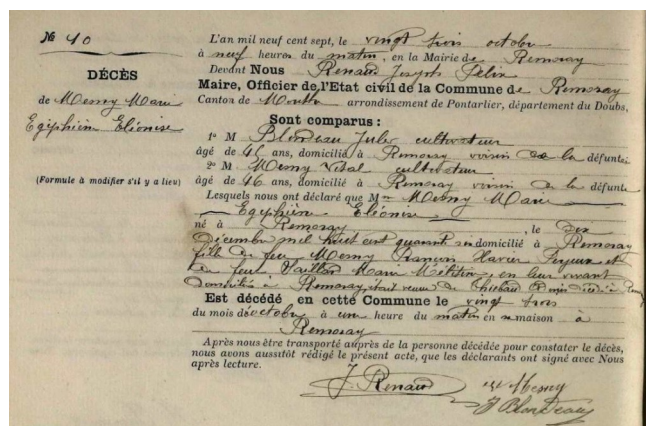
Ainsi, un registre du notaire LOISEAU à Pontarlier m'a permis de savoir que le 10 mai 1874, c'est une adjudication faite par Léon PETITE de Paris, soit un achat aux enchères, moyennant 900 francs, qui a été réalisée. Adonis avait eu certainement des soucis financiers.

Il est intéressant en outre de voir que toutes les inscriptions d'Adonis et Eléonise correspondent à des transcriptions faites le même jour, aux mêmes montants.

1.1.7 - Les décès d'Adonis et Eléonise

« Marie Egiphiène Eléonise MESNY » décédera à presque 61 ans, le 23 octobre 1907 chez elle à Remoray¹⁵⁰. Elle était veuve depuis 10 ans. Elle n'a pas assisté aux mariages de ses enfants.

Jules BLONDEAU et Vital MESNY, deux voisins cultivateurs, ont déclaré son décès. Aucun de ses 5 enfants qui habitaient sur place, n'a eu le courage, certainement, de le faire.



148 Répertoire chronologique des actes. Étude notariale de Mouthe. 1887-1892. Archives départementales du Doubs. Cote 3E89/2.

149 Répertoire chronologique des actes. Étude notariale de Mouthe. 1900-1906. AD25, cote 3E89/5.

Le décès¹⁵¹ d'Adonis était, lui, survenu le 17 juillet 1897, en son domicile :

[n°3

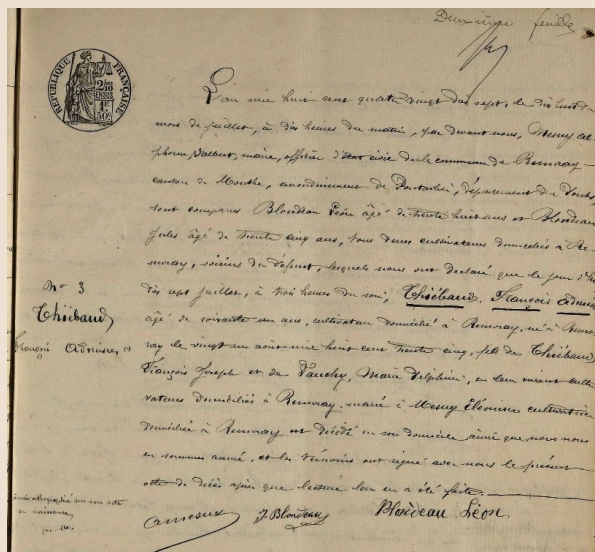
Thiébaud

François Adonisse*]

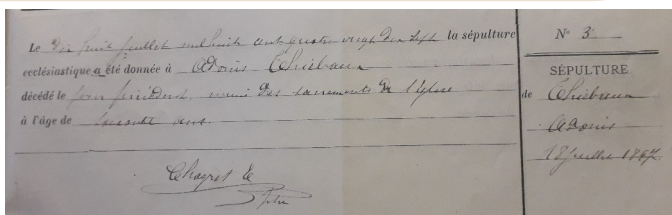
L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le dix huit du mois de juillet, à dix heures du matin, par devant nous, Mesny Alphonse Valbert, maire, officier d'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, arrondissement de Pontarlier, département du Doubs, sont comparus Blondeau Léon, âgé de trente-huit ans et Blondeau Jules âgé de trente cinq ans, tous deux cultivateurs domiciliés à Remoray, voisins du défunt ; lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier, dix sept juillet, à trois heures du soir, **Thiébaud, François Adonisse**, âgé de soixante un ans, cultivateur domicilié à Remoray, né à Remoray le vingt un août mil huit cent trente cinq, fils de Thiébaud François Joseph et de Vauchy, Marie Delphine, en leur vivant cultivateurs domiciliés à Remoray, marié à Mesny Eléonise, cultivatrice domiciliée à Remoray, est décédé en son domicile, ainsi que nous nous en sommes assuré, et les témoins ont signé avec nous le présent acte de décès, après que lecture leur en a été faite.

A. Mesny J. Blondeau Blondeau Léon

[* ainsi orthographié sur son acte de naissance]



Adonis avait eu le temps de recevoir les derniers sacrements, comme l'acte de sépulture religieuse le confirme¹⁵².



Leurs successions

Le registre des déclarations des mutations par décès¹⁵³ que j'ai consulté pour Adonis indique à la date du 7 janvier 1898, qu'à la mort de celui-ci, sa veuve est usufruitière du quart de sa succession et qu'il laisse 5 enfants, dont Hortense est la seule majeure, tous demeurant à Remoray avec leur mère. Adonis et Eléonise étaient mariés sans contrat. Il dépend donc alors de la communauté conjugal ces éléments :

Mobilier	500 Frs
Immeubles non loués sur Remoray :	1450
1 are 50 : sol de maison démolie au clos de la Vieillerie	
41 ares 50 : terre, La Côte	
48 ares 25 : terre, la Combe l'ours	
2 ares 50 : pré-bois, Les Sapeaux	
18 ares : terre, Les Sapeaux	
La moitié d'une petite maison, au village, indivis avec Léona GUINARD ¹⁵⁴ , acquise par acte Renaud notaire à Mouthe, le 25 juin 1888. Cette maison ne peut pas servir à la culture. Elle se compose d'une chambre au rez-de-chaussée et d'une à l'étage.	400
Indemnité due par le mari pour acquisition de ses co-propriétaires dans des immeubles indivis	900

150 NMD 1901-1910. Remoray. Archives départementales du Doubs. Vue 62 sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/6mghl7npqx95/0f683c21-4729-4852-b2f3-5e4492ea5a53>

151 NMD Remoray 1891-1900 Archives départementales du Doubs media 73

152 Registre des actes de catholicité, paroisse de Remoray, de 1842 à 1911. Archives du Diocèse de Besançon.

153 AD25, cote 69Q150.

154 Auguste Léona GUINARD était le beau-frère d'Adonis et Eléonise, puisqu'il avait épousé la sœur de celle-ci, Lucie Elodie MESNY en 1876 à Remoray. Les deux familles ont donc partagé l'achat d'une maison, modeste.

À cela s'ajoute en propriété propre, diverses pièces de terres et prés, comme un jardin de 3 ares 75 au village de Remoray, des terres et prés sur la commune de Brey, des prés sur La Côte, ou au Crossat, des pré-bois aux Champs communaux, des terres aux Petites Parties... Le capital total de la succession se monte à 6 850 francs, moins la récompense de 900 francs, soit un usufruit de 743,25 francs pour Eléonise.

Au décès d'Eléonise, en 1907, c'est Constant, le fils aîné, qui se charge des formalités. Ainsi, d'après la Formule de déclaration de mutation par décès¹⁵⁵, du 08 avril 1908, il n'a pas été fait d'inventaire après le décès. L'actif comprend :

Le quart du montant de la valeur de la location de terres dont les de cujus avaient l'usufruit temporaire	831,50 Frs
Du mobilier de ménage et de culture	250
Des immeubles non loués dont à Remoray un jardin de 1 are 25 au lieu-dit Pré Beuvret, la moitié de diverses terres, prés ou pré-bois, du sol d'une maison démolie au clos de la Vieillerie	58 (moitié = 29 Frs)
Deux prés à Labergement-Sainte-Marie au lieu-dit Les Brelais de 8 ares 18 et 9 ares	1 925
Une terre de labour de 32 ares 90 à Remoray, acquise en avril 1881 de MARIOTTE	
Le quart d'une petite maison au village, indivise avec Léona GUINARD	200

Le total de l'actif de la succession d'Eléonise est 3 206 francs 50, soient 641 francs 50 qui reviennent à chacun des 5 enfants qu'elle laisse.

1.2 – Sidonis Joseph THIÉBAUD

1.2.1 – Militaire ?

Comme pour son frère Adonis, il n'y a pas aux Archives départementales du Doubs de registre matricule numérisé pour sa classe, trop ancienne (1859). Je me doutais, au vu de sa vie et après avoir découvert son testament, qu'il n'avait pas eu une vie autonome, peut-être à cause d'une santé défaillante, voire d'un petit handicap ? J'ai donc cherché dans d'autres archives papier et j'ai trouvé le statut militaire de Sidonis. D'après le procès-verbal du conseil de révision¹⁵⁶, passé dans le canton de Mouthe, il n'a pas fait son service, considéré « impropre » [au service], pour cause de « faiblesse ». En cela aussi, il ressemblait à Adonis.

1.2.2 – Son patrimoine propre

À son décès le 23 avril 1895, Sydonis a 56 ans et est « sans héritier à réserve »¹⁵⁷. Il a passé toute sa vie avec Adonis. Le registre des déclarations de mutations par décès indique que sa succession comprend :

- 20 francs de mobilier
- des immeubles à Remoray (non loués) :
 - 18 ares 60 de prés
 - 15 ares 70 de terre, aux parties Sous le Petit bois
- des immeubles sur la commune de Brey-Maison-du-Bois :
 - 36 ares 50 de labour au lieu-dit les Prés Breniers

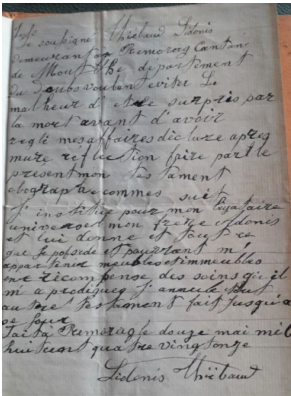
L'actif total de la succession se monte à 695 francs

155 AD25, cote 69Q/162.

156 AD25, cote 1R/443.

157 Registre de recette. Déclarations des mutations par décès, direction de Besançon, bureau de Mouthe. Archives départementales du Doubs. Cote 69 Q / 149.

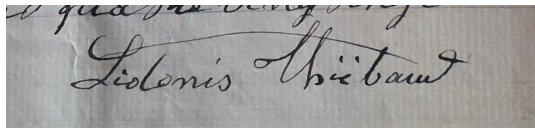
1.2.3 – Un testament olographe



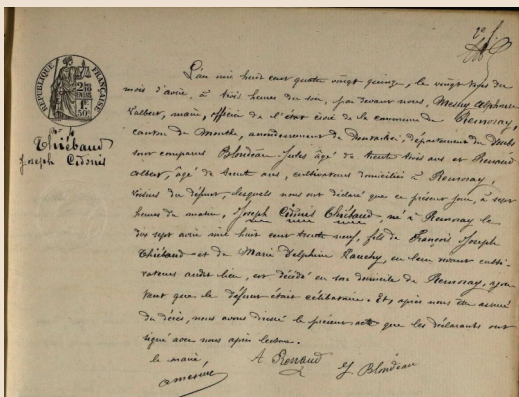
Le 10 mai 1895, le testament olographe de Sidonis, rédigé le 12 mai 1891, fut déposé chez le notaire de Mouthe, Charles Renaud.

D'une écriture et d'une orthographe mal assurées, Sidonis avait fait de son frère Adonis son légataire universel, en remerciement des bons « soins » qu'il lui avait prodigués. Notons qu'il ne lègue rien à ses neveux et nièces, ni à sa sœur Marie¹⁵⁸.

Sidonis décéda le 23 avril 1895, à l'âge de 56 ans, quelques jours après son anniversaire.



L'acte de décès rédigé en mairie¹⁵⁹ se présente ainsi :

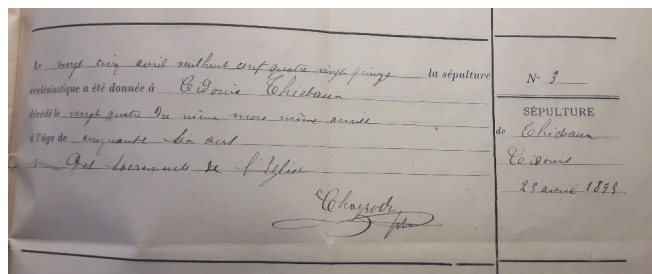


L'an mil huit cent quatre vingt quinze, le vingt trois du mois d'avril, à trois heures du soir, par devant nous, MESNY Alphonse Albert, maire, officier de l'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, arrondissement de Pontarlier, département du Doubs, sont comparus BLONDEAU Jules âgé de trente-trois ans et RENAUD Albert, âgé de trente ans, cultivateurs domiciliés à Remoray, voisins du défunt, lesquels nous ont déclaré que ce présent jour, à sept heures du matin, Joseph Cidonis THIÉBAUD, né à Remoray le dix sept avril mil huit cent trente neuf, fils de François Joseph THIÉBAUD et de Marie Delphine VAUCHY, en leur vivant cultivateurs audit lieu, est décédé en son domicile de Remoray, ajoutant que le défunt était célibataire. Et après nous être assuré du décès, nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture.

A. MESNY A. RENAUD J. BLONDEAU

Il fut enterré religieusement à Remoray le 25 avril 1895 :

Ainsi se termina la courte existence de cet homme qui toujours fut associé à son frère, y compris sur la commune dans laquelle il passa toute sa vie, puisque sur les listes électorales dans les années 1860, c'est à lui que fut imputée sur le registre la



condamnation pour vol d'Adonis, et que cela dura au-delà de la mort : sur le registre des déclarations des mutations par décès, au crayon à papier, on peut lire au-dessus de son prénom : « ou Adonis » !

Sa santé certainement faible et entravant son autonomie, son célibat, et sa vie commune avec sa mère jusque très tard, puis avec la famille de son frère pendant longtemps, n'aidèrent pas à le distinguer de son aîné, qui semble avoir été plus à la manœuvre pour les affaires familiales ou de la vie publique.

Le port de deux prénoms originaux et phonétiquement proches n'a pas été facilitant non plus, mais leur usage quotidien a été un choix de ces deux frères.

158 Minutes du notaire Charles RENAUD. 1895 mai-juillet. Archives départementales du Doubs, cote 3E89/136. Voir la transcription en ANNEXE 12.

159 Registre des NMD Remoray 1891-1900. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/1tnv75zjbdf4/5d7f913d-a756-4fa0-99b3-573b44c2a984> (media 49)

1.3 - Marie THIÉBAUD et Antoine MONNIER

Lorsqu'elle naît le 12 décembre 1843, à Remoray, **Marie**, déclarée en mairie par son père François Joseph et deux voisins cultivateurs¹⁶⁰, ne reçoit pas d'autre prénom, et pas de prénom aussi original que ceux de ses frères. Sa mère est alors âgée de 39 ans et son père de 49 ans, comme l'indique l'acte d'état-civil. Troisième et dernier enfant du couple Joseph-Delphine, elle trouve à son arrivée dans la famille deux grands frères, Adonis et Sidonis, qui ont certainement eu le temps de se lier particulièrement.

Elle se marie avec **Antoine Joseph MONNIER** le 23 octobre 1878, à la mairie de Remoray, à 9 heures du matin, à presque 35 ans. C'est l'un des trois mariages de l'année dans le village. L'époux est né le 04 avril 1836¹⁶¹, il a 42 ans, est cultivateur à Frasné, et est veuf, de Marie Julie Grappe, dit l'acte de mariage. A-t-il été marié seulement à cette jeune femme ?

Arrêtons-nous un instant sur le parcours personnel de l'époux de Marie, **Antoine**.

Sur son acte de mariage, il est dit veuf d'une autre femme. En regardant de plus près les tables décennales puis les registres d'état-civil de la commune de Frasné, où il est né, je découvre qu'il a été marié une première fois à 27 ans, en 1863, à Marie Alcine DUPIN, agricultrice de 28 ans. Celle-ci décéda hélas le 26 février 1864, 6 jours après avoir mis au monde une petite fille (Marie Adeline) qui ne survécut que 40 jours, et décéda le 29 mars 1864¹⁶².

Le 05 février 1868, à 31 ans, Antoine Joseph se remarie, cette fois avec Zélie Philomène ARDIET, 22 ans, fille de soins domiciliée à Touillon, et née à Jougné, assez loin de Frasné, donc. Comme pour le premier mariage, un contrat a été établi. Hélas, au bout de 3 années de mariage, le 06 avril 1871, à 25 ans, Zélie rend l'âme chez elle à Frasné, laissant Antoine veuf pour la seconde fois à 35 ans, et sans enfant¹⁶³. Cette année-là, on constate d'ailleurs une forte surmortalité puisque ce sont 74 personnes qui sont décédées à Frasné, contre 25 en 1870 et 28 en 1872 et même 16 seulement en 1873, d'après mon comptage effectué grâce aux tables décennales. La guerre contre les Prussiens (1870-1871) ayant fait rage autour de Pontarlier¹⁶⁴, il est fort probable qu'elle soit à l'origine directement ou indirectement de cette surmortalité à Frasné, même si la guerre franco-prussienne s'est conclue le 29 janvier 1871 (sur une victoire de la Prusse)¹⁶⁵.

Ne renonçant pas au bonheur, une fois la région pacifiée, il épouse à 37 ans le 26 novembre 1873, une modiste de 25 ans, née à Frasné également, Marie Julie GRAPPE. Cette fois, aucun contrat de mariage n'est signé. Mais le destin s'acharne, et le 30 mai 1877, Marie Julie, dite « sans profession », décède dans la maison de son mari. Ce sont des voisins qui déclarent sa mort à l'officier d'état-civil¹⁶⁶.

Cependant, de ce mariage étaient nées deux filles :

160 Jean Baptiste Ferreux et Xavier Besançon

161 Registre NMD Frasné 1821-1840, media 229, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

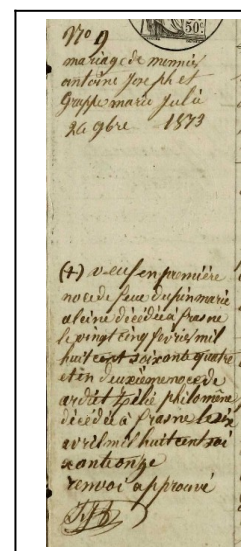
162 Registre NMD Frasné 1861-1870, media 60-61, 89-90, 171-172, numérisé, AD25.

163 Registre NMD Frasné 1871-1880, media 25, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

164 Voir : Ledeuil d'Enquin, Justin. *Engagement de Vaux (31 janvier 1871) : derniers combats, 1870-1871*. Besançon : Imprimerie Millot frères, 1899. Consultable : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k311187t>

165 Sur cette période, voir aussi la « retraite de l'armée de l'est », menée par Boubarki, qui voulut se replier avec 150 000 soldats de Belfort à Lyon en passant par Pontarlier à l'hiver 1870-71 et demanda d'être internée en Suisse neutre en février 1871, lorsqu'elle se vit perdue, au pied du fort de Joux. Le défilé de la Cluse vit malgré tout de violents combats et de nombreuses pertes françaises et prussiennes.

166 *Ibid*, media 177, numérisé par les Archives départementales du Doubs.



Mention marginale (renvoi) sur l'acte de mariage avec Marie Julie GRAPPE (1873)

- **Marie Zoé** en 1874. Elle se mariera aux Grangettes avec Séraphin SAILLARD en 1896 puis se remariera avec Hilaire ROUSSEAU en 1899¹⁶⁷.
- **Alice Eugénie Augustine** en 1876. La table décennale des décès de la commune de Remoray pour 1883-1892, indique qu'elle décédera à l'âge de 15 ans à Remoray en 1891, chez son père et sa belle-mère, comme le confirme la lecture de l'acte de décès.

Mais revenons au mariage d'Antoine Joseph avec Marie Thiébaud en 1878. Va-t-il avoir plus de chance dans cette nouvelle union ? Elle a donc lieu moins d'un an et demie après la fin tragique de la précédente. Marie sait son futur triplement veuf et père de deux fillettes, mais cela ne lui fait pas peur. Elle a 35 ans et certainement la tête sur les épaules.

L'époux porte le même patronyme que la mère de Marie Antoine Delphine, Marie Madeleine MONNIER, femme VAUCHY. Est-il un cousin éloigné ? Non, rien dans nos recherches dans la généalogie ascendante des deux personnes ne nous permet de l'affirmer. Ce nom est alors fréquemment porté dans le sud du département du Doubs, autour de Frasne.

A la mairie, les deux inséparables frères de Marie, Adonis et Sidonis, sont ses témoins, et leur mère Marie Antoine Delphine Vauchy, veuve de François Joseph, est présente et consentante et signe tout au bas de l'acte, utilisant comme initiale un D, indice qu'elle se fait appeler Delphine.

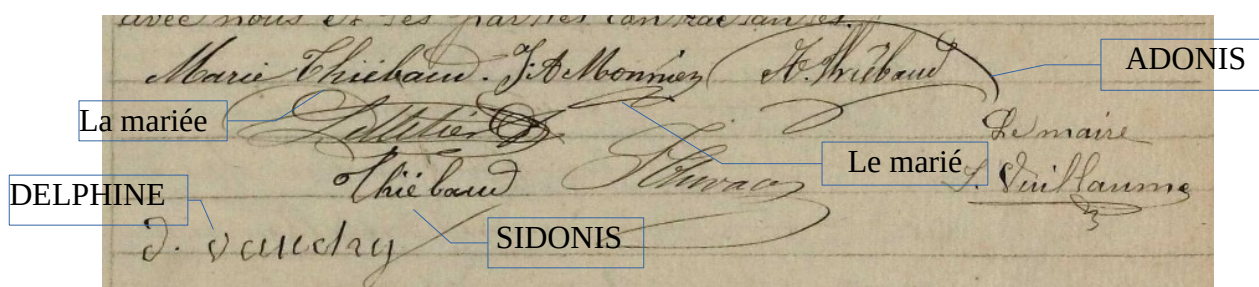


Figure 1: Signatures en bas de l'acte de mariage.

168

Ensemble, les nouveaux époux Marie et Antoine auront 3 enfants, qui vivront longtemps :

1. **Marthe Delphine** (°18/08/1879¹⁶⁹ +24/11/1953), elle décédera à Mouthe à 74 ans.
2. **Valérie Marie** (°31/01/1883¹⁷⁰ +11/04/1963), mariée à Charles Paul Mercier à Reims le 15 décembre 1941, marchande foraine, décédée à Tulle à 80 ans.
3. **Joseph Gustave** (°10/09/1884¹⁷¹ +19/08/1960). Le 17 novembre 1909, à 25 ans, Joseph Gustave se mariera à Pontarlier avec Marie Clotilde Cannelle, des Hôpitaux-Vieux, avec l'accord de sa mère Marie, mais en son absence. Il décédera à Reims à l'âge de 75 ans.

Tous naîtront à Remoray où leur père s'est installé cultivateur et charpentier. Hélas celui-ci décède brutalement le 05 mars 1896¹⁷², à 59 ans, dans un accident.

167 Naissance: AD 25 Frasne 1871-1880 vue 88/254 n°10 - Union 1: AD 25 Les Grangettes 1891-1900 vue 31/56 n°1 - Union 2: AD 25 Les Grangettes 1891-1900 vue 48/56

168 Registre NMD Remoray 1861-1880, media 207, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

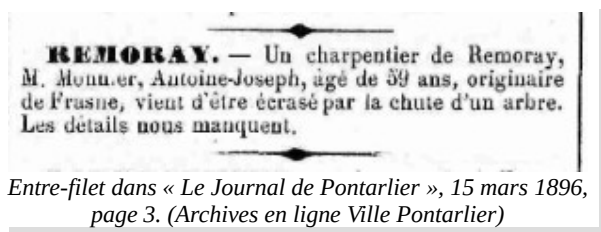
169 *Ibid*, media 215, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

170 Registre NMD Remoray 1881-1890, media 24, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

171 *Ibid*, media 35, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

172 Registre NMD Remoray 1891-1900, media 59-60, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

En effet, en consultant les archives numérisées de la presse locale autour de sa date de décès, le caractère tragique de la mort d'Antoine MONNIER apparaît bien :



Devenue veuve à 52 ans, le recensement la même année à Remoray trouve Marie seule avec ses 3 enfants de 16, 13 et 11 ans.

2-1	Chaubaud	Marie	52	veuve	veuve	veuve
	Monnier	Marthe	16	filles
	...	Valérie	13
	...	Gustave	11	filles

En 1906, elle habite toujours à Remoray, dans la même maison que la famille d'Emile Courvoisier. Avec elle, deux de ses enfants : Marthe, tricoteuse, et Gustave, journalier agricole.

Valérie est en effet partie de la maison. On la retrouve à Lyon en 1917, journalière puis marchande foraine, accouchant d'une petite fille qui sera reconnue par son père a posteriori. Ce père est son futur mari, épousé en 1941, Charles MERCIER. Valérie suivra sa fille à Tulle en Corrèze, après une vie très modeste à Reims, pour une retraite bien méritée à ses côtés. Elle décédera à 80 ans en 1963.

1	1	Devaux	François Alexis 1875	Luisans	...	chef	docteur	Etat
2	2	Devaux	Marthe Adeline 1879	Remoray
3	3	Monnier	Marie 1845

Mais d'après le recensement de 1911 de la commune de Petite-Chaux¹⁷³, village près de Mouthe, Marie, veuve, habite désormais avec sa fille Marthe qui a épousé en 1909 un douanier, François Alexis DEVAUX.



Illustration 27: Petite-Chaux, début XX^{ème} siècle (Delcamp.net)

Celui-ci est né en 1875 à Luisans¹⁷⁴, près de Morteau, dans le canton de Pierrefontaine-les-Varans¹⁷⁵.

Il est fils de douanier et a un frère jumeau, Constant Emile¹⁷⁶. Châtain, aux yeux marron, il mesure 1 mètre 58, a le visage ovale, le nez moyen, le menton rond, si l'on en croit le signalement fait pour sa fiche matricule¹⁷⁷.

173 Recensement 1911 Petite-Chaux, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

174 Depuis le 1^{er} mars 1973, Luisans forme une nouvelle commune avec Grandfontaine-Fournets : Fournets-Luisans

175 La commune prit ce nom par décret le 22 janvier 1962.

176 Registre des naissances de Luisans 1873-1892, page 10, numérisé par les Archives départementales du Doubs.

177 Registre de fiches matricules, numéros 1505-2006. Cote 1 R 214, media 580, Archives du Territoire de Belfort, numérisées

À l'occasion du recensement, mère et fille sont dites brodeuses de métier, alors que Marie a déjà 68 ans. Pour ses vieux jours, elle a donc choisi le confort d'un quotidien partagé avec sa fille, quitte à ne plus habiter dans le village qui l'a vue naître et vivre jusque là. Son fils s'est marié à la ville, à Pontarlier, et sa seconde fille est partie du Haut-Doubs, certainement pour travailler.

La Grande Guerre a éclaté depuis moins d'un an quand Marie THIÉBAUD veuve MONNIER décède le 03 avril 1915 à Petite-Chaux à l'âge de 71 ans, chez un voisin de son gendre et de sa fille, dans la même « grande rue » : Félix CORDIER, marié et père de deux enfants, selon le recensement communal de 1911. Le décès est déclaré en mairie par le gendre de Marie, François Devaux, qui a alors 40 ans.

Ce dernier mourra le 20 octobre 1918, à Petite-Chaux à l'âge de 43 ans¹⁷⁸, laissant deux enfants orphelins de père en bas-âge, issus de son mariage avec Marthe Delphine : Pierre (1911-1992) et André Devaux (1912-1981). N'ayant pas combattu, il ne semble pas décédé de blessures de guerre. L'épidémie de ce qu'on appelait alors « la grippe espagnole » ayant fait des ravages mortels dans le Haut-Doubs en octobre-novembre 1918, il est probable qu'il en soit décédé, tout comme Marie Marguerite BOURDIN, première épouse du neveu de Marie Thiébaud, Camille, dont nous parlerons plus loin.

Marthe MONNIER, petite-fille de nos mariés, sera inhumée à Mouthe en 1953, voici sa tombe :

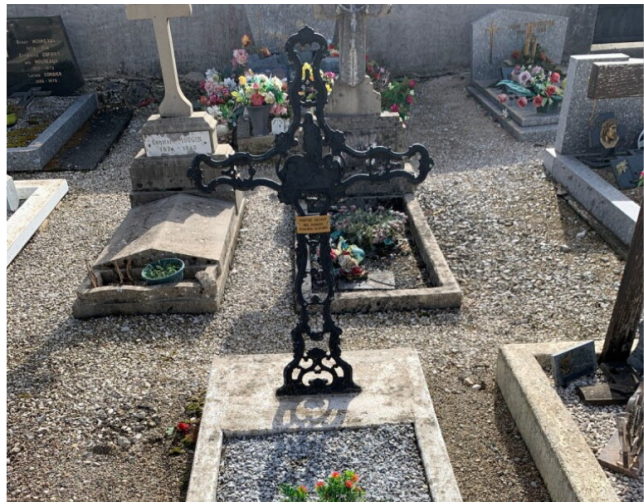


Illustration 28: Photo projet cimetières Geneanet. Licence CC-BY-NC-SA 2.0

Le parcours militaire de François Alexis DEVAUX¹⁷⁹, gendre de Marie

Numéro matricule 1969, classe 1895

Ayant tiré au sort le numéro 32 dans le canton de Pierrefontaine, il a intégré les chasseurs à pieds en 1896, en tant que seconde classe. Il sait lire, écrire et compter, ce que son métier exige. Renvoyé dans la disponibilité de l'armée active le 25 septembre 1899, il passe dans l'armée territoriale le 1^{er} octobre 1909, juste avant de se marier avec Marthe Monnier. Préposé aux douanes dans la commune de Combes-des-Cives (canton de Besançon) par la suite, il est maintenu à son poste lors de la mobilisation du 1^{er} août 1914. Sa fiche matricule signale qu'il est douanier à Petite-Chaux en 1917, et qu'il est sur décision « maintenu sur les contrôles de l'affectation spéciale » en juin 1918, quelques mois avant son décès dans la même commune.

178 Relevé effectué par : Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté (CEGFC)

179 Registre de fiches matricules, numéros 1505-2006. cote 1 R 214, media 580, Archives du Territoire de Belfort, numérisées.

2. Les enfants d'Adonis et Eléonise

Adonis et Eléonise eurent ensemble 6 enfants, dont la première 11 mois après le mariage :

trois enfants en cinq ans¹⁸⁰ :

93	Thiébaud Marie Hortense	12 7 ^{bre}	1875
94	Thiébaud Lucia Marie Mélitine	26 août	1877
95	Thiébaud Joseph constant	26 juillet	1880

Puis trois enfants en trois ans, dont des jumeaux¹⁸¹, Jules et Camille !

54	Thiébaud Jules César Léona	2 ^e Juillet	1883
55	Thiébaud Camille Hilaire	2 ^e Juillet	1883
56	Thiébaud Julie Marie Mathilde	2 Mars	1886
57	Thiébaud François Louis Vital	2 ^e Novembre	1889

Vérification faite, François Louis Vital né en 1889 est le fils d'un autre THIÉBAUD, Marie Louis Henri, fromager, né dans le Jura et marié avec Marie Léontine MAIRE.

- **Hortense**, née le 12 septembre 1875 à Remoray, mariée à François Victor Adonis GILLARD le 1^{er} décembre 1900, veuve en 1906, 3 enfants. Décédée en 1961.
- **Lucia Marie Mélitine**, née le 26 août 1877 à Remoray, mariée à Palmyre ROBBE (né en 1873 à Malpas, tout près), habitant et décédée en 1937 à Labergement-Ste-Marie. Ils auront 8 enfants.
Elle est enterrée au cimetière de Remoray :
- Joseph **Constant** né le 26 juillet 1880, marié avec Thérèse MOUREAUX le 30 septembre 1919, 2 enfants. Marchand de bois à Labergement Sainte-Marie, il y possédera une scierie (voir plus loin). Décédé en 1944.
- **Camille** Hilaire, né en 1883. Il sera le point de départ de la poursuite des recherches généalogiques et biographiques de ce mémoire, dans une prochaine partie.
- **Jules** César, né et décédé en 1883.
- **Julie** Mathilde, née le 1^{er} mars 1886 à Remoray. Mariée en 1908 avec Jérôme Louis Alphonse RENAUD à Remoray. 2 enfants, veuve en 1914 à 28 ans et remariée avec Camille Ulysse BOISSON en 1920. Décédée le 22 décembre 1966 à Pontarlier (80 ans).



180 Table décennale Remoray 1873-1882 Archives départementales du Doubs, media 3

181 Table décennale Remoray 1883-1892 Archives départementales du Doubs

2.1 - Photo de famille

Adonis ne verra aucun de ses enfants se marier mais Eléonise aura le temps de connaître quelques-uns de leurs petits-enfants.



En 1908, à l'occasion du mariage de Julie et Louis RENAUD, les petits-enfants de Joseph et Delphine sont réunis sur une photographie. Ils ont la vingtaine, c'est la Belle-Epoque mais leurs parents ont déjà disparu, comme quasiment toutes les femmes de plus de cinquante ans, si l'on en croit cette photographie de la noce, colorisée dans les années 1990 :

LES THIEBAUD 17.06.1908



Camille et Marguerite fiancés



les mariés Jérôme RENAUD et Julie



Constant



époux ROBBE (Lucia)



Hortense



Juliette et Joseph GILLARD

2.2 - Hortense, veuve à 29 ans

Les enfants d'Adonis et Eléonise seront trois sur cinq à connaître le veuvage jeunes.

Lorsque son mari décède le 09 avril 1906 au Crouzet, près de Mouthe, Hortense se retrouve avec des enfants jeunes et une ferme à quitter dans ce village pour préparer son déménagement à Remoray.

Etude de M^e TURBERG, notaire
à Mouthe

FOIRE FRANCHE
volontaire
par suite de décès

Le lundi 30 avril 1906, dès neuf heures du matin, à la ferme dite Essez, commune de Crouzet, canton de Mouthe, au domicile de M^{me} veuve Adonis GILLARD,

On Vendra aux Enchères

- 1^o Un fort cheval de 5 ans,
- 2^o Quatre vaches ayant fait veau,
- 3^o Une génisse d'un an,
- 4^o Un veau de 10 mois, deux veaux de 3 mois et un veau d'un mois,
- 5^o Une voiture à ressorts, trois voitures de culture, deux traîneaux,
- 6^o Une herse, une piocheuse, une charrue, moulin à vanner,
- 7^o Clochettes, tonneaux, colliers, chaînes, outils de menuisier,
- 8^o Et divers objets dont le détail serait trop long.

Terme pour payer, moyennant caution. — 5 % en sus

Elle fait donc appel au notaire de Mouthe, que son frère Camille sollicitera également plus tard, pour organiser une vente de biens mobiliers dans son domicile, le 30 avril 1906.

On trouve dans cette liste des objets liés à l'activité agricole du défunt, en ce tout début du 20^{ème} siècle : un fort cheval de 5 ans, 4 vaches ayant vêlé, une génisse d'un an, une voiture à ressorts, 3 voitures de culture, des outils de menuisier...

Les registres du notaire Turberg montrent également que les enfants GILLARD ont reçu une rente suite au décès de leur père.

Lorsque son dernier enfant naît le 18 août 1906 à Remoray, Hortense est veuve depuis près de 4 mois. Exceptionnellement, c'est une femme qui va en mairie déclarer la naissance (sans être sage-femme) d'Andrée Marie Louise GILLARD : c'est Eléonise, qui joue ici son rôle de cheffe de famille, certainement :

№ 2

L'an mil neuf cent six, le vingt huit du mois d'août
à neuf heures du matin, en la Mairie de Remoray
Devant Nous Messrs Adolphe Valbert
Maire, Officier de l'Etat civil de la Commune de Remoray
Canton de Mouthe, arrondissement de Pontarlier, département du Doubs,
A comparu M^{me} Messrs Eléonise veuve Thiébaud, grand'mère
de l'enfant, cultivatrice domiciliée à Remoray
âgée de cinquante-neuf ans
(Formule à modifier s'il y a lieu) laquelle nous a présenté un enfant du sexe feminin né le 18 sept. août
à deux heures du soir (de _____ en son domicile
ou au domicile de _____)

Illustration 29: NMD 1901-1910 Remoray. Archives départementales du Doubs. Vue 47 sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/6mghl7npqx95/a3c5f8c3-fbe8-4fcc-83cc-2e5d7b198884>

Eléonise signe l'acte « veuve Thiébaud ». La petite Andrée vivra jusqu'en 1984.

Les recensements de Remoray permettent en outre de savoir que Hortense et ses enfants sont bien revenus vivre à Remoray, et même qu'ils ont logé avec Constant, qui était encore célibataire, et était le chef de famille avec les responsabilités associées, en tant qu'aîné.

La solidarité familiale a donc joué pleinement, comme à la génération précédente, celle d'Adonis et Sidonis. Les THIÉBAUD du XIX^{ème} siècle étaient comme imprégnés des habitudes de générations de communiers contraints de rester ensemble à Mouthe à cause de la servitude, pour des raisons de maintien du patrimoine.

44 50	190	Thiebaud	Constant	1880	id	id	Cheminage	meunier	patron
	191	Thiebaud	Hortense	1878	id	id	sa sœur	quant	
	192	Gilliard	Juliette	1902	de Clouet	id	sa mère		
	193	Gilliard	Joseph	1904	id	id	son mari		
	194	Gilliard	Andrie	1905	Remoray	id	sa mère		

Illustration 30: Recensement Remoray 1911

Quelques années plus tard, en 1919, Constant quittera sa sœur pour fonder son propre foyer à Labergement.

Hortense ne se remariera jamais. On peut encore voir sa tombe dans le cimetière de Remoray :



2.3 - Julie, veuve d'un soldat mort pour la France en 1914



Illustration 31: Plaque commémorative dans l'église de Remoray. Photographie personnelle. 2023

Jérôme Louis Alphonse RENAUD

Le gendre d'Adonis et Eléonise est l'un des 6 Morts pour la France en 1914-18 à Remoray

Sa fiche matricule¹⁸² (n°1384) nous renseigne sur son décès et son parcours militaire avant celui-ci.

Né le 03 novembre 1881 à Remoray, le mari de Julie THIÉBAUD, gendre d'Adonis et Eléonise, a un bon niveau d'instruction : 4. Il avait donc le brevet d'instruction primaire. Il est dit cultivateur. Ses dernières résidences (avec sa femme et ses enfants) sont : en 1912 : 16 route de Besançon à Pontarlier ; en 1914 : 5, rue du Cours à Pontarlier. Passé en réserve au 1^{er} novembre 1905, il est rappelé à l'activité et arrive au corps (60^{ème} régiment d'infanterie) le 12 août 1914, suite à la mobilisation générale.

Le 8 septembre 1914, à Chevillécourt¹⁸³, il est blessé d'un éclat d'un obus dans l'abdomen. Emmené à l'hôpital auxiliaire n°19 de Mantes-sur-Seine¹⁸⁴, il y décède le 22 septembre des suites de ses blessures, à l'âge de 32 ans, 10 mois et 19 jours, dans le 2^{ème} mois de la Grande Guerre.

Depuis, deux plaques commémoratives, dont une figurée mais semi-effacée, rappellent à Remoray son souvenir et son sacrifice .

182 Archives départementales du Doubs. Registre matricule classe 1901. Volume 3, nos 1001 à 1501 Cote 1R772.

Disponible sur : <https://portail-archives.doubs.fr/ark:/25993/gbrd3t8xnwif/35e725f9-2c2b-4856-a967-81231fe630f9media707>

183 Commune d'Autrêches, département de l'Oise.

184 Actuellement Mantes-La-Jolie (78).



Illustration 32: Monument aux morts de la commune de Remoray (photo personnelle)

Au *Journal officiel*¹⁸⁵ du 07 juin 1921, on trouve mention d'une croix de guerre décernée à titre posthume à Louis RENAUD :

RENAUD (Jérôme-Louis-Alphonse), mle 03338, soldat: brave soldat. Mort pour la France, le 22 septembre 1914, des suites de ses blessures. Croix de guerre avec étoile de bronze.

2.4 - Constant THIÉBAUD (1880-1944)

2.4.1 - La scierie Thiébaud de Labergement-Sainte-Marie

Constant, fils aîné d'Adonis et Eléonise a, comme nous l'avons vu, joué son rôle de chef de famille à Remoray en vivant avec sa sœur veuve et ses neveux orphelins, plusieurs années.

Il travaillait alors dans une scierie, à Labergement-Sainte-Marie, qui est restée dans la postérité, et notamment pour les services de l'inventaire du patrimoine de la Région Bourgogne-Franche-Comté, sous le nom, justement, de « scierie Thiébaud ». En voici l'historique, trouvé sur le site internet de ces derniers¹⁸⁶ :

Mentionné à la fin du 17^e siècle, le moulin appartient au siècle suivant à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie. En 1786, les religieux décident de reconstruire le moulin 100 mètres en amont sur le Doubs. Il comprend deux bâtiments : l'un à usage de moulin et scierie (72 pieds de longueur sur 38 pieds de largeur) et le second, situé à l'ouest, à usage de moulin à écorces et ribe (24 pieds de longueur sur 22 de largeur). Le moulin est alimenté par un bassin de retenue (15 pieds sur 31), via un canal d'amenée de 141 pieds de longueur. Il est affermé à Jacques Louis Rousselet pour une durée de 9 ans.

Vendu comme Bien national, le moulin est acquis par les frères Jean-Joseph et Jean-François Loye le 16 août 1796. D'après le procès-verbal de vente, le moulin est équipé de deux paires de meules, d'une ribe, d'une scie verticale et d'une scie circulaire, d'une huilerie et d'un moulin à écorces. Après avoir reconstruit leur barrage en 1800, les frères Loye cèdent leur moulin à Jean-Baptiste

¹⁸⁵ Journal officiel de la République française. 07 juin 1921, page 3051. Disponible sur :

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4221866n/f657.item.zoom>

¹⁸⁶ « Scierie Thiébaud · Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté ». *Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté*, <https://patrimoine.bourgognefranche-comte.fr/dossiers-inventaire/scierie-thiebaud-ia25001532> . Consulté le 21 mars 2023.

Lamy. Il reste en indivision dans la famille Lamy jusqu'à sa vente en août 1843 à Jean-Pierre Jacquin. En 1850, celui-ci agrandit le moulin à écorces dans l'intention d'ajouter un petit atelier de forge. En 1859, l'établissement hydraulique comprend deux paires de meules, une scie verticale et une scie circulaire, mises en jeu par quatre roues. Il tombe dans l'indivision jusqu'au rachat des parts par Emile Jacquin en 1886. Le 3 octobre 1887, les frères Donat-Just, Just-Maximin et Modeste-Joseph Moureaux acquièrent le moulin pour 6600 francs. Il se compose de "deux châssis, une batteuse, un moulin à blé et une scie circulaire [...]" et "d'un petit pavillon contigu, comprenant forge, moulin à blé et grenier". Il semble que l'activité de la scierie se développe à cette époque. **En 1891, Modeste-Joseph Moureaux rachète les parts de ses frères, et exploite la scierie seul jusqu'à sa mort en 1901. Sa veuve et ses enfants (Emile, Henriette, Thérèse et Adrienne) héritent de l'établissement, jusqu'au rachat des parts par Emile en 1913. Ce dernier apporte un certain nombre de modifications : installation d'un châssis vertical à lames multiples en 1913, remplacement des deux roues en dessous par une turbine en 1926, suppression d'une paire de meules et de la batteuse. Ouvrier à la scierie, Constant Thiébaud épouse en 1919 Thérèse Moureaux et devient marchand de bois et exploitant de scierie à Malbuisson et Remoray¹⁸⁷. L'établissement emploie trois scieurs dans l'entre-deux-guerres, contre une vingtaine pendant la Première Guerre (y compris les voituriers et bûcherons). A la mort d'Emile Moureaux en 1942, Constant rachète les parts de sa belle-sœur Henriette et devient propriétaire de la scierie. René, fils de Constant, reprend la scierie en 1951. Vers 1960, il transforme l'ancien moulin à écorces et la forge en logement et supprime la paire de meules existante. Le châssis multilame de marque Ballyet Frères (Pontarlier, 7 rue Montrieux), pouvant accueillir des grumes de 80 cm de diamètre (et un maximum de 28 lames de 27 mm), est remplacé par un châssis vertical multilame provenant de la scierie Guyon, à Mouthe. Au début des années 1980, la scierie produit annuellement environ 1500 m³ de pièces de charpente et menuiserie en bois résineux (planches, lattes, chevrons, bastaings, madriers, lambourdes, lambris, voliges, etc.). Au moment de la cessation d'activités en 1987, la scierie emploie un ouvrier scieur et deux bûcherons. Dans les années 1990, le fils de René Thiébaud a installé un moteur diesel de camion (Saviem) de 120 chevaux pour continuer le sciage occasionnel. Le matériel est encore en place en 2016.**

Le matériel de sciage et d'entretien :

- un châssis vertical multilame de marque Socolest (Valdoie, 90), datant de 1953, acheté d'occasion en 1962 pour la somme de 21 000 francs (avec son chariot et 250 lames). Il peut accueillir au maximum 26 lames de 27 mm ;
- un châssis monolame vertical dit « sabre » daterait des années 1890-1900, et proviendrait des aciéries de Longwy ;
- une scie circulaire, fabriquée par les Ateliers d'Orléans, daterait des années 1890-1900, et servait de déligneuse ;
- deux affûteuses et une meule.

Les moteurs :

- une turbine provient des Fonderies et Ateliers de Construction de l'Est, des Ets Darnel-Bosshardt, Dijon. Installée en 1926 sous une chute d'un mètre, de type Francis, elle développe une puissance de 25 ch. Elle actionnait via des courroies les meules et le matériel de la scierie ;
- un moteur diesel de la Compagnie Lilloise des Moteurs, d'une puissance de 25 chevaux, installé en 1948 comme moteur auxiliaire et arrêté en 1963 ;
- un moteur électrique de 16 chevaux, installé en 1962, permettant d'actionner la scie circulaire.

187 À Remoray, la scierie est communale.



Vue d'ensemble depuis le nord-ouest.

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

Vue d'ensemble de l'atelier de scierie.

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

Situé 5 rue de Mouthe, à Labergement, cet ensemble immobilier appartient au patrimoine industriel du Doubs, notamment par la conservation de machines de productions dans l'atelier de scierie, visibles sur ces photos¹⁸⁸.

Associant longtemps activité agricole pour la subsistance de la famille, et moulin polyvalent, la scierie Thiébaud est représentative des établissements hydrauliques du Haut-Doubs. Son histoire a été étudiée¹⁸⁹ par Claude-Isabelle Brelot, alors directrice de l'Institut des arts et traditions populaires, à l'Université de Franche-Comté :

« A Labergement-Sainte-Marie, la scierie Thiébaud est propriété indivise du lignage Thiébaud de 1887 à 1901 puis de 1944 à 1947 au moins et, dans les années 1930, le père et l'oncle de René Thiébaud se partagent l'exploitation : le premier s'occupe du moulin et de la scierie et le second du courtage beaucoup plus que du sciage, tandis que René, dès ses 14 ans, travaille à l'atelier. Ainsi, l'abondance de la main-d'œuvre familiale limite le plus souvent le recours au travail salarié. (...) Certes, les salariés de la scierie Thiébaud étaient 20 avant 1914, mais il s'agissait plus de voituriers et de bûcherons que de salariés travaillant sur place, et les scieurs proprement dits étaient trois seulement pendant l'entre-deux-guerres.

Dynasties familiales et réseaux professionnels

La force des structures patriarcales favorise la continuité familiale des entreprises. Elle est manifeste du XIX^e au XX^e siècle, même si les petites entreprises dépassent rarement la durée séculaire et naissent, se développent et meurent sur trois générations. (...) Ainsi deux générations de Thiébaud à Labergement-Sainte-Marie, alliés et successeurs par mariage de deux générations de Moureaux (1887-1982 et au-delà)... Ces dynasties d'entrepreneurs développées autour de fermes-ateliers sont essentielles au tissu industriel et économique de la montagne jurassienne. Par leurs alliances et leurs stratégies d'acquisitions, elles se constituent en réseaux professionnels où relations d'affaires et structures de parenté se recoupent. »

Véritable exemple de la pluriactivité d'une ferme comtoise, au départ (au 18^{ème} siècle) à la fois moulin à grains, scierie, moulin à écorces (pour la tannerie) et ribe¹⁹⁰ à chanvre, la scierie Thiébaud vit le XIX^{ème} siècle ajouter à ces équipements :

188 « Scierie Thiébaud · Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté ». *Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté*, <https://patrimoine.bourgognefranchecomte.fr/dossiers-inventaire/scierie-thiebaud-ia25001532>. Consulté le 21 mars 2023.

189 Claude-Isabelle Brelot, "Typologie des établissements hydrauliques en Franche-Comté : de la ferme-atelier polyvalente à la spécialisation", *Terrain : Anthropologie et sciences humaines* [en ligne], 2 | 1984, en ligne depuis le 24 juillet 2007, consulté le 21 mars 2023. URL: <http://journals.openedition.org/terrain/2797>

190 Moulin à meule verticale.

« un moulin à huile de lin et une batteuse (...). Tout au long des XIX^e et XX^e siècles, deux activités : dominantes demeurent associées : meunerie et scierie, et c'est seulement avec la fin du XIX^e siècle qu'il y a spécialisation progressive dans le sciage. De surcroît une activité agricole se poursuit parallèlement : elle n'était pas négligeable au XIX^e siècle, lorsqu'une douzaine de chevaux, 3 ou 4 vaches, un porc et une basse-cour étaient entretenus au moulin. Si, actuellement, le train de culture ne nourrit plus les 12 chevaux que nécessitait le transport des bois, 3 hectares de champs et de prés et 18 hectares de bois figurent à la cote cadastrale du propriétaire. Enfin, un café-pension pour les voituriers des villages ajoutait à la complexité de l'établissement au début de ce siècle. »¹⁹¹

Lorsque les frères MOUREAUX ont racheté pour 6 600 francs la scierie, elle a été ainsi décrite¹⁹² :

- Une usine sur le cours du Doubs construite en pierre et bois, couverte en bois, composée d'appartements au rez-de-chaussée et à l'étage et comportant deux châssis, une batteuse, un moulin à blé, et une scie circulaire, cave, grange, écurie, grenier sur le tout, aisances et dépendances avec tous les agrès et le matériel de l'usine.
- Un petit pavillon contigu, comprenant forge, moulin à blé et grenier.
- Un canal.
- Des aisances et dépendances superficielles de 40 ares 6 centiares.

Constant THIÉBAUD était plus un négociant en bois qu'un scieur ou meunier, aux dires de son fils René, ce que confirment les appellations trouvées dans des actes d'état-civil. René, à 14 ans, « quand il reprendra les établissements, (...) laissera tomber toutes les activités qu'il considère comme du bricolage pour ne faire plus que des sciages. »¹⁹³ René sera le premier de Labergement, avec le fromager, à posséder une voiture. Son activité prospère à la scierie le classant parmi les notables du village. Pendant leur mariage, Constant et Thérèse auront 5 enfants : Gabrielle en 1920 et René en 1922. Suivis de 3 enfants morts en bas-âge : Henri Constant Palmyre (1924-1924), Anne Marie Lucia (1926-1926) et Anne Marie Julie (1928-1930).

2.5 - Camille Hilaire THIÉBAUD (1883-1942)

Le petit-fils de Joseph et Delphine fut celui qui installa la famille Thiébaud en 1924 à Boujeons, le village voisin de Remoray, dans lequel Alexandre était décédé en 1816. Le savait-il seulement ?

Camille Hilaire est né à Remoray le 25 juillet 1883¹⁹⁴. Son père a 47 ans, sa mère 35. Sa grand-mère Delphine VAUCHY a eu le temps de le connaître quelques mois.

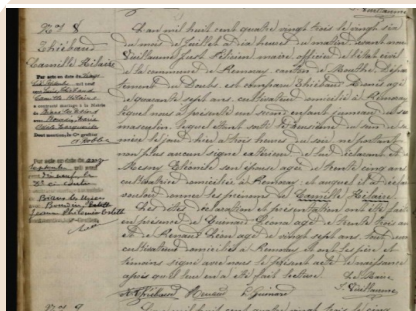


Illustration 33: en marge : mention de ses deux mariages en 1908 et 1919

L'an mil huit cent quatre vingt trois, le vingt six du mois de juillet à dix heures du matin, devant nous VUILLAUME Just Félicien, maire officier d'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, département du Doubs, est comparu THIÉBAUD Adonis, âgé de quarante-sept ans, cultivateur domicilié à Remoray, lequel nous a présenté un second enfant jumeau de sexe masculin, lequel étant sorti le deuxième du sein de sa mère le jour d'hier à trois heures du soir, ne portant non plus de signe extérieur, de lui déclarant et de MESNY Eléonise son épouse âgée de trente cinq ans, cultivatrice domiciliée à Remoray ; et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de **Camille Hilaire**. Les dites déclaration et présentation ont été faites en présence de GUINARD Léonce, âgé de trente trois ans, et de RENAUD Léon âgé de vingt sept ans, tous deux cultivateurs domiciliés à Remoray et ont les père et témoins signé avec nous le présent acte de naissance (...).

191 ibid.

192 Rahmani (Oïba), *La scierie Thiébaud à Labergement-Saint-Marie (Doubs). Etude ethnologique*, réalisée sous la direction de Claude Royer. – Institut des arts et traditions populaires, Université de France-Comté/C.I.L.A.C., 1982. Disponible ici : <https://www.culture.gouv.fr/content/download/44254/352371> (annexe 5 du document)

193 id.

194 Registre NMD Remoray 1881-1890. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/dmqxz46wjprt/fa1d31a4-d7b3-465c-82ce-096cec26d0dc> (media 26)

Ainsi, il n'est pas né seul : un frère jumeau l'a précédé : Jules César Léonce, qui fut baptisé avec lui à l'église de Remoray¹⁹⁵ :

Baptême 29 juillet

Camille Hilaire, fils d'Adonis François THIÉBAUD et de Marie Eléonise MESNY son épouse, né le vingt cinq a été baptisé le vingt neuf juillet mil huit cent quatre vingt trois par nous, prêtre soussigné. Il a eu pour parrain Hilaire BLONDEAU son cousin, et pour marraine Marie MESNY, sa tante maternelle, qui ont signé avec nous.

Marie MESNY H. BLONDEAU CHARNAUX (prêtre)

Jules César Léonce, fils d'Adonis François THIÉBAUD et de Marie Eléonise MESNY son épouse, né le vingt cinq a été baptisé le vingt neuf juillet mil huit cent quatre vingt trois par nous, prêtre soussigné. Il a eu pour parrain Auguste Léonce GUINARD son oncle, et pour marraine Julie SAILLARD, sa tante maternelle, qui ont signé avec nous.

Julie SAILLARD GUINARD Léonce CHARNAUX (prêtre)

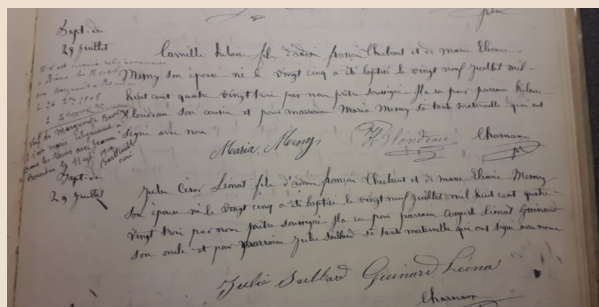


Illustration 34: Actes de baptême de Jules César et Camille Hilaire THIÉBAUD. Remoray. 1885. Archives du Diocèse de Besançon. En marge : mention du mariage puis du veuvage de Camille

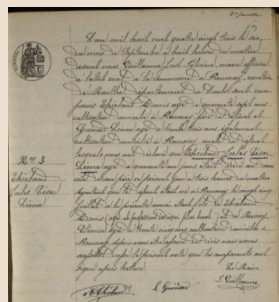
Hilaire BLONDEAU, le parrain de Camille, avait eu une jeunesse mouvementée, si l'on en croit la délibération n°85 de l'année 1874 du Conseil municipal de Pontarlier¹⁹⁶. En effet, c'est une nouvelle délibération pour que le conseil donne son avis sur la demande en réhabilitation formée par Hilaire BLONDEAU. On y apprend les informations suivantes :

- Il réside à Pontarlier depuis le 25 mars 1872, soient quelques jours avant son mariage.
- Sa conduite depuis cette époque est celle d'un « brave et honnête citoyen ».
- Il fait une « exploitation fructueuse » d'un hôtel appelé de La Pomme d'or. Voici l'en-tête d'une facture¹⁹⁷ de cet hôtel, datant de 1906, quand il n'en est plus propriétaire :



Ses ennuis provenaient d'une condamnation pour outrage aux bonnes mœurs.

Hélas, son filleul le petit Jules mourut précocement, à 41 jours, le 06 septembre 1883, et Camille devra faire sa vie avec sans doute l'idée qu'il est celui qui a survécu :



L'an mil huit cent quatre vingt trois, le six du mois de septembre à huit heures du matin, devant nous VUILLAUME Juste Félicien, maire officier de l'état-civil de la commune de Remoray, canton de Mouthe, département du Doubs, sont comparus THIÉBAUD Adonis, âgé de quarante sept ans, cultivateur domicilié à Remoray, père du défunt et GUINARD Léonce, âgé de trente trois ans également cultivateur domicilié à Remoray, oncle du défunt, lesquels nous ont déclaré que **THIÉBAUD Jules César Léonce, âgé de quarante un jour était décédé au domicile de son père ce présent jour à trois heures du matin**. Ajoutant que le défunt était né à Remoray le vingt cinq juillet de la présente année, était fils de THIÉBAUD Adonis (âge et profession indiqués plus haut) et de MESNY Eléonise âgée de trente cinq ans, cultivatrice domiciliée à Remoray. Après nous être assuré du décès, nous avons aussitôt dressé le présent acte que les comparants ont signé après lecture.

A. THIÉBAUD L. GUINARD Le Maire J. VUILLAUME

195 Registre paroissial, Remoray, Archives du diocèse de Besançon.

196 Délibérations municipales de la ville de Pontarlier. 1874, n°85. Archives municipales de Pontarlier.

197 Archives municipales de Pontarlier. Cote 4Z35.

2.5.1 - Les parcours militaires de Camille et Constant

La fiche matricule¹⁹⁸ (n° 975) de Camille Hilaire THIÉBAUD est très renseignée. Il est en effet de la classe 1903, mais il n'a été libéré du service militaire que le 16 octobre 1932, la Première Guerre mondiale étant passée par là.

D'abord son physique, même s'il existe une photo de lui : châtain, yeux marron, son visage est allongé, son menton rond et son nez moyen. Il mesure 1 mètre 61, il est plus petit qu'Adonis son père.

Son degré d'instruction est 3, il sait donc lire, écrire et compter, après avoir reçu une instruction primaire, sans pour autant avoir passé le brevet d'instruction primaire. Il a tiré à Mouthe le numéro 32.

Une première fois, en 1904, le conseil de révision l'ajourne pour « faiblesse », comme son père Adonis.

En 1905, il est remis sur pieds et peut commencer son service : il intègre le 4^{ème} régiment d'artillerie de campagne de Besançon sous le numéro 6269. Il commence 2nd canonnier, puis 2nd canonnier conducteur. Le 12 juillet 1907, il est envoyé dans la disponibilité, avec certificat de bonne conduite. Et passe dans la réserve de l'armée active le 1^{er} octobre 1907. Deux périodes d'exercices de 3 semaines dans le même 4^{ème} régiment lui sont demandées en 1910 et 1911.

La guerre ayant éclaté, Camille est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale du 1^{er} août 1914. Arrivé au corps dès le lendemain (on imagine après quels adieux, puisqu'il est déjà père de 4 enfants), il fait la campagne contre l'Allemagne du 02 août 1914 au 21 octobre 1915, date à laquelle il est alors « détaché à la maison Thiébaud à Remoray ». Passé dans le 47^{ème} régiment d'artillerie de campagne, il entre dans la réserve de l'armée territoriale le 12 avril 1918. Désormais père de 6 enfants, il bénéficie de dispositions spéciales et est renvoyé dans ses foyers le 19 juillet 1918.

Le 4^{ème} régiment d'artillerie de campagne (R.A.C.)

Ce régiment fait partie de la 41^{ème} division d'infanterie. Les 2^{ème} et 3^{ème} groupes sont en garnison à Besançon quand la guerre éclate, commandés par les commandants Rebourseau et Hergault. Ils partent aussitôt cantonner dans la région de Remiremont (Vosges), pour contrer une possible invasion allemande. Ils passent même la frontière aux cols d'Oderen et de Bussang le 7 août 1914. Puis, marchant sur Gérardmer au début septembre, ils participent dans la vallée de la Meurthe aux combats meurtriers d'Anould, du Col de Mandray, des Journaux et de La Planchette, pendant huit jours. *L'historique*¹⁹⁹ de ce régiment rapporte qu'après les prises de cols et les déplacements des premières semaines de guerre, une « guerre de secteur » s'installa près de Saint-Dié :

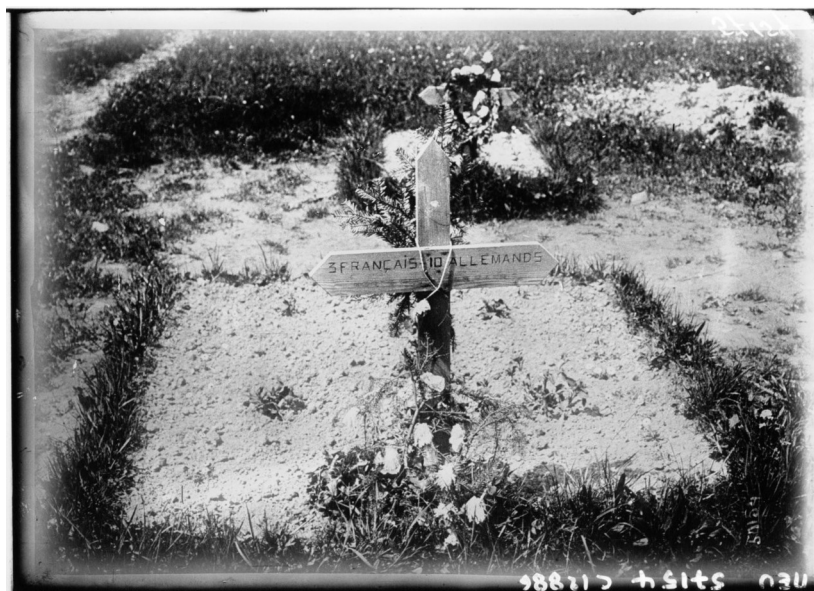


Illustration 35: Insigne du 4^{ème} régiment d'artillerie.
Source : Wikipédia

Puis le front se stabilise et la Guerre de secteur s'établit, dans une contrée essentiellement favorable à la défensive. La région avoisinant Saint-Dié est coupée de nombreuses vallées, couverte de bois : et ses massifs rocheux, à des altitudes assez élevées, fournissent des observatoires précieux aux différents groupements entre lesquels les batteries du Régiment sont réparties. La Fave, la Hure, le Rébodeau, la Plaine, ruisseaux plus ou moins importants, le Violu, la Côte 607, le bois des Fêtes, la Fontenelle, Côte 021, Mère Henri, Côte 673, les Colins, la Hutte, la Chapelotte, lieux rendus célèbres par les attaques qui s'y déroulèrent, marquent les époques principales de cette période de septembre 1914 à juin 1916. Cette Guerre de secteur ne fut pas sans gloire pour les batteries du 4^è R. A. C.

198 Registre matricule classe 1903. Volume 2, nos 501 à 1000. Archives départementales du Doubs. Cote 1R784. Vue 932, disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/dmr107pxnhtk/bbdc9230-85f7-4db6-a311-15db1194f02e>
Voir ANNEXE 13.

199 *Historique du 4^e régiment d'artillerie de campagne [1914-1918]*. 1920. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6327923r>



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Illustration 36: photographique (commanditaire), Agence de presse Meurisse Agence. 1915. Tombe au col de Mandray : trois Français et dix Allemands : photographie de presse/ Agence Meurisse. Gallica.

Ce baptême du feu fut certainement très fort et éprouvant pour Camille et ses camarades. Il ne semble cependant pas avoir été blessé.

Pour son frère aîné Constant, alors marchand de bois, les événements furent sensiblement différents.

Sa fiche matricule (n°1183)²⁰⁰ nous apprend que Joseph Constant, de la classe 1900, a d'abord été dispensé par le conseil de révision, en tant que fils aîné de veuve et que son service lui a permis de tenir la fonction de 2ème canonnier servant, comme Camille, de 1901 à 1902. Passé à la réserve le 1^{er} novembre 1904, il a le même degré d'instruction (3) que son frère, mais est beaucoup plus grand : 1 mètre 76. Décrit comme châtain clair, au front étroit, au visage allongé et aux yeux marron, il est fidèle à la photo de mariage prise quelques années plus tard.

En 1914, lorsque la mobilisation générale est décrétée, il rejoint le 04 août son régiment : le bataillon à pieds de Belfort. Presqu'un an plus tard, le 20 juillet 1915, il passe au 34ème régiment d'artillerie de campagne, et il est nommé artificier maître pointeur²⁰¹ le 1^{er} août. Il fait alors son « service intérieur ». Mais rapidement, le 16 septembre 1915, il est détaché « à la maison Thiébaud à Remoray », 1 mois avant Camille. Il est cependant encore célibataire. Il sera libéré du service militaire le 10 novembre 1929. Son service « aux armées » aura duré du 04 août 1914 au 20 juillet 1915. Le bataillon d'artillerie à pied de Belfort dans lequel Constant servit est le 9ème R.A.P.

Son *historique*²⁰² commence ainsi :

Si au début de la guerre, et comme les règlements le prévoyaient, l'artillerie à pied resta affectée à la défense et à l'organisation des batteries des places, bientôt en effet il fut possible d'exécuter en arrière d'un front relativement stable les travaux importants que nécessite l'installation d'une batterie de siège. Les forts désormais inutiles furent en partie désarmés et l'ancien mais toujours robuste

200 Fiches matricules. Classe 1900. Volume 3, nos 1001 à 1500. Archives départementales du Doubs. Cote 1R767. Vue 310, disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/fvk9blsz5xd0/786224a1-8e45-42e6-bca7-964ecd8279fc>

201 Un maître pointeur se recrutait parmi les pointeurs (ceux qui règlent le tir des canons), sur proposition de leur hiérarchie, ce qui est d'ailleurs noté sur la fiche matricule de Constant : ordre du général en chef n°2859 du 07/07/15

202 *Historique sommaire du 9e Régiment d'artillerie à pied pendant la guerre 1914-1918*. 1918. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63361659>

matériel Ide Bange, servi par l'artillerie à pied, constitua le noyau de notre artillerie lourde. Le 9^{ème} R. A. P. ne devait pas échapper à la loi commune.

Dès novembre 1914 ses batteries abandonnent les forts de la place et sont envoyées sur le front d'Alsace où elles seront à peu près toutes en position au début de février 1915.

et se conclut ainsi :

Pendant près de quatre ans, les canonniers du 9^{ème} R. A. P. avaient fidèlement tenu, en Alsace, le poste qui leur avait été confié. Sans un instant de répit, sans un jour de repos à l'arrière loin du combat, ils avaient connu l'alerte continuelle, les durs travaux qui épuisent, les veilles prolongées dans la neige et dans la boue argileuse d'Alsace. Seul, qui partagea leur vie, peut exactement se rendre compte de l'énergie, de la patience et de toute la persévérance qu'il leur fallut déployer. Et cependant, sans cesse animés d'une ardeur toujours nouvelle, Frانس-Comtois et Bretons, jeunes et vieux, rivalisaient de courage et de dévouement dans l'accomplissement de leur devoir. Comme ils avaient fait le sacrifice de leur vie, ils firent l'offrande de leur souffrance à la grande tâche commune de la Victoire.

Concernant le moment de la mobilisation générale, ce document précise que :

Dès le 2 août, dans les locaux du fort Hatry, aménagés à la hâte, les réservistes et les territoriaux commencent à affluer. Les batteries actives se dédoublent le 3 août et chaque demi-batterie est complétée à 315 hommes.

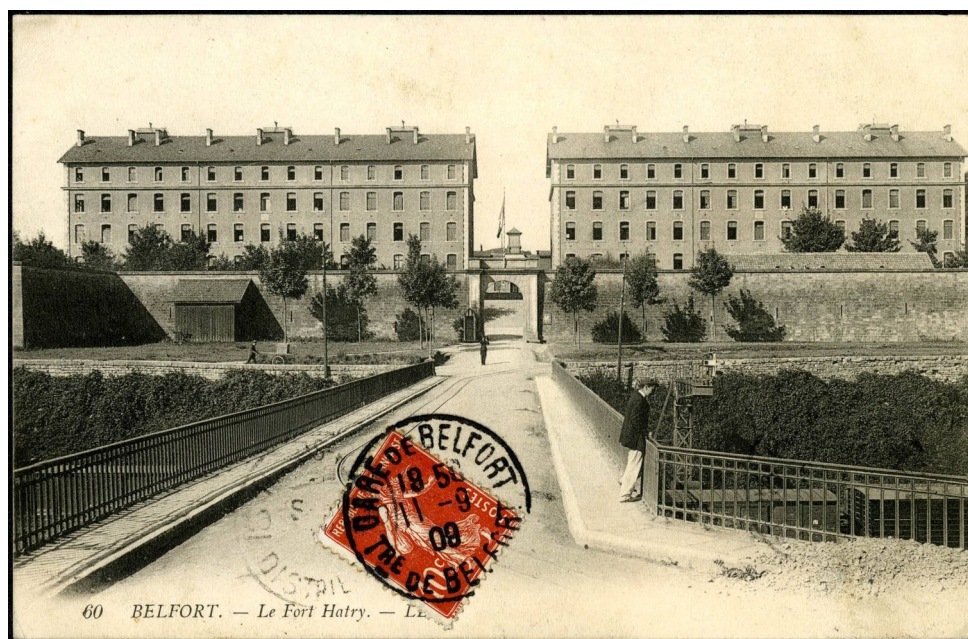


Illustration 37: Belfort, le fort des Barres, casernes Hatry. Cote 7 Fi 2760. Archives départementales du Territoire de Belfort

Constant logea, s'entraîna et passa les premiers temps de la guerre ici, à Belfort, puis partit pour l'Alsace, avant de revenir à Remoray veiller sur sa famille en 1915.

Sa sœur Julie avait perdu son mari en septembre 1914. Il eut plus de chance.

3. La famille fondée par Camille Hilaire THIÉBAUD

3.1 - Un pluriactif

Camille ne semble pas avoir été un mauvais éleveur, puisque j'ai trouvé mention dans *Les Rapports et délibérations du Conseil général du Doubs* du 1^{er} septembre 1911, d'une récompense reçue pour une de ses vaches, de la part d'une commission d'expertise mandatée par l'association générale des syndicats d'élevage du Doubs, et passée à Remoray le 15 mai 1911 au soir. Il reçut en récompense 2 francs 60²⁰³.

Pendant leur union, Camille et Marguerite tiennent en ferme une petite ferme appartenant à Just VUILLAUME, le maire de Remoray. Ils ont pris la suite d'Adonis et Eléonise sur cette propriété. Plus tard, momentanément, Camille sera marchand de bestiaux pour un patron, transporteur de bois pour son frère Constant, et boucher avec boutique mais aussi tournée dans les villages autour du lac Saint-Point.

La consultation du répertoire des formalités hypothécaires de Pontarlier, volumes 164 et 181²⁰⁴, nous en apprend davantage sur les transctions passées par Camille. Il commence le 11 mars 1903, par une vente qu'il fera avec tous ses frères et sœurs, pour 120 francs, d'un bien familial. Puis le 15 mai 1919, il acquiert un bien pour 1000 francs et le 5 juillet 1919, un autre pour 4595 francs. Ces deux dernières sommes seront le montant total des inscriptions qui seront faites aux deux mêmes dates. Ces premiers deux achats signifient qu'il n'avait rien acheté du temps de son premier mariage. Le second volume du répertoire est plus rempli :

CASE N°		Thiébaud		no de Remoray le 15 mai 1911 Camille Hilaire	
34	91	18 x 1919	acquit	1000	
34	40	8 juillet 1920	vente	2100	
164	57	2 juillet 1919	acquit	200	
163	62	16 avril 1919	li	2500	
167	18	14 mai 1919	li	3880	
174	13	17 avril 1924	li	1000	
177	31	mai 1924	vente	1100	
	32		id	10150	
180	52	11 9: 1926	acquit	800	
182	6	23 x 1926	vente	2000	

Il se lance dans les affaires : achat d'une maison-boucherie à Mouthe en 1919, pour 15 000 Frs, revendue 27 500, puis achat d'une autre aux Longevilles Mont d'Or, jusqu'en 1924 où la ferme de Boujeons sera achetée 55 000 Frs, comme nous le

verrons.

Bouche		à Remoray		26 9 ^{bre} 1924	
466	36	17 avril 1924	1000		
471	135	22 x 1923	150		
	136		150		

Achetée à crédit en avril 1924 d'après le registre.

Mais la créance sera radiée le 26 novembre de la même année.

203 Doubs. Conseil général. *Rapports et délibérations*, 1^{er} septembre 1911, pages 499-519. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5734832g/f529.item.r=camille%20thiebaud> consulté le 19 mars 2023.

204 On trouve aussi Hortense et Julie ses sœurs dans le volume 161. AD25. Cotes 4Q4/181 et 198.

3.2 - Un premier mariage avec Marie Adèle Marguerite BOURDIN

Qui sont les BOURDIN ?

Le recensement à Bians-lès-Usiers en 1906 trouve sous le même toit Charles BOURDIN, le père, douanier retraité, né en 1847 à Bians même, Marie Estelle LAMBERT son épouse, née en 1854 aux Fins (25), couturière, et leurs deux filles qui seront liées pour toujours : Marie Adèle Marguerite (dite Marguerite), née en 1889, et la petite dernière Jeanne Philomène Estelle, dite Jeanne, née en 1895.



Illustration 39: Marie Estelle LAMBERT, 20^e siècle. Collection privée



Illustration 38: Photographie réparée. Marguerite adolescente. (collection privée)

La famille BOURDIN est une famille de douaniers (ou préposés aux douanes) : le père et ses deux fils exercent ce métier. A 54 ans, cependant, Charles est déjà en retraite, comme son statut le prévoyait. Logiquement, ses lieux d'habitation, à une époque où les postes frontières existaient encore avec la Suisse, sont localisés le long de la frontière. Les filles sont couturières comme leur mère Estelle.

Le père, Charles Eugène Francise BOURDIN, est né à Bians-lès-Usiers, dans le canton de Levier, le 14 juin 1847 à 21 heures. Son père le déclare en mairie le lendemain. Il s'appelle Claude Théophile BOURDIN, 35 ans, cultivateur, et son épouse s'appelle Sophie Adélaïde LEOUTRE, elle a 33 ans et est cultivatrice.

La mère, Marie Estelle (Steille) LAMBERT est née de père inconnu. Les tables décennales²⁰⁵ de la commune des Fins (canton de Morteau) ont permis de confirmer qu'elle est bien née dans cette commune, comme indiqué dans le recensement de Bians, le 13 mars 1851. L'acte de naissance²⁰⁶, déclarée par Jean-Baptiste CUENOT, 50 ans, cantonnier, domicilié à La Chaux, métairie de la commune des Fins, indique que la mère de l'enfant s'appelle Marie Judith LAMBERT, 39 ans, cultivatrice, veuve d'un maçon (et tailleur de pierre) décédé dans cette commune et s'appelant Hippolyte PRENEL. Elle a accouché dans sa maison au lieu-dit de La Chaux. CUENOT est-il le père naturel de Marie Estelle ? Nous ne le saurons pas.

205 Table décennale Les Fins 1843-1852. Media 3. Archives départementales du Doubs

206 Registre des NMD Les Fins 1841-1860, média 122. Archives départementales du Doubs. Disponible sur :

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/pnz7wrjd81xk/34673a63-c1a0-44c4-ba81-672ffdd25824>

Grâce aux tables décennales, j'ai pu repérer qu'avec son mari Florentin Hipolyte PRENEL, Marie-Judith LAMBERT avait eu des enfants²⁰⁷, tous nés aux Fins (qui sont donc les demi-frères et sœurs de Marie Estelle), ce que j'ai vérifié ensuite en consultant les actes de naissance :

- **Florentin Hipolyte** (*sic*), né le 12 avril 1838
- **Amable Adèle**, née le 18 octobre 1839
- **Marie Zéphirine**, née le 25 octobre 1840
- **François Hipolyte**, né le 27 novembre 1841. Avant cette naissance, la famille a déménagé puisque le domicile indiqué dans l'acte est La Bosson, métairie de la commune des Fins. Il deviendra horloger et mourra à 35 ans à Villers-le-Lac.
- **Marie Appoline**, née le 10 janvier 1843.
- **Aimé Florentin**, né le 18 février 1844. Lors de cette naissance, la famille PRENEL habite à nouveau à la métairie de La Chauv.

Les tables décennales m'apprennent que Florentin Hipolyte PRENEL est décédé le 30 novembre 1846 à 40 ans, et l'acte de décès²⁰⁸ indique que cela a eu lieu chez lui à La Chauv, aux Fins, dans la nuit, et qu'il était né dans le canton du Russey, à Noëlcerneux, dans le Doubs.

Mariés le 17 janvier 1876 aux Fins, Charles BOURDIN et Marie Estelle LAMBERT eurent 7 enfants :

- **Charles « Arthur »**, né le 17 décembre 1876 aux Allemands (aujourd'hui Les Alliés). Il se maria dans l'Ain où il sera alors soldat, en 1903, avec Justine VAUDRAY. Ils reviendront vivre à Remoray.
- **César « Alfred »**, né le 14 août 1878 aux Allemands, marié à Villiers-le-Lac en 1901 avec Léonie BOBILLIER. Douanier également, le recensement de 1911²⁰⁹ le trouve habitant en famille au Crouzet, dans le canton de Mouthe, non loin de Remoray où vit sa sœur Marguerite. Ses fils Roger et Marcel BOURDIN sont nés en 1903 et 1905 au Crouzet.
- **« Armand » Emile**, né le 11 avril 1880 à Hauterive-La-Fresse (Doubs, canton de Montbenoît). Devenu gardien de la paix et habitant au 123 rue de Crimée à Paris (19^e arr), il épousera en 1906²¹⁰ à Versailles Fernande QUENORD, issue d'une famille de libraires et bouquinistes, au vu des métiers de leurs témoins de mariage. Ses parents n'ont pas fait le voyage depuis Bians-lès-Usiers pour l'occasion.
- **« Jeanne » Estelle**, née le 04 février 1882 à Hauterive-La-Fresse²¹¹, où son père est alors en poste.
- **Marie Eugénie Marguerite**, née le 15 décembre 1884 aux Allemands, décédée en bas-âge, le 18 avril 1885.
- **Marie Adèle Marguerite**, née le 06 août 1889 à Bians-lès-Usiers, première épouse de Camille THIÉBAUD, décédée en 1918 à Remoray.
- **Jeanne Philomène Estelle**, née le 10 janvier 1895 aux Allemands, seconde épouse de Camille THIÉBAUD, décédée en 1996 à Mouthe.

207 Registres NMD Les Fins 1821-1840 et 1841-1860, Archives départementales du Doubs

208 Registre NMD 1841-1860 Les Fins, media 76, Archives départementales du Doubs

209 Recensement de population. Le Crouzet. 1911. Media 2. Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/3gscjpfq5tv7/482c8a72-8d7f-435d-a737-2a464f0d4ddd>

210 Registre État civil (Mariages) | 1906 - 1906, Versailles (Yvelines, France) - [4E 7692] Disponible sur : https://www.geneanet.org/registres/view/963174/114?individu_filter=

211 Registre NMD 1881-1890 Hauterive-La-Fresse, media 9, Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/362gdb7zlxj0/0e4d9dbd-5906-4bcd-b33c-71ad73a0b9f3>

Charles Eugène BOURDIN décède le 27 mai 1910 à Bians-lès-Usiers, à 62 ans, comme j'ai pu le comprendre grâce aux tables décennales de la commune. Pour sa retraite, il est revenu dans son village natal. Il a eu le temps d'assister au mariage de Marguerite et Camille dans sa maison commune. L'acte²¹² indique que son frère Edouard (68 ans, cultivateur) et son neveu Emile Probst (36 ans, journalier) sont venus déclarer en mairie son décès, et qu'il est mort dans la maison de Monsieur Brenet à Bians. Jeanne Philomène n'a alors que 15 ans.

Grâce aux souvenirs de Jeanne, on sait que sa mère Marie Estelle passera ses dernières années à souvent s'occuper à son domicile de Bians, de ses petits-enfants, notamment les enfants de Marguerite et Camille, et ceux de son fils Armand Emile, « petits parisiens », pendant la Grande Guerre.

Camille THIÉBAUD et Marguerite BOURDIN se sont donc mariés à Bians-les-Usiers (Doubs), dans le village de la jeune femme, à 30 kilomètres environ de Remoray. Nous sommes en 1908²¹³ :



L'an mil huit cent huit, le 26 du mois de septembre, à 10 heures du matin en la mairie de Bians-les-Usiers, devant Nous, Dornier François, maire et officier de l'état-civil de la commune de Bians-les-Usiers, canton de Levier, arrondissement de Pontarlier (Doubs).

Sont comparus publiquement :

1° Monsieur Thiébaud Camille Hilaire, âgé de vingt-cinq ans, cultivateur domicilié à Remoray où il est né le vingt-six juillet mil huit cent quatre vingt trois, ainsi qu'il résulte de l'extrait de l'acte de naissance délivré par le maire de Remoray le huit septembre mil huit cent huit ; majeur fils de feu Thiébaud François Adonis, décédé à Remoray le dix sept juillet mil huit cent quatre vingt dix sept, et de feu Mesny Marie Egiphène Eléonise, décédée à Remoray le vingt trois octobre mil neuf cent sept, ainsi qu'il résulte des extraits des actes de décès délivrés par le maire de Remoray le huit septembre mil neuf cent huit. Les futurs ont affirmé que leurs aïeuls ou leurs aïeules sont décédés.

2° Mademoiselle Bourdin Marie Adèle Marguerite, âgée de dix-neuf ans, couturière domiciliée à Bians-les-Usiers, née aux Allemands [aujourd'hui, Les Alliés] le six août mil huit cent quatre vingt neuf, ainsi qu'il résulte de l'extrait de naissance délivré au greffe du Tribunal de Pontarlier le cinq septembre mil huit cent huit, mineure fille de Bourdin Charles François Eugène, retraité des douanes, et de Lambert Marie Estelle, sans profession, son épouse, tous deux domiciliés à Bians-les-Usiers et ici présents et consentants.

(...) Conformément à la loi du 10 juillet 1850, les futurs ont affirmé qu'ils n'avaient pas fait de contrat de mariage.

(...) De tout quoi nous avons dressé le présent acte en la présence réelle des témoins ci-après nommés, savoir :

- 1° Monsieur Thiébaud Constant, cultivateur, âgé de vingt-huit ans, domicilié à Remoray, frère de l'époux.
- 2° Monsieur Robbe Palmyre, cultivateur âgé de trente-deux ans, domicilié à Remoray, beau-frère de l'époux.
- 3° Monsieur Bourdin Edouard, cultivateur âgé de soixante-six ans, domicilié à Bians, oncle de l'épouse.
- 4° Monsieur Bourdin Arthur, préposé aux douanes âgé de trente-deux ans, domicilié aux Allemands, frère de l'épouse.

212 Registre NMD 1901-1910 Bians-lès-Usiers, media 163, Archives départementales du Doubs. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/tkgjp24qz8sr/7176ad95-7b80-433c-9821-480c7a8969a1>

213 Archives départementales du Doubs. Registres NMD Bians-les-Usiers 1901-1910. Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/tkgjp24qz8sr/45aca873-98e2-46c7-9d11-fa3d69444af9> medias 127 et 128.

La mairie, ou maison commune, de Bians-lès-Usiers dans laquelle s'est déroulé le mariage civil est imposante.

Leur rencontre a certainement été rendue possible par le fait que le frère de la mariée, Arthur BOURDIN, douanier, habitait à Remoray, comme son acte de mariage le 14 février 1903 dans l'Ain à Magnieu, avec Justine VAUDRAY une jeune cuisinière, le signale²¹⁴.



Illustration 40: Source : site internet de la commune.
Carte postale début 20ème siècle.

Six enfants sont nés avant et pendant la Première Guerre mondiale :

- **Pierre** Constant, né le 18 juin 1909 à Remoray. Marié à Simone BENSIMON au Maroc, décédé le 18 février 1974 à Pontarlier (66 ans)
- Jeanne **Marcelle** Laurence, née le 14 juillet 1910 à Remoray. Mariée à Joseph Just TREAND en 1934 à Boujeons. Décédée à Brey-et-Maisons-du-Bois le 1^{er} mars 1937 (27 ans).
- **Jean** Palmyre, né le 29 octobre 1912 à Remoray. Marié avec Charlotte Andrée GUYON-GELLIN en 1942 à Mouchard (Jura). Décédé à Boujeons en 1982 (70 ans).
- **Madeleine** Camille Marie, née le 22 janvier 1914, décédée à Boujeons le 13 juin 1935 (21 ans).

À cette naissance, Camille est démobilisé, « mais réquisitionné pour faire du voiturage pour son frère Constant, lui-même démobilisé » selon Jeanne BOURDIN.

- **Lucienne** Constance, née le 20 mars 1916 à Remoray. Mariée avec Pierre SPANU en 1941. Décédée le 14 janvier 2012 (95 ans).
- **Andrée** Estelle Léonie, née le 10 mars 1918 à Remoray. Mariée à André ROBERT. Décédée le 28 septembre 1963 en Seine-et-Marne (45 ans).

Ces informations sont presque toutes issues du duplicata du livret de famille établi en 1954, que je possède.

3.3 - Une famille victime de la « grippe espagnole » en 1918

Le Journal de Pontarlier du 06 octobre 1918 publie ces deux entrefilets²¹⁵ :

BESANÇON

Permissionnaires

En raison du grand nombre de cas de grippe constatés en ville et de l'hospitalisation quotidienne de permissionnaires dont deux sont décédés, la ville de Besançon est consignée aux permissionnaires.

214 Archives départementales de l'Ain. État-civil de Magnieu, mariages 1903. Disponible sur :

<https://www.archives.ain.fr/ark:/22231/vta9065e239c9514bcc/daogrp/0/2> Mariage précédé par deux promesses de mariage.

215 Archives municipales de Pontarlier. *Le Journal de Pontarlier*, numéro 40, 06 octobre 1918. http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Journal_de_Pontarlier/FRAC025462_42PER_1918_10_06_04.pdf Consulté le 19 mars 2023.

SUISSE

La grippe

L'épidémie de grippe est en recrudescence dans plusieurs localités. Au Locle où les cas sont nombreux elle a fait 5 victimes l'autre semaine. A Vallorbe, la municipalité a interdit jusqu'à nouvel ordre toutes les réunions publiques.

Dans la famille THIÉBAUD, il a toujours été rapporté que Marguerite était décédée de ce qu'on a longtemps appelé la « grippe espagnole », alors que son dernier enfant, Andrée, avait huit mois.

Sa sœur Jeanne BOURDIN a d'ailleurs laissé dans un courrier familial²¹⁶ un court récit de cette épreuve :

Le 10 mars [1918], Andrée est née. A la fin du mois [de mars] pour des raisons personnelles, avec la petite Andrée, je rentre auprès de ma mère à Bians-les-Usiers. En même temps, nous avons deux petites nièces de 9 et 5 ans à cause des bombardements sur Paris. Début novembre, ma sœur reprend Andrée. Moi, j'emmenai d'urgence mes deux petites nièces, mon frère étant malade en danger. Il s'en est sorti. De là-bas, j'ai été appelée pour ma sœur Marguerite à Remoray dont l'issue a été fatale fin novembre.

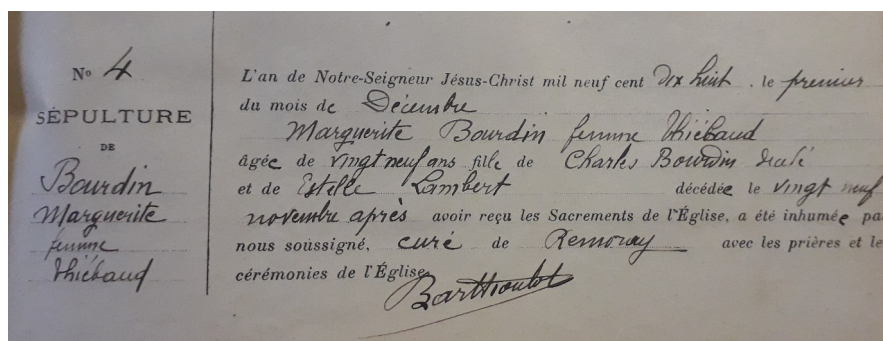


Illustration 41: Acte de sépulture. Remoray 1er décembre 1918. Archives du Diocèse de Besançon

Pour comprendre cette maladie, venue de Suisse dans le Haut-Doubs, je me suis reportée à la thèse²¹⁷ en 1918 d'un jeune médecin ayant soigné à l'été et à l'automne les habitants du canton de Mouthe. Il y a de fortes chances qu'il ait visité Marguerite alitée :

Dans le cas de grippe pulmonaire, le pronostic, au début, doit toujours être réservé : assurément, un grand nombre de formes guérissent, et même assez vite, mais d'autres sont mortelles. Certains éléments doivent faire redouter a priori une issue fatale : ce sont, en général, toutes les causes de débilitation de l'organisme. La misère physiologique, le surmenage, malheureusement fréquent dans l'élément féminin, à l'époque actuelle, les affections pulmonaires antérieures, la déformation de la cage thoracique, une atteinte cardiaque antérieure, l'alcoolisme, surtout chez les sujets jeunes, sont autant de facteurs qui donnent à la grippe pulmonaire un caractère de gravité.

Sur quels signes baser le pronostic? A notre avis, la tachycardie, la dyspnée, surtout quand elle paraît hors de proportion avec les lésions pulmonaires, la cyanose, la suppression de l'expectoration, avec persistance des signes de foyer, une hyperthermie considérable (au-dessus de 40 degrés) ne cédant pas à l'hydrothérapie froide, nous ont toujours paru des éléments de mauvais pronostic. Au contraire, la bradycardie relative, des sueurs abondantes, des épistaxis franches, le peu d'intensité de la dyspnée nous ont souvent autorisé à porter à juste raison un pronostic favorable, même lorsqu'il existait des lésions.

216 THIÉBAUD, Jeanne. *Mes mémoires depuis 1914*. Courrier de 1989.

217 BOILLON, Louis. 12/1918. « *Considérations cliniques sur l'épidémie de grippe observée dans l'arrondissement de Pontarlier (Doubs) pendant l'année 1918* ». Thèse présentée à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon. 66 pages. Gallica. Texte intégral : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9799472n>

Huit jours après l'inhumation de Marguerite, Camille THIÉBAUD se rapprocha du notaire TURBERG de Mouthe pour organiser une foire franche, c'est-à-dire une vente à domicile de biens mobiliers²¹⁸ :

Thiébaud Camille à Remoray.		Vente mobilière moyt 1910 n.n.	
	Compte déd. fiscal.	1	
	" minute	2 n.n.	
	Eurojt.	48 n.n.	
	affiches	8 n.c.	
	inscriptions } Journal	6.60	
	} Courrier	6.60	
	vac. à déd. fiscal. & o. n.c.	10 n.c.	
	rip ^{nt}	1	
	voyage	8 n.c.	
	compt. & envoi d'affiches	5	
	Honoraires.	114 60	

L'insertion dans le journal ayant été facturée par le notaire, comme l'indique le registre ci-dessus, j'ai recherché cet avis dans la presse locale numérisée.

En effet, la publication fut faite dans *Le Courrier de la Montagne* du 08 décembre 1918²¹⁹. La vente avait lieu dès le lendemain.



Étude de M^e TURBERG, notaire,
à Mouthe

FOIRE FRANCHE VOLONTAIRE
ensuite de décès

Le lundi 9 décembre 1918, à 10 heures précises du matin, à Remoray, au domicile de M. THIÉBAUD Camille.
On vendra aux enchères :

- 6 vaches portantes
- 2 génisses de 2 ans
- 3 veaux d'un an
- 2 voitures de culture, 1 piocheuse canadienne, 1 herse, 1 faucheuse, caisse à purin, harnais ;
- 50 doubles-décalitres d'orge.

Facilités pour les paiements.

Nous comprenons donc que suite au décès de sa femme, Camille décide très vite d'agir et de vendre ce qui le retient dans cette ferme qu'il loue. Ses enfants étant placés chez sa sœur, il part prendre une place de maquignon chez la maison VIONNET à Vaux-et-Chantegrue, à 8 kilomètres environ, notamment pour payer la pension des enfants, selon Jeanne BOURDIN.

On retrouve en effet dans le recensement de 1921 de cette commune, un Auguste VIONNET, né en 1874, négociant en bestiaux, vivant avec sa femme Madeleine, née en 1883, et leurs deux jeunes enfants.

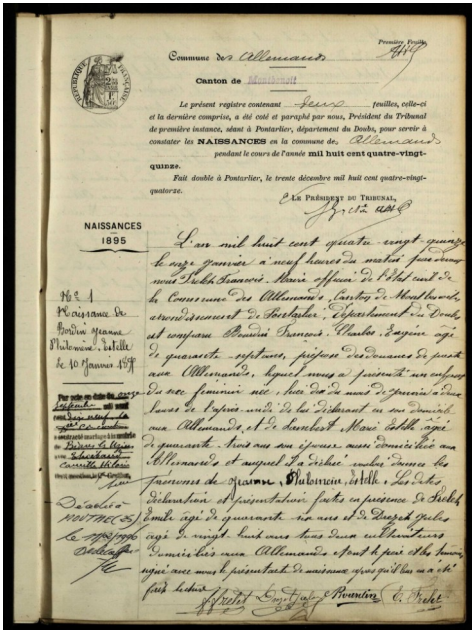
218 Archives départementales du Doubs, Registre d'étude notariale de Mouthe 1910-1919. Cote 3E89/7

<https://archives.doubs.fr/ark:/25993/37nk0hfd218/ae32ec65-90a4-4705-9385-63faa2170de7> media 130

219 Archives municipales de Pontarlier. *Le Courrier de la Montagne*, 08 décembre 1918, page 4. Cote 62PER49.

Disponible sur : http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Le_Courrier_de_la_Montagne/FRAC025462_62PER_1918_12_08_04.pdf consulté le 19 mars 2023.

3.4 - Un remariage de raison avec Jeanne Philomène BOURDIN



L'acte de mariage datant de 1919, il n'est pas encore communicable en ligne. J'ai suivi pour cette union, les informations déjà obtenues par courrier pour une recherche familiale, et consignées dans des documents que j'ai consultés, ainsi que les déclarations écrites de Jeanne BOURDIN.

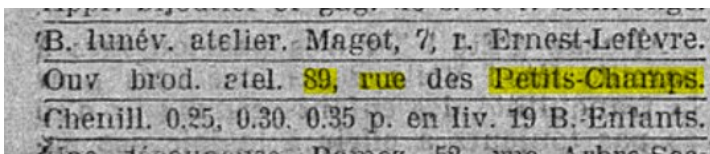
Camille THIÉBAUD et Jeanne BOURDIN se sont mariés à Bians-les-Usiers, commune d'alors environ 550 habitants, dans la même mairie qui avait vu Marguerite et Camille se marier.

Jeanne avait 24 ans, Camille 36 ans et 6 enfants, on était le jeudi 11 septembre 1919.

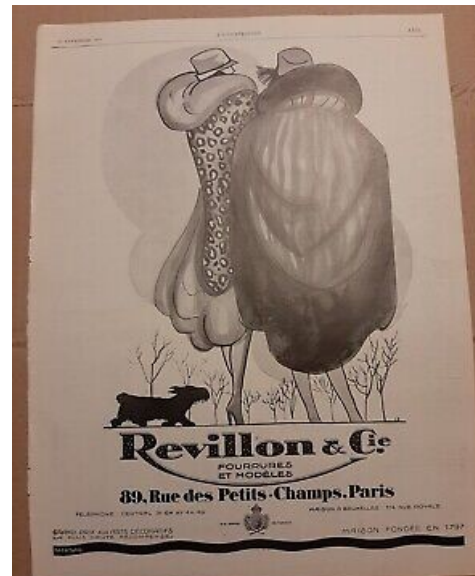
Jeanne Philomène Estelle, petite sœur de Marie Marguerite, est en effet née aux Allemands (Doubs), le 10 janvier 1895²²⁰, à 14 heures. Son père, François Charles Eugène BOURDIN, 47 ans, est préposé aux douanes et en poste dans cette commune. Sa mère est Marie Estelle Lambert, 43 ans. Deux voisins agriculteurs sont témoins sur son acte de naissance (ci-contre).

Elle perd son père à 15 ans. Jeune, avant 1914, elle monte à Paris et devient couturière. Certainement pas des plus médiocres, puisqu'elle travaille chez un fourreur de luxe, renommé : la Maison S. Révillon (Frères)²²¹, fondée en 1797.

Peut-être avait-elle répondu à une offre d'emploi parue par petite annonce comme celle-ci dans le journal *L'intransigeant* du 21 septembre 1906 :



Nous avons reçu et transmis au Syndicat de la Presse les souscriptions suivantes :		
Meynard, à Paris.....	5	fr.
Une ouvrière barreteuse.....	2	»
Un groupe de fleuristes.....	4	»
Ouvriers, ouvrières maison Révillon, 89, rue des Petits-Champs.....	56	50
F. D. Y.....	2	»
Alliant, Fontenay-aux-Roses.....	12	»
G. Guillaume.....	5	»
G. Emilia.....	1	»
S. Fernande.....	21	50
Société cinématographique, établissements Gaumont.....	1.000	»
	93	



Les ateliers dans lesquels elle travaillait étaient donc situés au 89 rue des Petits Champs, dans le cœur de Paris. La marque eut également un siège au 81 rue de Rivoli. Lors de l'exposition universelle de 1900, des modèles avaient été présentés. La consultation du *Journal* du 30 janvier 1910 nous apprend que les ouvriers et ouvrières de cette Maison étaient, au moins pour partie, syndiqués auprès du Syndicat de la Presse.

220 Registre NMD Commune des Allemands, 1891-1900 media 37. Archives départementales du Doubs

221 Revillon Frères. 2023. Wikipédia. https://fr.wikipedia.org/wiki/Revillon_Fr%C3%A8res

Dans les années 1920, La Maison Révillon eut jusqu'à 125 postes de traite de fourrures, à travers le monde. Des parfums furent aussi développés. Cette marque a ensuite été rachetée et existe toujours.

Le projet de vie de la jeune femme n'était donc certainement pas tourné vers une vie de famille nombreuse très jeune, laborieuse, et en milieu rural voire isolé. Et pourtant, c'est bien ce qui arriva. Et c'est la première guerre mondiale qui fut la cause de tout.



Illustration 42: L'axe de la rue des Petits-Champs depuis le carrefour avec la rue de Richelieu, en 1909. Wikipédia. Domaine public.

Tout d'abord, elle rentre chez sa mère, à Bians, avec les enfants d'Armand, gardien de la paix de Paris, pour se mettre à l'abri des bombardements. La guerre passe ainsi. En 1918, son frère tombe malade, elle le soigne et il se rétablit. Mais lorsque sa sœur tombe elle aussi malade, l'issue n'est pas la même.

A la mort de Marguerite, Hortense GILLARD, sœur de Camille, prend d'abord les six enfants de Camille chez elle et Jeanne rentre chez sa mère à Bians-les-Usiers.

Jeanne continue son récit personnel ainsi :

« Au bout d'un certain temps, [Camille] a voulu les reprendre et là, il lui fallait une femme. Sa sœur Lucia, de Granges-du-Lac, l'a persuadé de me demander de remplacer ma sœur auprès des enfants, sachant combien je les adorais . Ce fut fait un an après le décès de ma sœur le 11 septembre 1919 ».

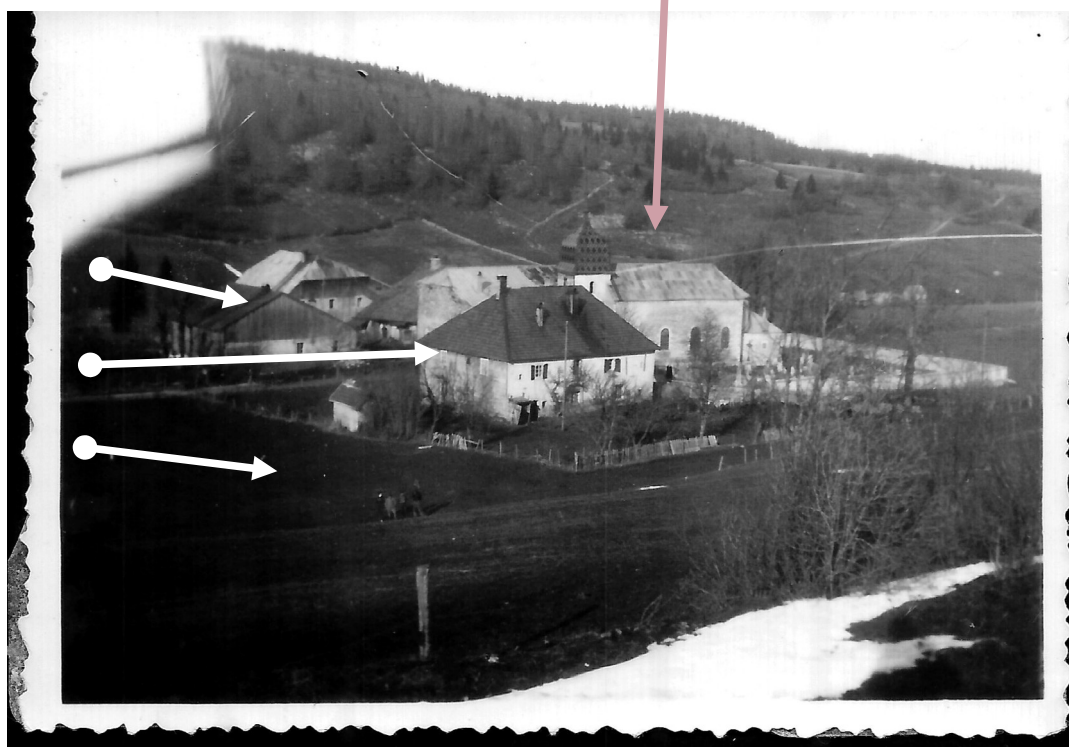
On est frappé à cette lecture, de constater à quel point l'histoire personnelle de Camille est ressemblante à celle d'Alexandre : c'est la nécessité de s'occuper de jeunes enfants orphelins de mère, par maladie, (et peut-être aussi de ne plus avoir de pension ou nourrice à payer) qui les pousse à se remarier, rapidement.

L'amour ne tient en 1919 pas une grande place.

D'ailleurs Jeanne, cinquante ans après le décès de son mari, et malgré 23 ans de mariage, et quatre enfants ensemble, ne désigne Camille que par ces mots : « mon beau-frère », trahissant ainsi son sentiment profond d'avoir toujours occupé la place de sa sœur, de lui avoir été fidèle jusque dans ce remariage, pour veiller sur ses enfants.

Les premiers mois du mariage n'ont d'ailleurs pas été passés sous le même toit, puisque Jeanne raconte être restée ensuite quelques mois à Bians-les-Usiers, où le mariage a eu lieu, et où les aînés de la fratrie allaient à l'école.

La famille de Camille et Jeanne s'installa donc ainsi dans ce petit village pour une grande partie du 20ème siècle, sur la place de l'église, si typique du Haut-Doubs, face à l'école.



MAISON

ECOLE

CHAMPS

Boujeons, le crêt,
début du 20ème
siècle.
Carte postale
DELCAMP

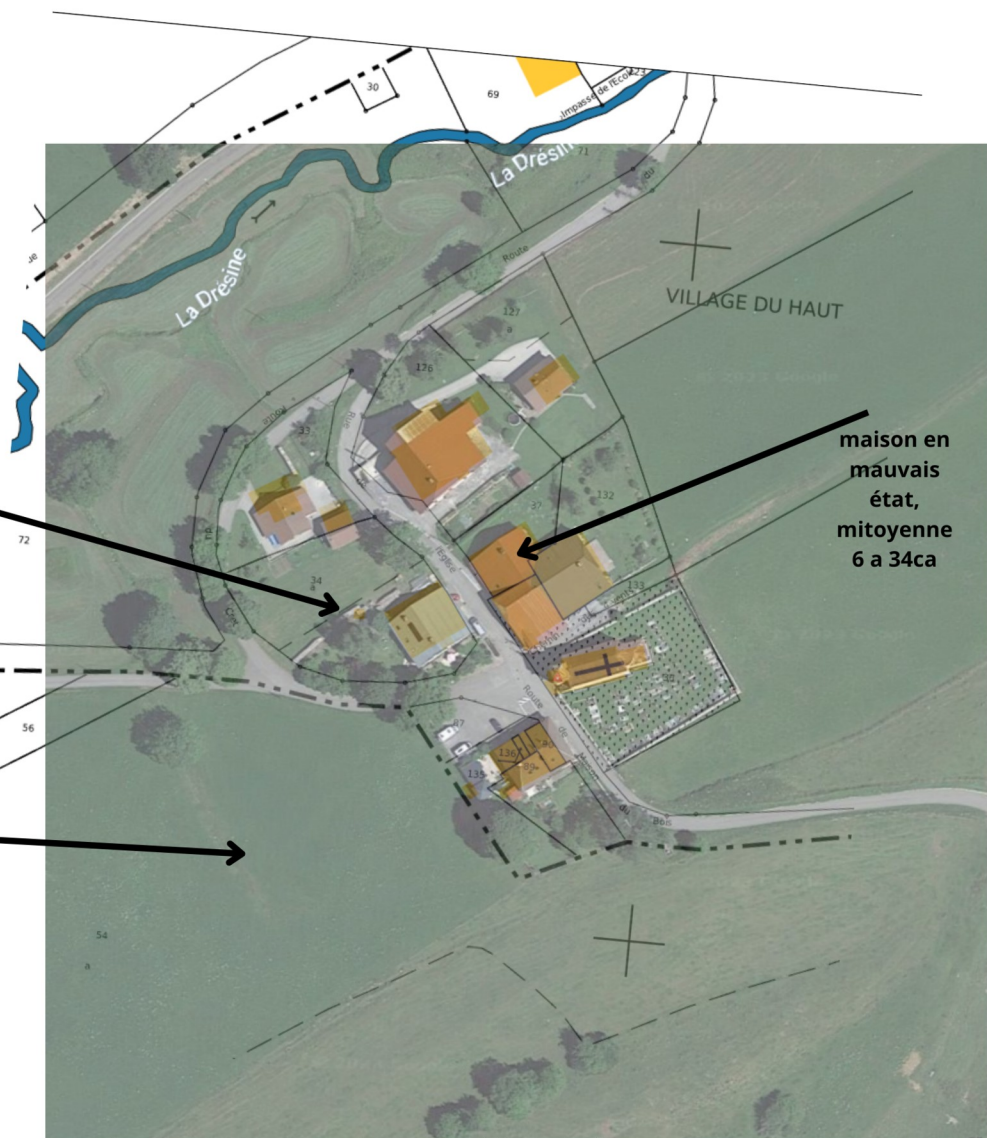
Quand on observe la topographie du lieu de vie des Thiébaud à Boujeons, on comprend que les occasions d'aller dans un autre lieu devaient être rares, du moins pour les enfants car tout était sur place : école, église, vie familiale, travaux de la ferme.

225 Archives municipales de Pontarlier. *Le Courrier de la Montagne*, 22 mars 1924, page 3. Cote 62 PER 12. Disponible sur : http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Le_Courrier_de_la_Montagne/FRAC025462_62PER_1924_03_22_03.pdf Consulté le 19 mars 2023.

Boujeons - propriétés de la succession de Camille Thiébaud

maison avec
aisances et
dépendances
21a 84ca

"La Grand
Dent" 12ha
01a 98ca



maison en
mauvais
état,
mitoyenne
6 a 34ca

D'APRÈS L'ATTESTATION IMMOBILIÈRE DESTINÉE À ÊTRE PUBLIÉE AU BUREAU DES HYPOTHÈQUES EN 1989

Illustration 44: Réalisé par superposition du cadastre et d'une photo aérienne IGN, mars 2023, sur la foi d'éléments déclarés en 1989, lors du règlement de la succession de Camille THIÉBAUD.

Les enfants de Camille et de Jeanne

Quatre enfants et trois grossesses non abouties (« arrêts occasionnés par de trop gros travaux et qui ont failli m'être fatal ») seront issus de cette union :

- **Camille** Jeanne Juliette, née le 27 septembre 1920 aux Longevilles Mont d'Or. Mariée en 1942 à Boujeons avec Pierre RENAUD, décédé en 1964. Décédée le 15 janvier 2011 à Mouthe (90 ans).
- **Roger** Louis Maurice, né le 12 juin 1922 aux Longevilles Mont d'Or. Décédé à Clermont-Ferrand le 29 janvier 2003 (80 ans).
- **Lucette** Marie Justine, née le 11 août 1925 à Boujeons. Décédée à 95 ans à Pontarlier.

- **Raymond** Albert Adonis, né le 09 juin 1928 à Boujeons. Décédé à Metz, le 18 avril 1975 (46 ans).

On remarque que c'est le dernier-né (seulement) qui héritera d'un prénom hommage au père de Camille, Adonis. Andrée en 1918 avait reçu en 3ème prénom « Léonie », proche de celui de la mère de Camille : Eléonise.

Quoiqu'il en soit, on se doit de relever que ces 10 enfants ont composé une *fratrie recomposée* (Irène Théry, 1996), et que ces demi-frères et sœurs avaient l'originalité d'être plus que consanguins, puisqu'ils possédaient leurs 4 grands-parents en commun, leurs mères étant sœurs germaines. Ce genre de remariage d'un homme veuf avec la sœur de sa défunte épouse est appelé « sororat ». Ici, il n'y eu aucune obligation, simplement un côté pratique et de bon sens, jugé à l'aune de la situation et de l'époque.



Illustration 45: Boujeons, 1932. De gauche à droite : 1er rang : Roger, Camille, Raymond, Lucette, X, Andrée. 2ème rang : XX, Jeanne BOURDIN, Marcelle, XXX (à la fenêtre : inconnue). Photographie familiale.



Voici Jeanne dans les années 1950, déjà veuve de Camille, habitant toujours la ferme de Boujeons.

« La mémée Jeanne » décéda à Mouthe, en 1996, à l'âge de 101 ans.

Elle avait fêté son centenaire à Gellin l'année précédente, entourée d'environ 200 descendants directs et indirects (des enfants de sa sœur Marguerite), en ayant connu le malheur de perdre des enfants et des petits-enfants. Le dernier enfant de Camille THIÉBAUD, le dernier petit-enfant d'Adonis et Eléonise et arrière-petit-enfant de notre couple de référence est décédé en 2021, dans le Doubs. C'était aussi un enfant de Jeanne BOURDIN.

Nous touchons désormais à une histoire familiale contemporaine, qui concerne des vivants, sur lesquels ce mémoire va désormais jeter un voile discret.

Mais juste avant de refermer ce mémoire, revenons à Camille.

3.5 - « Sortie de route » pour Camille en 1923

La fiche matricule de Camille THIÉBAUD mentionne une condamnation en 1923, avec amende. J'ai donc cherché une trace de ce jugement, et surtout des détails sur cette affaire.

C'est dans les documents des Archives départementales du Doubs que j'ai trouvé la clef du « mystère »²²⁶.

Voici les lieux de l'accident tels que j'ai pu les identifier grâce au jugement et à des photographies provenant du fonds en ligne des archives municipales de Pontarlier :

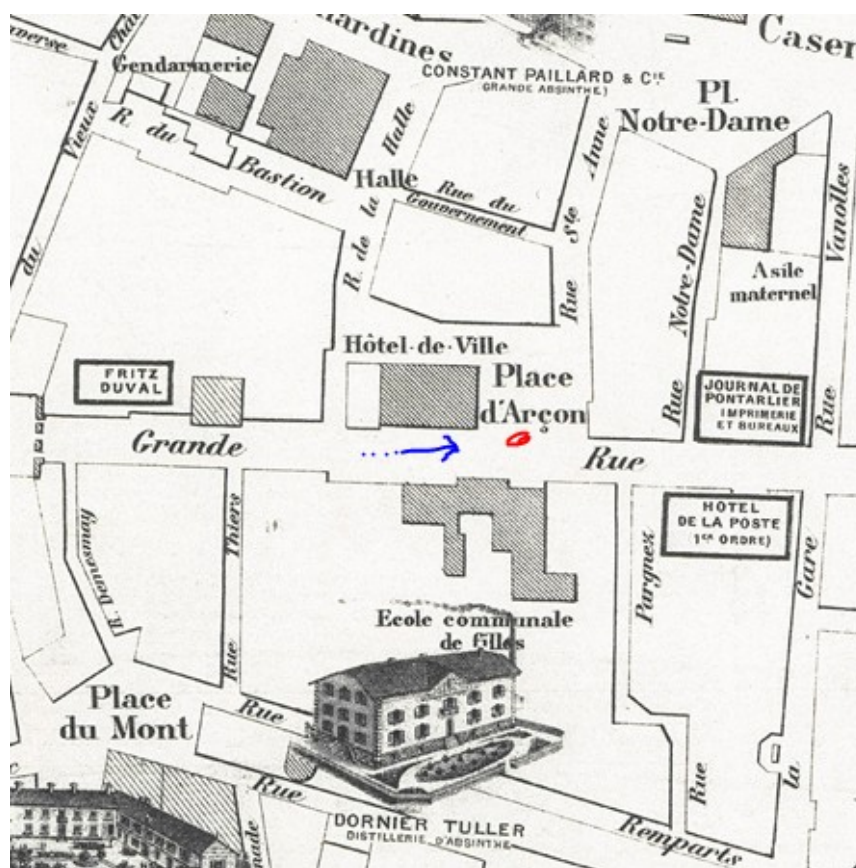


Illustration 46: ARCHIVES MUNICIPALES DE PONTARLIER - Nouveau plan de Pontarlier monumental, industriel et commercial 1Fi11

Que s'est-il passé ?

Le jugement en fait le récit détaillé²²⁷ :

Le 15 février 1923, à Pontarlier, où c'était jour de foire, vers 11 heures 1/2, le prévenu suivait la rue principale, conduisant un traîneau attelé d'un cheval et chargé d'environ quatre cents kilogs de cuir ;

- (...) arrivé, à la hauteur de la Place d'Arçon, lieu où se tenait la foire, et à un endroit où la Grande Rue était bordée de chaque côté par des marchands forains et où circulaient de nombreux piétons, Thiébaud n'a pas ralenti l'allure de son attelage dont la vitesse d'après tous

²²⁶ Archives départementales du Doubs. Tribunal de Pontarlier. Jugement contradictoire du 30 mars 1923. U6369

²²⁷ Voir ANNEXE 14

les témoins présents, était « assez forte », « trop vite », « de bonne allure », et estimé même par le sieur Dornier à 15 ou 18 kilomètres à l'heure ;

- (...) la vitesse du véhicule était excessive. D'autant que, s'agissant d'un traîneau, et la neige recouvrant le sol, aucun frein ne permettait d'arrêter rapidement la voiture.

- (...) cette circonstance que le cheval était en sueur confirme encore la vive allure à laquelle il marchait ;

Attendu, ces faits retenus, que, soit le côté droit du collier du cheval, soit le poitrail même du cheval, a heurté et projeté à terre à la renverse le sieur Edme, qui se trouvait à peu près à l'extrême limite de la chaussée, presque dans la rigole bordant la rue ;

Attendu d'autre part, qu'il est également établi par l'information et les débats :

- que Thiébaud, qui s'était parfaitement rendu compte de l'accident que son cheval venait d'occasionner, n'a pas quitté son traîneau et a poursuivi sa route ;

- qu'il ne s'est arrêté que contraint et forcé, le nommé Goudot s'étant lancé à sa poursuite et ayant sauté à la bride du cheval pour l'immobiliser ;

- que ce fait est constitutif du délit de fuite relevé contre le prévenu ;

Attendu qu'il y a lieu de retenir, au point de vue de l'application de la peine, l'attitude inqualifiable de Thiébaud répondant au Commissaire de Police : « je ne veux pas aller voir le blessé, ça ne me regarde pas, je ne suis pas coupable, d'ailleurs je suis assuré, je m'en moque ».

Par ces motifs, le Tribunal jugeant correctionnellement et en premier ressort, déclare le prévenu atteint et convaincu des délits qui lui sont reprochés et, pour réparation, le condamne à cinquante francs d'amende.



Illustration 47: ARCHIVES MUNICIPALES DE PONTARLIER - Pontarlier - La Grande Rue en hiver. Cote 4Fi189



Illustration 48: ARCHIVES MUNICIPALES DE PONTARLIER - 936 - Pontarlier. Place du Marché. Cote 4Fi2151

Ces photos datent d'une quinzaine d'années avant l'accident environ, mais elles donnent une bonne indication du contexte de l'accident et de la rue que le traîneau de Camille empruntait.

Son traîneau devait en outre ressembler à celui qui figure ci-dessous :



Illustration 49: Archives municipales de Pontarlier - 134. Pontarlier - La Neige Cote 4F1196

3.6 - Le crépuscule des THIÉBAUD du Haut-Doubs

C'est le registre d'étude de Mouthe²²⁸ (le notaire Roger Remonnay a pris la suite du notaire Turberg), qui nous renseigne sur les derniers mois de vie de Camille.

Etude de M^r Roger REMONNAY,
notaire à Mouthe (Doubs)

**IMPORTANTE
FOIRE FRANCHE
volontaire**

pr cause de cessation de culture
A BOUJEONS, au domicile de
M. Camille THIÉBAUD, le
VENDREDI 10 JUILLET 1942,
dès 9 heures.

ON VENDRA AUX ENCHÈRES :

I. BÉTAIL. — 7 vaches dont
6 portantes; 5 génisses de 2 ans
dont 2 portantes; 2 génissons de
1 an; 1 bœuf de 4 ans; 1 bœuf
de 18 mois.

II. MATÉRIEL. — 1 faucheuse
neuve à bain d'huile, « Mack Cormick »; 1 faucheuse « Deering »;
1 râteleuse état neuf, « Mack Cormick »; 1 faneuse « Deering »;
1 charrue état neuf; 1 herse; 1 étaupineuse; 1 canadienne;
3 voitures de roulage; 1 break roues caoutchoutées; 1
voiture à bras à échelles; 1 caisse à purin état neuf; 1 pompe à purin;
refouleuse; traits; chaînes; harnais; fourches; râtaux;
1 lot de clochettes; 3 roues neuves; 2 serre-joints en fer; 2
scies passe-partout; masses; haches; 1 forge portative; 1 enclume
de forgeron; 1 traîneau à grumes; 1 traîneau à fumier; 1 brouette
de maçon; outils de

Le vendredi 10 juillet 1942 est un jour très particulier, comme on peut le lire dans le *Journal de Pontarlier*²²⁹ : Camille fait une « vente d'herbes » pour 16 835 francs (correspondant à 15 hectares de terres situées à Boujeons, certainement sur le Crêt, à côté de la maison).

Mais surtout le même jour il a organisé une foire franche, rapportant 106 223 francs. Il n'a que 59 ans. Est-il malade pour ainsi tout liquider ? Pas de certitude, mais cela semble probable, car il est décédé chez lui.

charronnage et quantité d'autres objets.

III. HERBES A RECOLTER sur 15 hectares environ de terres situées sur Boujeons.

10 % en sus
Terme au 11 novembre 1942
moyennant caution

NOTA. — La vente du bétail commencera à 14 heures et celle des herbes, sur place, vers 17 h. Prière de se munir de cordes.

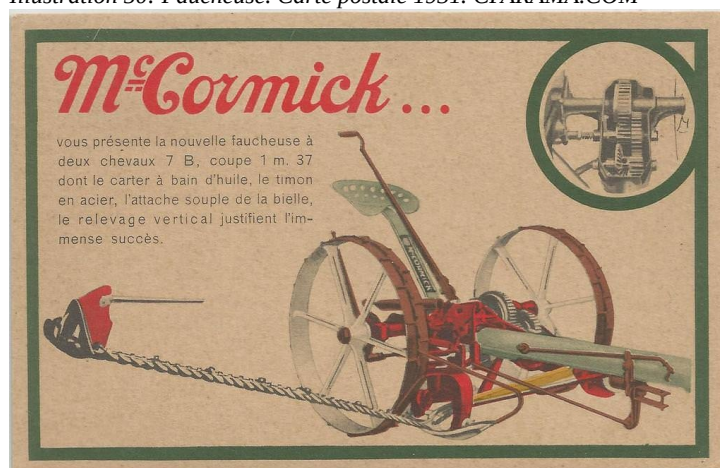
La journée commence à 9h avec la vente du matériel agricole (on constate en regardant l'annonce ci-contre, qu'il était bien équipé, et de matériel souvent neuf).

228 Registre d'étude notariale de Mouthe (1933-1948). Archives départementales du Doubs. Cote 3E89/10 . Disponible sur : <https://archives.doubs.fr/ark:/25993/6g4h9ntslr3w>

229 *Journal de Pontarlier*, 04 juillet 1942, page 2. Archives municipales de Pontarlier. Disponible sur : [http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Journal de Pontarlier/FRAC025462_42PER_1942_07_04_02.pdf](http://portail.mnesys.ville-pontarlier.fr/accounts/mnesys_pontarlier/datas/medias/Documents/Journal%20de%20Pontarlier/FRAC025462_42PER_1942_07_04_02.pdf)

Elle continue à 14h avec la vente du bétail (16 bovins) et se termine à 17h avec la récolte des herbes.

Illustration 50: Faucheuse. Carte postale 1931. CPARAMA.COM



Pour comparaison, le *Journal de Pontarlier* du 19 septembre indique qu'au 04 septembre 1942, le quintal de pommes de terre se vend au détail à 220 francs, et le stère de bois, 132 francs depuis 1941. La loi du 04 septembre 1942, parue au *Journal Officiel* du 12 septembre, organise le « travail obligatoire national ». Camille est décédé 3 jours après, à temps pour ne pas avoir à s'inquiéter de ses conséquences sur sa famille.

Le 21 août, il consulte à son domicile de Boujeons le notaire pour renseignements. Sa mort aura lieu dans moins d'un mois, on peut donc penser qu'il sent qu'elle approche (est-il déjà alité?) et s'inquiète pour le partage entre son épouse et les enfants issus de ses deux mariages.

Camille décède le mardi 15 septembre 1942 à Boujeons. Son décès n'est pas reporté sur son acte de naissance.

Le 22 septembre, le notaire revient à Boujeons pour encore donner des renseignements, mais cette fois à sa famille, dont Jeanne BOURDIN sa veuve. A chaque fois, le conseil avec déplacement coûte entre 70 et 80 francs. Le 03 février 1943, un inventaire après décès est réalisé (pour 444 francs) pour la succession de Camille THIÉBAUD. Le 31 mars, la déclaration de succession est réalisée.

Nous voici arrivés au bout de l'histoire des THIÉBAUD de Mouthe, Remoray puis Boujeons, avec le décès de Camille Hilaire. Celui-ci est à lui tout seul un condensé de ce que furent les membres de cette famille : homme de la terre, peu argenté (mais davantage que ses prédécesseurs), à la nombreuse descendance, à la fratrie solidaire. Un homme doté d'un caractère fort, aussi, pour ne pas dire parfois rude ou antipathique. Seul élément de rupture avec ses ancêtres (le Haut-Doubs était connu au XIX^{ème} siècle pour être attaché aux traditions catholiques) : il s'était détourné de la religion, laissant femme et enfants aller seuls à la messe dominicale en face de chez lui. La fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} furent traversés par des idées anticléricales, dans le Doubs comme partout ailleurs.

D'ailleurs, ne répondit-il pas au curé venu lui donner les derniers sacrements à son domicile :

« Curé, tu perds ton temps, tu peux repartir, mes péchés j'en ai fait un ballot et je l'ai jeté par-dessus la côte ! » ?

CONCLUSION

Au moment de conclure une évocation aussi longue et riche que celle qui vient d'être faite pour la famille THIÉBAUD, sur 11 générations, on cherche ses mots, on cherche une image marquante, pour être à la hauteur des émotions ressenties. On cherche à sublimer l'expérience, le goût laissé par toutes ces découvertes, ces récits.

Quelle belle phrase aurait bien pu déclamer Victor Hugo, le bisontin, devant les paysages enneigés du Pré-Bouillet à Mouthe ? A quoi aurait ressemblé la source du Doubs peinte par le réaliste Gustave Courbet, né à quelques dizaines de kilomètres de là, dans la vallée de la Loue ? Lui qui affirmait :

« Pour peindre un paysage, il faut le connaître. Moi je connais mon pays, je le peins »

Il y a bien loin entre connaître des photos de famille, avoir brièvement vécu dans des paysages, avoir retenu quelques bribes de souvenirs d'enfance transmis, quelques histoires personnelles marquantes ; ET identifier puis exploiter la masse de documents que chaque individu peut laisser dans une vie, même modeste, même très éloignée de notre époque. Entreprendre la rédaction d'un mémoire universitaire de généalogie, avec ses exigences de contenu et de forme, donne le goût de prendre le temps de la lecture de documents, dont la nature varie et souvent surprend le néophyte qu'on est encore à certains égards. Il faut souvent déchiffrer, enquêter. Il faut aussi comprendre que le temps est notre allié : c'est en se perdant que parfois on trouve LE document qui éclaire tous les autres. C'est parfois aussi en faisant une pause sur une branche qui résiste à nos questions, qu'on comprend où chercher la solution. Parfois ce sont les coïncidences inimaginables qui m'ont frappée. Souvent, j'ai du oublier ce que je croyais savoir, pour m'ouvrir à d'autres possibilités ou réalités.

Enfin, comment ne pas rendre hommage au formidable groupe d'Or et de Gueules, la quintessence de ma promotion, qui m'a redonné courage et joie quand il le fallait, et a été une expérience inattendue et très forte de solidarité, de partage et d'humanité. Finalement, très en accord avec l'esprit de la généalogie telle que je l'envisage.

Les découvertes que j'ai faites valaient bien des efforts. On ne dira jamais assez à quel point la conservation d'archives est une mission publique essentielle et même précieuse. J'ai touché les documents signés et touchés par des individus, surtout masculins hélas, dont j'ai pu mettre à jour quelques aventures, quelques réflexions, quelques projets ou malheurs, quelques travers aussi. Et qui ont 100, 200, 300, 400 ans de plus que moi. Si j'ai parfois ri quand une situation cocasse se révélait, je ne m'attendais pas à être aussi touchée par les pertes de leurs enfants, les signatures devant notaires, même pour acheter une maison, la gémellité d'Adonis et Sidonis, malgré leurs 4 ans d'écart, ou un testament olographe, écrit en tremblant. Je ne possède pas de portrait d'eux avant 1908, mais la galerie de leurs signatures est tout aussi parlante.

Ballotés comme des fétus de paille dans les tourbillons de la grande Histoire, ils et elles ont tenu leur cap, sont restés fidèles à leur terre et à leur milieu. Serfs de la dernière heure, le train de l'émancipation prit du retard pour eux. La généalogie leur a permis de retrouver la lumière. J'espère les avoir respectés. « Mes THIÉBAUD », sont devenus pour moi des inconnus familiers, ils ont entrés pour de bon, bien vivants, dans mon histoire familiale et personnelle. Qu'ils m'aient accompagnée le long de ce premier travail exigeant d'étude généalogique, ne peut qu'augurer de belles choses dans ce domaine qui s'ouvre désormais à moi.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

OUVRAGES & FASCICULES

- DOUBS CONSEIL GÉNÉRAL. 1911. « Rapports et délibérations / Conseil général du Doubs ». Gallica. 1 septembre 1911. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5734832g>.
- FRANCE. Assemblée nationale constituante (1789-1791). 1792. *Collection des décrets de l'Assemblée nationale constituante. Tome 1 / , rédigée, suivant l'ordre des matières, par M. Arnoult, membre de cette Assemblée. Tome premier [-troisième]*. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65322706>.
- GRANGIER, Antoine. 1642. *Coutumes générales du pays et duché de Bourgogne...* Dijon. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k30450378>.
- LACHIVER, Marcel. 1997. *Dictionnaire du monde rural : les mots du passé*. FAYARD. Paris.
- LEDEUIL D'ENQUIN, Justin. 1899. *Engagement de Vaux (31 janvier 1871) : derniers combats, 1870-1871 / par Ledeuil d'Enquin,...* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k311187t>.
- MONNERET, Christian. 2020. *Histoire des noms de famille du Haut-Doubs : origines et anecdotes*. Orbe, Suisse: Les Editions du Château.
- Historique du 4^e régiment d'artillerie de campagne [1914-1918]*. 1920. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6327923r>.
- Historique sommaire du 9^e Régiment d'artillerie à pied pendant la guerre 1914-1918*. 1918. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63361659>.
- Sommaire explication des articles de la coutume du pays et duché de Bourgogne par Claude de Rubys, revue et corrigée*. 1588. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9107287v>.

Chapitres :

- DELSALLE, Paul. 2022. « Chapitre 1 : La population ». In *La Franche-Comté au temps des Archiducs Albert et Isabelle (1598-1633) 2^{ème} édition*, 21-34. Pratiques & techniques. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté. <https://doi.org/10.4000/books.pufc.44815>.
- GASPARINI, Éric. 2003. « Justice seigneuriale et régulation sociale: l'exemple de quelques seigneuries comtoises dans la seconde moitié du xviii^e siècle ». In *Les justices de village*, édité par François Brizay, Antoine Follain, et Véronique Sarrazin, 259-68. Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.19025>.

ARTICLES DE REVUES & ACTES DE COLLOQUES

- AUGUSTIN, Jean-Marie. 1981. « La mainmorte dans la terre de Mouthe ». *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, n^o 23: 45-91.
- BARROS, Martin. 2006. « Quand la France surveillait les cols suisses (1815-1914) ». *Revue historique des armées*, n^o243. <https://journals.openedition.org/rha/5122>
- BERTRAND, Stéphanie. 2018. « Sylvie Freyermuth, Jean-François P. Bonnot, De l'Ancien Régime à quelques jours tranquilles de la Grande Guerre. *Histoire sociale de la frontière*. Bruxelles, P. Lang, coll. Comparatisme et société, 2017, 474 pages ». *Questions de communication* 33 (1): 379-80. <https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.12981>.
- BRELOT, Claude-Isabelle. 1984. « Typologie des établissements hydrauliques en Franche-Comté: de la ferme- atelier polyvalente à la spécialisation ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, n^o 2 (mars): 23-32. <https://doi.org/10.4000/terrain.2797>.
- LARGEAUD, Jean-Marc. 2012. « Autour des "Maries-Louises" ». *Le Télémaque* 42 (2): 42-60. <https://doi.org/10.3917/tele.042.0042>.
- LEBRUN, Marc. 2006. « Révolution, Empire et mauvais soldats ». *Revue historique des armées*, n^o244. <https://journals.openedition.org/rha/6032>

- MOREAU Henri. 1981. « Saint-Claude des Francs-Comtois au XVII^e siècle ». In: *Les fondations nationales dans la Rome pontificale*. Actes du colloque de Rome (16-19 mai 1978) Rome : École Française de Rome. pp. 715-721. (Publications de l'École française de Rome, 52)
www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1981_act_52_1_1420
- PINGUÉ, Danièle. 2007. « La réception du calendrier républicain dans les campagnes du Haut-Doubs. Quels enseignements? » *Annales historiques de la Révolution française*, n° 349 (septembre): 79-86.
<https://doi.org/10.4000/ahrf.11221>.
- PISON DU GALAND, Alexis François. 1882. « Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 20 avril 1790 ». *Archives Parlementaires de la Révolution Française* 13 (1):151-52.
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1882_num_13_1_7496_t1_0151_0000_3.
- SALITOT-DION, Michèle. 1979. « Coutume et système d'héritage dans l'ancienne Franche-Comté ». *Études rurales* 74 (1): 5-22. <https://doi.org/10.3406/rural.1979.2473>.

AUTRES DOCUMENTS

- AGENCE DE PRESSE MEURISSE. 1915. « Tombe au col de Mandray: trois Français et dix Allemands: [photographie de presse] / Agence Meurisse ». Image. Gallica. 1915.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9043677z>.
- BOILLON, Louis. 12/1918. « Considérations cliniques sur l'épidémie de grippe observée dans l'arrondissement de Pontarlier (Doubs) pendant l'année 1918 ». Thèse présentée à la faculté de médecine et de pharmacie de Lyon. 66 pages. Gallica.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9799472n>
- RAHMANI, Oïba. 1982. « La scierie Thiébaud à Labergement-Saint-Marie (Doubs). Etude ethnologique ». Université de Franche-Comté / Institut des Arts et Traditions populaires.
https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewiU_47Qt_z9AhWRUaQEHT42DsQQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.culture.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F44254%2F352371&usq=AOvVaw1ran5nhJREdF2R_iaZTHFM.

PAGES WEB

- AUVRAY, Michel. 2022 « La légende des « Volontaires de l'An II » ». Partage-noir.fr. <https://www.partage-noir.fr/la-legende-des-volontaires-de-l-an-ii> Issu de son article papier : *Agora*, n°18, 1983, p.31-33.
 Disponible sur : <https://archivesautonomies.org/IMG/pdf/anarchismes/apres-1944/agora/agora-n18.pdf>
- « Association SEHRI ». s. d. Consulté le 26 mars 2023. <http://assosehri.fr/topic/index.html>.
- « Histoire de la Franche-Comté — Wikipédia ». s. d. Consulté le 26 mars 2023. https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_Franche-Comt%C3%A9.
- « La conscription sous le Premier Empire ». s. d. napoleon.org. Consulté le 26 avril 2023. <https://www.napoleon.org/histoire-des-2-empires/articles/la-conscription-sous-le-premier-empire/>.
- « Le 42^e regiment d'infanterie de ligne de 1796 à 1815 ». s. d. Consulté le 26 mars 2023. <http://frederic.berjaud.free.fr/042edeligne/042eligne.htm>.
- « Revillon Frères ». 2023. In *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Revillon_Fr%C3%A8res&oldid=201502138.
- « Saint-Antoine (Doubs) ». 2022. In *Wikipédia*. [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Saint-Antoine_\(Doubs\)&oldid=199490703](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Saint-Antoine_(Doubs)&oldid=199490703).
- « Scierie Thiébaud · Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté ». s. d. Patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté. Consulté le 27 mars 2023. <https://patrimoine.bourgognefranche-comte.fr/dossiers-inventaire/scierie-thiebaud-ia25001532>.

LISTE DES ARCHIVES CONSULTÉES ET UTILISÉES POUR LA RÉDACTION DU MÉMOIRE

Archives départementales du Doubs

Registres d'état-civil ou de Baptêmes, mariages et sépultures	
Bians-les-Usiers	
Boujeons	
Frasne	
Granges-Sainte-Marie	
Hauterive-La-Fresse	
Les Allemands	
Les Fins	
Les Grangettes	
Luisans	
Mouthe	5 Mi 787 ET 788 pour les microfilms
Remoray	
Saint-Antoine	
Tables décennales	
Les Fins	
Mouthe	
Remoray	
Recensements de population	
Boujeons : 1921 / 1926 / 1931 / 1936	
Le Crouzet : 1911	
Petite-Chaux : 1911	
Remoray : 1856 / 1861 / 1866 / 1872 / 1886 / 1891 / 1896 / 1906 / 1911 / 1921	
Saint-Antoine : 1851 / 1866	

Autres séries AD25	Cote
Soumission d'acquérir des biens nationaux. Doubs	Q 254
Dossier P.A. THIÉBAUD (procès forêt du Noirmont, Mouthe)	Q 766
Cadastre Remoray : état des sections	3P487/1
Tribunal de Pontarlier. Peines entraînant la privation du droit de vote 1856-1874	U198
Remoray : liste alphabétique Garde nationale sédentaire	EAC/2739/H2
Remoray : tableaux de rectification de la liste nominative	EAC/2739/K1/K2
Bulletins de casiers judiciaires 1831-1880, noms N à Z	U195
Registre des détenteurs de farines, 1709, seigneurie de Mouthe	BJS/53/492
Remoray : tableau de recensement pour la classe 1855	EAC/2739/H1
Tribunal de Pontarlier. Jugement contradictoire, 1923	U 6369
Canton de Mouthe. Procès-verbaux du conseil de révision	1R/442 et 1R/443
Carte servant à marquer les granges de la seigneurie de Mouthe (s.d.)	1Fi1302
Déclaration de communauté de Mouthe vérifiée. 1750	1C/981
Intendance de Franche-Comté : tutelle des communautés : Mouthe : 1736-1790	1C2530
Registre matricule classe 1900 vol. 3	1R767

Registre matricule classe 1901 vol. 3	1R772
Registre matricule classe 1903 vol. 2	1R784
Anciens combattants : décorations. 1856-1857 (Médaille de Sainte-Hélène)	3R13
Cadastre Saint-Antoine	3P515
Matrice des propriétés foncières bâties et non bâties : Remoray	3P487/2
Minutes du notaire BLONDEAU (Chatelblanc)	3E52/75
Minutes du notaire Pierre CARREY, Mouthe 1691-1698, 1699-1705	3E52/68 3E52/69
Minutes du notaire Louis PAULIN, Mouthe 1728-1735	3E52/61
Bureau des hypothèques de Pontarlier. Répertoire des formalités hypothécaires. Vol. 95	4Q4/112
Bureau des hypothèques de Pontarlier. Répertoire des formalités hypothécaires. Vol. 132	4Q4/149
Bureau des hypothèques de Pontarlier. Répertoire des formalités hypothécaires. Vol.77	4Q4/94
Documents du prieuré Saint-Simon de Mouthe	35H 1 à 508
Bureau d'enregistrement de Mouthe. Registre de recette. Déclarations des mutations par décès (des successions)	69Q/141 69Q/149 69Q/150 69Q/162
Études notariales de Mouthe, Chaux-Neuve et Foncine	3E89..
Dont : Minutes du notaire A. CART de Mouthe	3E89/16
Minutes du notaire Antonin TURBERG de Mouthe	3E66/31
Étude notariale de Saint-Antoine	3E52/343 à 387
Étude notariale de Pontarlier	3E91..
Répertoire des minutes de l'étude notariale de Mouthe 1887-1892 / 1900-1906 / 1933-1948	3E89/1 3E89/2 3E89/5 3E89/10
État de penhière de Mouthe	5P61

Archives départementales du Jura

Registres d'état-civil ou de Baptêmes, mariages et sépultures	Cote
Le Bief-du-Fourg (série du greffe ou registres)	3E/1926
Mignovillard	5E136/23 5E136/22 5E136/18 3E/586
Tables décennales	
Décès – Le Bief-du-Fourg	3E/1278

Autres séries AD39	Cote
Table des baux, partages et contrats de mariage (1734-1765)	2C1529
Nozeroy : tables alphabétiques des sépultures	Qp 5032
Tableau des individus de la commune du Bief-du-Fourg pour le partage des biens communaux. 1792-1811.	5E135/44
Bief-du-Fourg (brochure par A.G.R.R.)	2J1858
Bureau de Nozeroy. Registre des formalités n°22.	5Qp370
Minutes notaire VANTHIER de Mignovillard	4E29/485

Service Historique de la Défense (SHD) --- Mémoires des hommes

42ème régiment d'infanterie de ligne (matricules 8 401 à 10 200)	SHD/GR 21 YC 361
154ème régiment d'infanterie de ligne (matricules 1 à 3 000)	GR 21 YC 0957
41ème demi-brigade (matricules de volontaires)	GR 17 Yc 43

Archives départementales du Territoire de Belfort

Registre de fiches matricules (n°1505 à 20 061) cote 1R214

Archives du Diocèse de Besançon

Paroisse de Remoray : registres de catholicité 1842-1911 exclue, 1887-1910, 1911-1918 inclus	
Mouthe : Registres des baptêmes, mariages, sépultures 1790-1794, 1795-1804	

Archives municipales de Pontarlier

Journal de Pontarlier : 1857, 1918, 1942	
Le Courrier de la Montagne : 1918	62PER49
Délibérations municipales 1874	1D14
Facture de l'hôtel de La Pomme d'Or, 1906	4Z35
Cartes postales anciennes	4 Fi

Archives départementales des Yvelines

Registre d'état-civil de Versailles, mariages, 1906 cote 4E7692

Archives départementales de l'Ain

Registre d'état-civil de Magnieu, mariages, 1903

→ DOCUMENTS ANNEXES : voir recueil tiré à part du mémoire